# VISIONS DE FEMMES

## *AVISÉES ET ENGAGÉES*



DÉMARCHES CITOYENNES
Pour le Rétablissement de l'État-Nation Aysyen

# REMERCIEMENTS

Une œuvre d'une telle envergure ne saurait être réalisée sans le soutien et la participation de certaines personnalités qu'il convient de remercier chaleureusement.

Nous présentons nos plus vifs remerciements à notre cher ami, Creutzer MATHURIN, qui a su mettre à notre disposition son temps et son expertise, tout au long de ce difficile exercice. Nous ne saurions passer sous silence le travail de titan de relecture de tout le document par Nadine MALEBRANCHE à qui nous adressons nos chaleureux remerciements. Nos remerciements vont également à Lyse Farah GELIN qui a rendu possible la correction avec toutes les collaboratrices en Haïti comme à l'extérieur durant plus de 432 heures, à notre graphiste, Guy Faubert Vital-Herne (Guyto Design) et PDG Communications pour son dévouement et sa présence impayable pour la mise en page de cette œuvre, et à Maya DESMANGLES pour la conception du logo qui contribue à l'éclat de ce document.

# Table des matières


Remerciements 1

Préambule 6

Introduction 8

Notre vision globale - le paradigme 8

Notre mission 9

Nos objectifs 9

Mots clés 14

Brève référence historique 15

L'indépendance d'Haïti et l'émergence de l'État 15

A la recherche de l'État-Nation haïtien 16

En quoi consiste un État-Nation ? 17

Quels sont les avantages potentiels d'être un État-Nation ? 17

Vers la création d'un Projet de société 19

**CHAPITRE I** **21**

A. Quelques repères de notre identité haitienne 22

Énoncé de l'élément de changement 22

Objectifs spécifiques 22

Diagnostic 23

Recommandations 27

B. Notre ancrage culturel : haiti terre de liberté, fondatrice du panaméricanisme 30

Énoncé de l'élément de changement 30

Objectifs spécifiques 30

Diagnostic 30

Recommandations 34

C. Notre retard dans l'instruction et l'éducation, ses causes et ses effets 36

Énoncé de l'élément de changement 36

Objectifs spécifiques 36

Diagnostic 36

Recommandations 39

Bibliographie 41

Recherches Et Élaboration Du Chapitre 43

**CHAPITRE II 44**

Ii. Vivre ensemble et respect des valeurs 45

Énoncé de l'élément de changement 45

Objectifs spécifiques 45

Diagnostic 45

Recommandations 47

B. Un exemple de promotion de valeurs morales et civiques à travers une valorisation et généralisation du konbitisme en vue de consolider le vivre ensemble 51

Énoncé de l'élément de changement 51

Objectifs spécifiques 51

Diagnostic 51

Recommandations 52

C. Modus operandi pour un dialogue national 56

Énoncé de l'élément de changement 56

Objectifs spécifiques 56

Diagnostic 56

Recommandations 61

Bibliographie 64

Recherches et élaboration du chapitre 65

**CHAPITRE III 66**

Iii. Justice et droit 67

Énoncé de l'élément de changement 67

Objectif spécifique 67

Diagnostic 67

Recommandations 69

Bibliographie 74

Recherches et élaboration du chapitre 75

**CHAPITRE IV 76**

Iv. Amélioration des conditions de vie et du cadre de vie des collectivites territoriales haitiennes 77

Énoncé de l'élément de changement 77

Objectifs spécifiques 77

Diagnostic 79

Le secteur logement et habitat 79

Le secteur de l'éducation 80

La situation de la santé publique 81

La question cruciale de la sécurité publique 82

Le transport et la mobilité 83

Les sports et les loisirs 84

La gestion communautaire et la planification participative 85

La vulnérabilité de l'espace haïtien et de l'habitat social 85

L'absence marquée de politiques publiques applicables 86

Recommandations 86

**CHAPITRE V 105**

V. Développement économique et autonomisation des femmes 106

Énoncé de l'élément de changement 106

Objectifs spécifiques 106

Contexte économique 106

Évolution de la structure du PIB de 1955 à 2023 107

A. Notre vision de développement économique 111

B. Identification des secteurs stratégiques porteurs de croissance 114

1) Agriculture 115

2) Élevage 117

3) Pêche / aquaculture 118

4) Agro-Industrie et Petite industrie 119
5) Tourisme 120
6) Industries créatives et culturelles 122
7) Ressources minières 123
Liste des sigles 130
Bibliographie 131
Recherches et élaboration du chapitre 132
**CHAPITRE VI 133**
VI. GOUVERNANCE : LA NÉCESSITÉ D'UNE STABILITÉ POLITIQUE 134
Énoncé de l'élément de changement 134
Objectif spécifique 134
A. Stabilité politique 134
B. Gouvernance : bonne ou mauvaise 139
C. Leadership 142
D. Injustice sociale 145
E. La Constitution de 1987 et les lois électorales : sources d'instabilité 148
F. Profil des candidats 149
Bibliographie 151
Recherches et élaboration du chapitre 152
**CHAPITRE VII 153**
Vii. Haiti : un état ouvert sur le monde 154
Énoncé de l'élément de changement 154
Objectif spécifique 154
Diagnostic 154
Bibliographie 167
Recherches et élaboration du chapitre 168
Conclusion 170

# PRÉAMBULE

Deux cent vingt ans après l'Indépendance d'Haïti, le projet de société de la jeune nation haïtienne, avorté le 17 octobre 1806 avec l'assassinat du père de la Patrie, l'Empereur Jean-Jacques Dessalines, n'a jamais vu le jour. Et depuis, presque tous les gouvernements qui ont eu la responsabilité de la gestion du pays n'ont jamais été porteurs d'une vision de développement national, même à court terme, pour le pays. Ils se sont contentés, dans un premier temps, de protéger le territoire et de gérer le quotidien façonné par des interventions dévastatrices et mortifères des opposants qui, eux non plus, n'ont jamais rien su proposer de concret à la société. Tout au long de nos deux cent vingt ans d'histoire, les intellectuels haïtiens ont dépeint la situation politique haïtienne comme ceux de notre époque le font aujourd'hui. C'est comme si le temps s'était arrêté à la mort du père de la patrie pour nous amener dans cette impasse qui parait sans issue que la population vit actuellement et ce depuis ces dernières années.

Nous Haïtien.ne.s, en 1804, nos ancêtres ont brisé les chaînes physiques de l'esclavage sans en briser les chaînes mentales. Les uns ont été imprégnés des chaînes mentales du colon et les autres, des chaînes mentales de l'esclave. C'est pour cette raison que la société haïtienne traumatisée n'a jamais pu s'unifier. Chaque citoyen.ne est dans une guerre perpétuelle avec lui/elle-même donc contre les autres. L'Haïtien est constamment sur la défensive d'une part, et d'autre part est toujours prompt à détruire l'autre qui progresse plutôt que de voir l'ascension de chaque compatriote comme un gain pour lui et pour la Nation à construire, tel que prôné par la devise du pays « L'Union fait la force ».

Aujourd'hui, la société haïtienne est en pleine mutation et les couches défavorisées, longtemps ignorées, demandent à être considérées comme des citoyennes et des citoyens à part entière (mêmes opportunités, mêmes avantages et mêmes considérations pour tous). Après plusieurs décennies de dérives, l'histoire doit être écrite différemment afin d'orienter les générations futures sur la bonne voie, celle de son épanouissement et du développement réel du pays.

Suite aux dérives découlant des frustrations collectives ou des sentiments d'impuissance liés à la réalité historico-politique du moment, l'haïtien.ne ne sait plus dans quelle voie s'engager, car le haut, le bas, la droite, la gauche se confondent et même le nord semble n'avoir jamais existé.

Ces périodes dans l'histoire d'un peuple sont à la fois dangereuses et riches de promesses et d'opportunités. Dangereuses en raison des risques de dérives autodestructrices que nous vivons actuellement ; riches de promesses et d'opportunités du fait que la disparition des

tabous et des interdits entraîne l'effondrement des repères. Toutes les voies sont ouvertes et tous les espoirs permis. Un bond qualitatif devient donc possible si, au lieu de s'abandonner à un destin apocalyptique, nous décidons d'interroger notre histoire collective pour nous donner les moyens de mieux nous projeter dans le futur.

Les bouleversements que connaît Haïti actuellement paraissent très complexes dans un monde qui devient de plus en plus globalisant. Cependant, il faut reconnaître que l'effondrement des repères traditionnels des sociétés caractérise les grandes crises de société, ou de civilisation qui interpellent les trajectoires culturelles et socio-historiques.

Dans notre cas, il est plus que temps de nous interroger et de tout remettre en question car les grands bouleversements ayant marqué ces quatre dernières décennies nous ont conduit à une société de déperdition et de déliquescence. Une société écartelée qui est, aujourd'hui, traversée par des conflits socio-politiques multiples entraînant des difficultés de toutes sortes. Alors que la plupart des sociétés contemporaines s'efforcent de façonner leur destin, nous faisons planer sur notre collectivité une lourde menace quant à son devenir, voire même son existence par notre passivité ou notre peur, ou notre effroi devant l'ampleur d'une crise qui n'a que trop longtemps perduré.

L'absence d'un projet de société devant définir le futur du jeune État-Nation est une des conséquences de cette crise sans issue. Cet État-Nation, si hardi aux yeux de l'occident colonialiste du XIXème siècle, qu'il fallait à tout prix l'ostraciser pour éviter le chambardement du paradigme mondial de l'époque. De nos jours, la mondialisation remplace le colonialisme dans lequel l'autonomie des États post-modernes disparaît au profit du libre-échange. Cependant, un État-Nation fort devra mettre en place un État encore plus fort qui sera, à des degrés divers et selon des modalités multiples, en mesure de préserver son autonomie de décision et d'actions.

Il est donc plus que temps, que nous nous mettions ensemble, femmes haïtiennes de tout horizon autour d'un même objectif : celui d'unifier la société et de mettre fin à la politique du « panier aux crabes » pratiquée dans notre pays en insufflant une vision commune moderne de la gestion du pays à court, moyen et long terme du groupe de femmes ainsi constitué. Ce groupe de femmes a l'ambition et le désir de proposer, aujourd'hui, à la société haïtienne des idées et des thématiques prioritaires pour élaborer un vrai projet de société, un projet souverain (par et pour les Haïtien.ne.s) pour le développement réel du pays, l'épanouissement de tous.tes les Haïtien.ne.s, toutes générations confondues, et, sans distinction dans un environnement serein.

AYIBOBO !

# INTRODUCTION

Inquiétées par l'absence de réflexion collective et le manque d'objectivité au sein de la société, touchées par la dégradation du système étatique et la délinquance généralisée qui gangrène les familles, et préoccupées par l'avenir de nos enfants dorénavant perplexes et finalement indifférents face à notre célèbre histoire, nous, les femmes du groupe DÉMARCHES CITOYENNES, avons pris la décision le samedi 15 octobre 2022, de nous mettre ensemble, en vue de développer une vision commune vers un même objectif qui est l'unification sociale du pays pour son développement.

Dans un premier temps, nous avons travaillé sur une vision commune qui fait l'objet du présent document intitulé "Démarches Citoyennes, Vision de femmes avisées et engagées". Dans un second temps, nous invitons des groupes de la société civile qui travaillent pour le « rêve Haïti » à mettre nos réflexions en commun, car nous devons œuvrer toutes et tous pour la même cause : le devenir d'Haïti et l'épanouissement de toutes ses filles et tous ses fils sans distinction.

Aujourd'hui, après plusieurs décennies de dérives, nous devons interroger notre histoire afin de tirer les leçons du passé pour nous permettre de mieux orienter les générations présentes et futures. Notre démarche se veut inclusive puisqu'elle engage chacune et chacun à œuvrer ensemble pour convaincre toutes celles et tous ceux qui croient en l'avenir d'Haïti, de mettre leurs idées et leurs actions ensemble pour un projet de société rassembleur et porteur de résultats concrets et définitifs.

# NOTRE VISION GLOBALE - LE PARADIGME

Notre vision préconise :

- Une Haïti développée, indépendante, souveraine, sous un leadership visionnaire ayant une conscience citoyenne nationale.
- Une Haïti avec les fondations d'une Nation forte vivant dans le respect de ses valeurs morales, traditionnelles, ancestrales, cultuelles et culturelles offrant à toute sa progéniture, sans exclusion, les conditions d'une vie décente propices à l'épanouissement personnel et collectif.

Cette vision résulte de la collaboration de plus de 60 femmes haïtiennes, issues de différentes générations, de toutes classes sociales et des dix départements du pays, incluant la diaspora.

# NOTRE MISSION

Travailler avec nos compatriotes en vue d'abattre les clivages, les barrières politiques, sociales et économiques qui nous séparent et s'unir autour de la vision commune en vue du développement de notre pays sur la base d'une ferme volonté nationale afin de garantir notre indépendance et reconquérir notre souveraineté nationale perdue.

En effet, la politique, les divisions des classes sociales et l'emprise de pays étrangers (dits amis) nous ont désunis et un fossé s'est créé au point où les haïtien.ne.s se méfient et se distancient les un.e.s des autres. Avec la disparition grandissante des valeurs intégrantes haïtiennes qui insistent sur la vie communautaire participative et collaborative, et qui nous rattachent à l'héritage culturel et traditionnel de nos ancêtres, nous devenons de plus en plus étranger.ère.s à nos communautés, et à nous-mêmes alors que jadis nous fûmes un peuple luttant pour la liberté, l'égalité et la fraternité / sororité.

De cette distance sociale nous créons de fausses perceptions vis-à-vis de nos propres compatriotes donnant lieu à des préjudices et des discriminations destructrices de notre humanité de peuple. Ces problèmes sont dus à l'absence d'une projection commune du développement de notre pays, projection qui permettrait à tous partis politiques ou groupements ou associations citoyennes, quelle que soit leur tendance, de penser un développement durable pour le bien-être du peuple haïtien.

# NOS OBJECTIFS

Les objectifs découlant de notre mission sont les suivants :

1. Élaborer un document présentant la vision commune de femmes pour le développement du pays ;
2. Présenter le document « Visions de femmes avisées et engagées » aux autres groupes de réflexion de la société civile, en vue d'alimenter la réflexion et recueillir leurs propositions ;
3. Élaborer en collaboration avec ces groupes de réflexion le nouveau projet commun de société ;
4. Vulgariser et diffuser le document dans le but de rassembler le plus grand nombre de compatriotes autour de ce nouveau projet de société.

# JUSTIFICATIONS

Aussi, dans le cadre de cette démarche, définirons-nous la conception théorique préalable de la notion d'État-Nation qui nous permettra de cibler les différents aspects du contexte qui mettront en évidence les dimensions problématiques, socio-économique, politique et culturelle du pays, sur lesquelles nous devrions intervenir à travers des éléments de solutions.

A travers ce projet, nous voulons engager nos compatriotes à apprendre l'histoire de nos origines et notre vraie histoire réécrite à cette fin. Ainsi elles et ils pourront mieux se connaître, promouvoir et faire respecter des valeurs cardinales contribuant à l'entente entre citoyennes et citoyens pour le développement de la société tout entière. Elles et ils s'évertueront à travailler pour une justice haïtienne inclusive, ancestrale et traditionnelle, en vue d'une meilleure protection et cohésion sociale.

Nous proposons un modus operandi pour un dialogue national, ouvert, inclusif, et participatif, devant permettre de définir les causes fondamentales de nos dissensions afin de constituer le « Nous Rassembleur ». Nous préconisons un véritable projet de paix durable pour une Haïti paisible où il fait bon vivre avec le développement des secteurs porteurs de croissance afin d'assurer la création de richesses et des emplois durables. Pour la bonne réalisation de ces objectifs, nous mettrons le « konbitisme » en action en vue de développer une synergie et une relation harmonieuse entre les différentes couches sociales.

Nous avons identifié les éléments de changement, établi les objectifs spécifiques y relatifs et proposé des recommandations qui serviront de base de travail dans le cadre de l'élaboration du projet commun de société.

Pour chacun des éléments de changement identifiés, en plus d'établir une vision, nous avons fait un diagnostic des problèmes qui nous ont conduit à la situation actuelle et formulons des recommandations qui constituent la base de nos conclusions, en vue de l'élaboration du nouveau projet de société. Nous pensons cependant, important de préciser dans quelle perspective nous positionnons notre pays dans le monde afin de permettre à toutes et tous de comprendre la logique qui nous guide.  Aussi avons-nous fait un rappel sur ce concept ainsi que sur l'histoire de notre pays, en général.

La création de l'État-Nation doit être associée à un projet de société qui vise à établir une identité nationale commune et à poursuivre des objectifs politiques, économiques et sociaux spécifiques pour arriver à l'évolution de l'être haïtien sans exclusion.

Vous trouverez ci-dessous le tableau descriptif de l'ensemble des chapitres développés.

| | **Titre** | **Éléments de changement** | **Objectifs spécifiques** |
|---|---|---|---|
| 1 | Reconnaissance et acceptation de notre identité culturelle | | |
| | A. Quelques repères sur l'identité haïtienne | Chaque citoyenne et chaque citoyen reconnaît et accepte son identité d'Être Haïtien, prend conscience de sa citoyenneté nationale et de son devoir envers son pays. | Se connaître et connaître nos origines et notre vraie histoire. Trouver notre ancrage culturel pour asseoir notre identité ; catalyser tous les Haïtien.ne.s sur la reconnaissance de leur identité ; se détacher des souffrances de l'esclavage pour embrasser pleinement notre statut d'hommes et de femmes libres et avisé. ée.s) ; |
| | B. Notre ancrage culturel : Haïti Terre de liberté, Fondatrice du Panaméricanisme | Haïti terre de liberté, fondatrice du panaméricanisme et défenseure de l'émancipation des Peuples. | Construire cette nouvelle nation en ayant pour guide la Constitution du 20 mai 1805. Faire connaître aux citoyen. ne.s ce que ce pays rebelle a apporté au monde. |
| | C. Notre retard dans l'instruction et l'éducation, ses causes et ses effets | L'instruction, une des priorités des pères de la patrie, aujourd'hui, un devoir vis-à-vis de la population | Garantir à chaque e instruction de qualité pour éliminer la disparité entre les enseignements offerts. Construire et aménager des écoles maternelles, fondamentales, secondaires, des centres professionnels et des universités accessibles à tous et toutes sans distinction. |
| 2 | Vivre ensemble et respect des valeurs | | |
| | A. Vivre ensemble en respectant les valeurs morales et civiques spécifiques et bénéfiques à notre société toute entière | Vivre ensemble dans le respect des valeurs civiques, morales et cardinales communes est essentiel pour garantir l'unité entre citoyen. ne.s. La promotion de l'égalité et de la fraternité entre compatriotes d'une même nation est une nécessité de plus en plus criante. Dans la conjoncture actuelle, il est de plus en plus indispensable, de garantir un modus operandi pour arriver à des relations journalières monieuses entre citoyen.ne.s grâce à des attitudes de respect mutuel. | Remodeler la société haïtienne de façon à ce qu'Haïti devienne un espace où des citoyen.ne.s de couches et d'horizons divers évoluent de manière harmonieuse dans la tolérance, le respect mutuel, le respect des lois, l'estime réciproque. Identifier, actualiser, définir, rétablir, promouvoir et faire respecter des valeurs morales et civiques, cardinales et authentiques, des valeurs positives qui permettront aux haïtien.ne.s de vivre ensemble dans une société où les relations humaines seront harmonieuses et saines. |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | B. Un exemple de promotion de valeurs morales et civiques à travers une valorisation et généralisation du Konbitisme en vue de consolider le vivre ensemble | L'identification de pratiques culturelles typiques pouvant favoriser la coopération entre citoyen.ne.s dans divers domaines en vue de la réalisation de grands projets communautaires et nationaux permettra de renforcer la conviction de tous sur la nécessité d'agir pour le bien collectif et le progrès de la nation. | Apprécier des caractéristiques locales authentiques et positives. Mobiliser un grand nombre de citoyen.ne.s dans des projets d'envergure susceptibles d'apporter un aller mieux à tous les compatriotes dans une atmosphère d'entente et de discipline.<br>Canaliser les énergies au profit de l'amélioration des conditions de vie des citoyen.ne.s dans leurs communautés.<br>Apprendre à s'impliquer dans le développement de la nation en tant que citoyen.ne.s.<br>Apprécier l'effort collectif désintéressé. |
| | C. Modus operandi pour un dialogue national | La insaties désaccords et des frustrations de divers secteurs de la société Haïtienne, est indispensable pour trouver et proposer des pistes de solutions. La délinquance et la violence qui sévissent actuellement demandent de trouver des solutions urgentes aux problèmes susmentionnés. Une étude d'expériences positives menées ailleurs serait utile dans la recherche de solutions appropriées. | Rechercher et identifier un modus operandi pour un dialogue inclusif afin de définir les causes fondamentales des dissensions existantes, pour constituer le Nous Rassembleur afin de proposer un véritable projet de paix durable pour une autre Haïti dans un cadre de relations harmonieuses entre secteurs divers de la société haïtienne. |
| 3 | Justice et Droit | La justice et le droit sont garants de la cohésion sociale et de l'État de droit. | Avoir une justice haïtienne réelle et effective, fonctionnelle, inclusive, objective et indépendante en vue d'une plus grande harmonisation des rapports entre justiciables, afin de favoriser une meilleure cohésion sociale. |
| 4 | Amélioration des conditions de vie et du cadre de vie dans les collectivités territoriales | Chaque citoyen.ne retrouve sa dignité à travers la satisfaction de ses besoins essentiels et la garantie de la disponibilité des services sur tout le territoire : logement et transport décents, sécurité alimentaire, sécurité publique, santé et éducation et loisirs. | Développer un modèle d'aménagement du territoire qui favorise la répartition équitable des biens et des services dans toutes les collectivités territoriales haïtiennes pour une amélioration durable et pérenne des conditions de vie des populations.<br><br>Prévoir un habitat urbain et rural sécuritaire aux normes de confort et d'habitabilité et résistant x risques naturels.<br><br>Aménager des territoires solidaires et en cohérence pour une meilleure qualité de vie des communautés locales haïtiennes. |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 5 | Développement économique et autonomisation des femmes | Une économie moderne, compétitive, soutenable et diversifiée dont le développement est centré sur l'être humain, favorisant ainsi un nouvel équilibre social et territorial, et sur la valorisation des nouveaux secteurs stratégiques pouvant impulser une dynamique de croissance et faciliter la création d'emplois décents, durables et stables.<br><br>Un développement éco-nomique et social équilibré, équitable et diversifié, favorsant l'insertion et l'autonmisation des femmes, conditions premières de l'égalité réelle entre hommes et femmes. | Reconquérir notre souveraineté économique à travers une stratégie de développement axée sur un appareil productif renforcé et des richesses nationales valorisées, pour une croissance économique soutenue, durable et inclusive.<br><br>Construire l'autonomie éco-nomique des femmes en améliorant leur accès aux actifs, aux ressources pro-ductives, aux technologies et aux débouchés pour qu'elles contribuent, aux côtés des hommes, à la transformation structurelle de l'économie nationale. |
| 6 | Gouvernance : La nécessité d'une stabilité politique | Une gouvernance intelligente et responsable capable de revoir les lois et de contrôler les institutions publiques afin de les rendre efficaces et efficientes sous un leadership compétent, avisé et expérimenté. | Instituer une bonne gouvernance intelligente, fonctionnelle, indépendante et responsable qui débouchera sur la réforme en profondeur des lois administratives, de la loi électorale, la décentralisation, le recadrage et le contrôle des institutions publiques sous un leadership visionnaire, honnête, responsable et compétent. |
| 7 | Haïti : Un État ouvert sur le monde | Haïti, pays indépendant, imbu de ses atouts et de son rôle historique de pays libérateur, jouissant d'une place de choix, en toute souveraineté et liberté, dans le concert des nations. | Redéfinir les relations d'Haïti avec les autres nations en pratiquant une politique extérieure dans l'intérêt de la nation haïtienne tout en définissant une stratégie pour changer et restaurer l'image d'Haïti. |

Pour chacun des éléments de changement identifiés dans le tableau préalable, en plus d'établir une vision, nous ferons un diagnostic des problèmes existants et formulerons des recommandations qui constitueront la base de nos conclusions, en vue de l'élaboration du nouveau projet de société. Nous pensons cependant, important de préciser dans quelle perspective nous positionnons notre pays dans le monde afin de permettre à tous de comprendre la logique qui nous guide.  Aussi ferons-nous un rappel sur ce concept ainsi que sur l'histoire de notre pays, en général.

# MOTS CLÉS

Paradigme - Vision - État - Nation - État-Nation - Projet de société

# BRÈVE RÉFÉRENCE HISTORIQUE

Pour mieux comprendre la situation actuelle d'Haïti, il est important d'avoir un éclairage sur l'historicité[1] des premiers moments de l'État d'Haïti. Car comme dit le vieil adage : « pour mieux se projeter dans le futur, il faut revenir sur le passé afin d'en tirer les leçons ».

## L'indépendance d'Haïti et l'émergence de l'État[2]

Entre 1804 et 1859, la ligne politique dominante était la consolidation de l'Indépendance d'Haïti sur fond de refus absolu de l'esclavage et du retour du colon. De plus, l'État manquait de fonctionnaires pour les institutions administratives mais parvenait non sans peine à nouer des alliances avec les autres nations.

Pour les premiers gouvernants haïtiens, la conception du pouvoir était d'ordre militaire. Pour cela, l'État haïtien a connu des tensions continuelles entre un nationalisme qui s'affirmait dans la partie majoritaire de la population exclue des affaires de l'État, et la tendance à suivre le modèle occidental de l'État-Nation.

Selon François Blancpain dans son livre "Un cycle de relation financière entre Haïti et la France (1825 - 1922)" paru en 2001 : « Le sous-développement social du pays qui était la marque du système colonial fondé au plan humain sur l'esclavage et au plan commercial et financier sur le régime de l'Exclusif, n'a été que peu modifié par l'indépendance. Les anciens esclaves sont devenus des paysans soumis au pouvoir militaire des chefs de section chargés de faire appliquer le code rural, tandis que l'État naissant voyait sa croissance entravée par la "dette de l'indépendance". »

Un colonialisme interne fut donc mis en place par la formation d'un « pays en dehors » contraint à la production de « denrées dites coloniales, seules garanties pour faire face aux engagements financiers » (Gusti-Klara Gaillard, 1990 : 21). Il faudrait souligner que ce colonialisme interne fut renforcé par le fait que la classe des négociants qui contrôlaient le commerce externe avant l'indépendance était constituée d'anciens colons de différentes nationalités, auxquels les Allemands viendront s'ajouter (Alix Mathon, 1985). Thomas Madiou (1988 : p178) souligne toutes les difficultés que rencontrait le président Alexandre Pétion pour porter des négociants anglais du Sud à payer les taxes. Il faudra aussi rappeler

1 Le terme "historicité" fait référence à la qualité ou à l'état d'être historique, c'est-à-dire d'appartenir à l'histoire ou d'être lié à des événements, des périodes ou des contextes spécifiques dans le temps. L'historicité reconnaît que les événements et les phénomènes sont influencés par leur contexte historique et qu'ils doivent être compris et interprétés en fonction de ce contexte. L'historicité souligne l'importance de considérer les facteurs historiques, culturels, sociaux et politiques pour comprendre pleinement un événement ou un concept donné. L'historicité reconnaît, également, que l'interprétation de l'histoire est subjective et peut varier en fonction des perspectives et des valeurs individuelles ou collectives.

2 Tiré des Cahiers de l'Institut d'histoire de la Révolution française, «1801-1840 – Haïti, entre Indépendance et Restauration », Bernard Gainot et Frédéric Régent, 2019

que parmi les accusés, lors du procès de la Consolidation, on comptait des ressortissants Français et Allemands.

Face à l'hostilité du monde, l'État haïtien, pour sa construction, n'a pas cherché à légitimer les nouveaux libres qui représentent la majorité de la nation naissante, et n'assumera pas les fonctions de cohésion nationale qui lui reviendraient pour obtenir le véritable État-nation. Exclus de toute forme de participation sociale et politique, les nouveaux libres ne constituent pas un public au service duquel se met l'État haïtien.
Les nouveaux libres ne quitteront leur territoire que poussés par la misère, mais aussi par la mobilisation sous forme « d'armée régionale » sous la direction d'un caudillo en marche pour prendre le pouvoir, ou plus récemment, sous forme de masses urbaines intégrées dans des mouvements messianistes ou populistes, toujours sans école, sans emploi, entassées dans des bidonvilles. Cet état de fait demeure d'actualité.

En dépit des transformations actuelles que connaît l'État suite aux mouvements migratoires vers l'Amérique du Nord, l'Europe et les îles de la Caraïbe, et surtout des relations récentes avec une communauté internationale plus présente que jamais au plan politique comme au plan économique et militaire pour imposer la mondialisation, survit encore la conception d'un État providence dont on imagine les ressources inépuisables et celle d'un État confondu avec le gouvernement et qui fonctionne en ligne discontinue. Le nationalisme traditionnel subit alors une forte érosion énormément aidée, non seulement à cause de l'avancée de la mondialisation, mais aussi et surtout à cause de la présence permanente d'une communauté internationale constamment au chevet de l'État haïtien.

Par conséquent, le projet de construction de la Nation haïtienne est toujours un projet inachevé. En effet, Haïti a été prise dans les tenailles de conflits internes et externes à la fois, lesquels peuvent - paradoxalement - être cependant considérés comme des témoins positifs à charge d'une histoire jamais linéaire ni univoque. Toutes les avancées sur le chemin d'un processus démocratique sont le résultat de confrontations entre différents groupes sociaux, d'idées et d'intérêts divergents.

## A la recherche de l'État-Nation haïtien

L'interminable crise de l'État en Haïti est donc née de l'impossibilité d'harmoniser ses orientations originelles avec les prérequis idéologiques de l'État-Nation de coupe occidentale dont sont porteurs les premiers représentants du pays. L'État en Haïti naît à contre-pied des États-nations modernes, et il n'a pas encore été possible jusqu'ici de l'accommoder dans ce moule.

L'État-Nation haïtien doit être, une singularité, dans l'histoire des peuples du monde où

l'État et la Nation ne feront qu'un seul pour endiguer les entraves au développement du pays et travailler à l'épanouissement de l'être haïtien.

Partant de ce constat, l'État-nation haïtien doit être basé sur le principe de la souveraineté nationale, qui implique que le peuple d'un État a le droit de s'autodéterminer et de gérer ses propres affaires. Cela impliquerait donc une solide cohésion sociale qui n'a jamais existé puisque les dirigeants et les élites du pays n'ont fait que suivre le système colonial en considérant la majorité de la population comme un "peuple en dehors" qui a été astreint à un caporalisme agraire afin de conserver l'économie coloniale.

## En quoi consiste un État-Nation ?

L'État-Nation, par définition, est un concept théorique, politique et historique, désignant la juxtaposition d'un État, en tant qu'organisation politique, à une nation, c'est-à-dire des individus qui se considèrent comme liés et appartenant à un même groupe. C'est donc la coïncidence entre une notion d'ordre identitaire, l'appartenance à un groupe, la nation, et une notion d'ordre juridique, l'existence d'une forme de souveraineté et d'institutions politiques et administratives qui l'exercent, l'État.

## Quels sont les avantages potentiels d'être un État-Nation ?

La création de l'État-nation haïtien peut présenter plusieurs avantages potentiels qui sont :

1. **L'Identité nationale** : l'État-nation offre un cadre institutionnel dans lequel l'identité nationale commune se développe et se préserve. Cela renforcera le sentiment d'appartenance et de solidarité entre les citoyen.ne.s favorisant ainsi la cohésion sociale et la stabilité politique.
2. **L'autodétermination :** La création de l'État-nation haïtien permettra aux haïtien.ne.s de définir et de gouverner leur territoire selon leur culture, leurs propres valeurs, lois et aspirations. Cela offrira une plus grande autonomie politique et la possibilité de prendre des décisions qui reflètent les intérêts et les priorités spécifiques de la nation.
3. **La souveraineté :** En établissant l'État-Nation haïtien, la communauté haïtienne exerce sa souveraineté sur son territoire et ses ressources, ce qui lui confère un contrôle accru sur son destin économique, social et politique. Cela peut permettre de prendre des décisions indépendantes et de négocier des accords internationaux au nom de la nation.
4. **Une gestion efficace** : La création de l'État-Nation haïtien simplifiera la gouvernance en établissant des institutions politiques, administratives et juridiques spécifiques pour gérer les affaires internes. Cela peut favoriser une prise de décision plus efficace, une mise en œuvre des politiques publiques plus cohérentes et une meilleure responsabilité gouvernementale.

5. **La Protection des droits et des intérêts :** Un État-Nation peut offrir un cadre constitutionnel pour garantir et protéger les droits et les intérêts de ses citoyens. Il peut mettre en place des institutions et des mécanismes juridiques pour promouvoir l'égalité, la justice et la sécurité, ainsi que pour répondre aux besoins spécifiques de la population.
6. **La représentation politique :** La création de l'État-Nation haïtien permettra aux citoyen.ne.s de participer directement ou indirectement à la vie politique du pays. Ils éliront leurs représentants et contribueront à la formulation des politiques et des décisions qui les concernent.
7. **La création d'un État-Nation** permettra de favoriser la création d'économies locales et régionales et de consolider nos relations commerciales avec l'extérieur.

Cependant, la création de l'État-nation présente également des défis spécifiques, tels que des coûts économiques et administratifs ainsi que des implications éventuelles au niveau des relations internationales. Les avantages et les inconvénients spécifiques varient en fonction du contexte historique, géographique et politique du pays.

## L'État-Nation haïtien et le Projet de société

La création de l'État-nation sera associée à un projet de société qui vise à établir une identité nationale commune et à poursuivre des objectifs politiques, économiques et sociaux spécifiques pour arriver à l'évolution de l'être haïtien sans exclusion. Le projet de société de l'État-nation inclura les éléments suivants :

1. **La cohésion sociale (ciment social) :** L'État-Nation peut chercher à promouvoir la cohésion sociale en favorisant un sentiment d'appartenance et de solidarité entre les citoyen.ne.s. Cela peut se faire en encourageant le respect et la valorisation de la culture, de la langue, des traditions et des symboles nationaux communs.
2. **La gouvernance humaniste :** Le développement de l'être humain sans exclusion pour une plus grande représentativité de la société dans les institutions démocratiques. Mêmes prérogatives à tous les niveaux de l'échelle gouvernementale. Le projet de société inclut aussi la mise en place d'institutions démocratiques et la promotion de la participation citoyenne. Cela implique l'élection de représentants, la garantie des droits fondamentaux, la séparation des pouvoirs et l'instauration de mécanismes de responsabilité gouvernementale.
3. **Le développement économique :** L'État-Nation peut avoir pour objectif de promouvoir le développement économique de manière à améliorer le niveau de vie de ses citoyen.ne.s. Cela peut se traduire par des politiques visant à stimuler l'investissement, à favoriser l'innovation, à encourager le commerce et l'industrie locale et régionale, l'artisanat, et à réduire les inégalités économiques et à favoriser l'autonomisation des femmes.

4. **Le bien-être social :** Le projet de société peut inclure des mesures visant à assurer le bien-être social des citoyen.ne.s. Cela peut comprendre la mise en place de systèmes de sécurité sociale, d'éducation et de santé accessibles à toutes et à tous, la mise en place de politiques publiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire, ainsi que des politiques de lutte contre la pauvreté, l'exclusion sociale et les discriminations.
5. **Une justice égalitaire et équitable :** Le projet de société doit inclure la justice pour toutes et pour tous, une justice équitable dans un système démocratique et humaniste, la justice devrait être fondée sur les principes de l'égalité, de l'équité et du respect des droits humains.
6. **La valorisation et la promotion de la culture et du patrimoine matériel et immatériel** sont des efforts importants pour préserver l'identité culturelle, promouvoir le tourisme, renforcer le sentiment d'appartenance nationale et favoriser le développement économique. Il est important de souligner que la valorisation et la promotion de la culture et du patrimoine sont des processus continus qui montreront l'engagement à long terme de la population.
7. **La souveraineté et le rayonnement international :** L'État-Nation travaillera à affirmer sa souveraineté et à promouvoir ses intérêts sur la scène internationale. Cela impliquera sa participation à des fora internationaux, la négociation d'accords commerciaux et politiques favorables à l'État-Nation, et la projection d'une image positive à l'étranger.

## Vers la création d'un Projet de société

Par définition un projet de société fait référence à une vision globale et à un ensemble d'objectifs et de valeurs spécifiques qui guident le développement et le fonctionnement d'une société ou d'une communauté. Il s'agit d'une proposition ou d'un plan d'action qui décrit la manière dont les membres d'une société souhaitent façonner leur environnement social, économique, politique et culturel.

Un projet de société peut inclure divers aspects, tels que les politiques publiques, les priorités sociales, les valeurs morales, les droits de l'homme, la justice sociale, l'éducation, l'environnement, l'économie, les relations internationales, la gouvernance, la santé, etc. Il représente une vision à long terme de la société, décrivant la façon dont les individus et les institutions interagissent et travaillent ensemble pour atteindre certains objectifs communs.

La construction d'un projet de société implique souvent des discussions, des débats et des processus démocratiques pour permettre aux citoyen.ne.s de participer à la définition des valeurs et des objectifs communs. Ces projets peuvent être portés par des mouvements sociaux, des partis politiques, des organisations non gouvernementales ou d'autres acteurs

de la société civile.

En résumé, un projet de société est une vision collective de la façon dont une société souhaite organiser et structurer son développement en fonction de certaines valeurs et d'objectifs partagés. Il sert de guide pour orienter les actions et les politiques dans le but de construire l'avenir souhaité pour la société dans son ensemble.

Le projet de société d'un État-Nation évolue au fil du temps en fonction des défis, des aspirations et des besoins et/ou demandes de la population. Il peut être influencé par des idéologies politiques, des mouvements sociaux, des besoins économiques et des facteurs historiques et culturels spécifiques à la nation.

# CHAPITRE I

## RECONNAISSANCE ET ACCEPTATION DE NOTRE IDENTITÉ



## A. QUELQUES REPÈRES DE NOTRE IDENTITÉ HAITIENNE

- **Énoncé de l'élément de changement**

> *Chaque citoyen.ne reconnaît et accepte son identité d'Être haïtien, prend conscience de sa citoyenneté nationale et de son devoir envers son pays.*

- **Objectifs spécifiques**

Se connaître et connaître nos origines et notre vraie et authentique histoire ; trouver notre ancrage culturel pour asseoir notre identité ; catalyser tous les Haïtien.ne.s sur la reconnaissance de leur identité ; se détacher des souffrances de l'esclavage pour embrasser pleinement notre statut d'individus libres et avisés. (Support : Constitution 1805).

***« Tout peuple méconnaissant sa vraie identité, ne maîtrisant nullement les valeurs scientifiques tangibles et intangibles de son territoire et n'étant pas en mesure de développer sa science, conserve un état de vie potentielle cryogénisée ou en hibernation mais n'atteint jamais sa pleine capacité intellectuelle et spirituelle. » source : Daniel et Ginette Mathurin, « Identité culturelle de l'Ayitien » 2003).***

L'histoire d'un peuple connaît des changements toutes les fois que de nouveaux éléments ou documents surgissent avec des preuves expliquant autrement l'histoire telle qu'elle était rapportée antérieurement.

Les historiens ou chroniqueurs rapportant ou écrivant au moment où les événements se passent ont tendance à écrire selon leur propre ancrage sociopolitique ou courant de pensée d'appartenance. Ainsi lorsqu'un historien se base sur les écrits d'un autre historien, il se doit de faire des recherches approfondies sur l'auteur pour comprendre les repères caractérisant la position à partir de laquelle il rapporte, témoigne ou offre une compréhension des choses. Il doit alors surtout confronter la documentation et faire des contre-vérifications dans la quête d'une certaine objectivité.

Notre histoire puisqu'elle a été écrite par les vaincus a gardé secret

beaucoup de nos faits d'armes.  Comme quelqu'un eut à dire : « C'est un peuple qui n'a pas le droit de parler du bien qu'il a fait aux autres. »

- **Diagnostic**

L'Histoire d'Haïti telle qu'enseignée à l'école comporte des oublis ou omissions qui ne peuvent plus être tenus cachés. Cette altération de notre histoire est due au fait qu'à l'origine, elle a été écrite par les prêtres catholiques français et par les premiers historiens haïtiens, lesquels ont été instruits et formés par ceux-là mêmes qui nous avaient colonisés dont le racisme était proverbial ; ils ne sauraient mettre en évidence le génie noir de nos ancêtres, les pères fondateurs de ce pays, ces pères du panaméricanisme.

En effet, l'arrivée des Frères de l'Instruction Chrétienne le 7 avril 1864 a renforcé la perte de notre identité haïtienne. Ils ont, dans un certain sens, contribué à maquiller certains faits historiques et en ont donné une version de la réalité gommant toute vérité qui pourrait ternir l'image des colonisateurs, donc, ce qui n'était pas à leur avantage.

- **Réconciliation avec soi-même et avec les autres, nos origines**

L'Haïtien a la réputation d'être agressif, d'avoir le sang chaud, d'être « kòk batay ». Est-ce vrai ou faux ? Le tempérament et le comportement d'un individu tiennent beaucoup de ses origines et de son environnement. L'origine de l'être haïtien est plurielle : Arawak (Tainos, Caraïbes etc.), espagnole, africaine (Arada/Yoruba, Igbo, Nago, Haoussa,…), française, anglaise, allemande, juive et également polonaise.  De plus, même après l'indépendance, vu que la période coloniale a marqué au fer rouge le tempérament de l'Haïtien qui a subi le génocide (les autochtones) puis l'esclavage (nègres d'Afrique), nos compatriotes semblent être souvent, sinon toujours sur la défensive.

Compte tenu de la grande diversité originelle mentionnée plus haut, il est certain qu'au moment de l'indépendance, on ne saurait parler de l'Haïtien.ne, il n'en était pas encore question. Par exemple les esclaves eux-mêmes étaient de différentes tribus avec des traditions et modes de vie différents et être africain ne voulait pas dire être de même origine. Il en était de même des autochtones : il est dit que les Tainos étaient paisibles alors que les Caraïbes étaient très agressifs donc leurs modes de vie également étaient différents ; celui-ci est pêcheur, celui-là agriculteur et l'autre travaillait le silex et l'argile ; mêmes leurs rituels spirituels étaient différents. Le sang français n'est pas le sang espagnol, encore moins celui de l'Anglais ; leur seul point commun, c'est qu'ils violaient régulièrement nos négresses et donnèrent naissance à des sang mêlés.

Cependant après plus de deux cents ans d'un prétendu « vivre ensemble », nous devrions

avoir un peuple uni. Nos divisions devraient être déjà plombées selon ce que dit notre devise nationale : « Liberté, Égalité, Fraternité ». Mais malheureusement, nous sommes encore à couteaux tirés, tous citoyen.ne.s confondu.e.s (noirs versus noirs, noirs versus mulâtres et vice versa et mulâtres versus mulâtres). Le comportement haineux de l'Haïtien.ne face à l'autre Haïtien.ne est exactement ce qu'il a dû être en face du blanc à l'époque coloniale. Ce qui est reflété dans la déclaration suivante : « L'histoire est la mémoire d'un peuple »

Si l'histoire est la mémoire d'un peuple, qu'arrive-t-il quand cette histoire est truffée de contre-vérités ? Eh bien, ce peuple ne se connaît pas, ne se retrouve pas chez l'autre, n'a donc aucun sentiment de fraternité vis-à-vis de l'autre. Notre devise « L'Union fait la force » n'a jusqu'à présent pas pris chair dans notre quotidien, car elle n'a toujours pas imprégné le cerveau haïtien pour en comprendre le sens et sa mise en pratique.

Même si la plupart des documents historiques font le rappel de la révolution des esclaves de Saint Domingue, peu d'entre eux soulignent la nouvelle vie des nouveaux héritiers de l'île, un réveil merveilleux mais brutal face à leur réalité. Que s'est-il donc passé ?

Les fils des colons ont réclamé haut et fort les terres de leur géniteur. Les affranchis en ont fait autant et les nouveaux haïtien.ne.s noir.e.s (bossales) se sont rendus compte qu'ils ne font que changer de maîtres et pour saigner la plaie, on établit une distinction entre les « Créoles » et les « Bossales[3] » !

- **Forces, atouts et faiblesses des Pères Fondateurs**

Au lendemain de l'Indépendance, une pratique d'exclusion se met en place, basée sur le lieu de naissance (Afrique vs Haïti), sur le niveau d'instruction et sur la couleur de peau. Eddy Cavé, Haïti : Extermination des Pères fondateurs et pratiques d'exclusion

L'Acte de l'Indépendance a porté la signature de trente-sept hommes,[4] malgré les rôles essentiels joués par des femmes tout au cours de la révolution (car leur présence a été remarquée à tous les niveaux de commandement ou à tout autre titre, telles : Toya Mantou, Marie-Jeanne Lamartinière, Sanite Belair, Catherine Flon, Henriette Saint-Marc, etc.) pas une seule d'entre-elles n'a été appelée à signer cet acte de naissance de l'État Haïtien. Il

3 "Bossales" Les esclaves de Saint Domingue nés en Afrique. Gérard Barthélémy : Le role des Bossales dans l'émergence d'une culture de marronnage en Haiti

4 Les 37 signataires de l'acte de l'indépendance haïtienne furent des mulâtres, des noirs (créoles et bossales) et même un blanc (Pierre Nicolas Malet) , Jean Jacques Dessalines Général en chef, six généraux de Division : H. Christophe, Clerveaux, Vernet, Gabard, Pétion, Geffrard ; 12 généraux de brigade : Toussaint Daut alias Brave, Paul Romain, François Cappoix, Pierre Cangé, Jean-Philippe Daut, Magloire Ambroise, Yayou, Jean-Louis François, Etienne-Élie Gérin, Laurent Férou, Louis Laurent Bazelais ; 5 adjudants-généraux : Guy-Joseph Bonhomme Bonnet, François Papalier, Morelly, Jean Chevalier, Ignace Desponteaux Marion ; 12 officiers de l'armée :Etienne D. Magny, Pierre Maximilien Roux, Jean-Marie Bernard (Boyer) Loret, Saint-Julien Macajoux, Alexis Dupuy, Carbonne, Joseph Dominique Vigné Diaquoi, Pierre Nicolas Malet alyas Malet Bon Blanc, Joseph Manuel Raphaël, Pierre Derenoncourt, Jean Pierre Boyer, Louis Boiquenez et le secrétaire Louis Félix Mathurin Boisrond Tonnerre (Observatoire Patrimoine et Korem).

porte donc la signature du général en chef Jean-Jacques Dessalines, celle de six généraux de division, douze généraux de brigade, cinq adjudants-généraux et douze officiers de l'armée et celle du secrétaire Boisrond Tonnerre.

« La classe dirigeante du nouvel État cherche dans un pouvoir fort, d'essence militaire, le gage de son indispensable stabilité. Jean-Jacques Dessalines transforme l'impérium en établissant un empire éphémère sur le modèle napoléonien ». Réf : « Haïti : entre Indépendance et Restauration (1804 - 1840)», Bernard Gainot et Frédéric Régen).

Au lendemain de l'indépendance, les nouveaux dirigeants ne se sont pas concertés sur quel régime politique adopté, n'ayant fait que l'expérience de la monarchie (les rois de France), du totalitarisme de Napoléon et du despotisme des colons. Ils ont opté pour le vide institutionnel donc sans garde-fous pendant dix-sept (17) mois jusqu'à l'adoption de la Constitution impériale le 20 mai 1805. La constitution de Toussaint Louverture aurait pu aider à établir les bases d'une société juste et égalitaire. Ils ont préféré diriger selon le fonctionnement de l'armée, à savoir l'obéissance absolue à l'autorité. Ces hauts gradés vont profiter de l'inexistence d'un état de droit pour légitimer toutes sortes d'irrégularités et d'abus de pouvoir envers les citoyen.ne.s.

Les généraux eux-mêmes, dirigeaient, sans respect pour les citoyen.ne.s qui commençaient à manifester une certaine grogne contre ce qu'ils ont appelé l'oppression de l'empereur. Certains de ces généraux gardaient, en effet, encore en mémoire l'assassinat de plusieurs de leurs anciens compagnons de lutte dans l'armée de Toussaint Louverture, tels Nicolas Geffrard, François Capoix (Capoix-La-Mort), Augustin Clerveaux, Jean-Louis François pour ne citer que ceux-là, qu'Henry Christophe et lui avaient fait assassiner. Ils ne cherchaient donc qu'un moyen pour l'éliminer. La vision de Jean-Jacques Dessalines même répondait aux besoins de l'heure, cependant, il ne lui a pas été permis de la mettre en application à cause de luttes internes exacerbées par le partage des terres et la lutte pour le pouvoir. Ajoutés à cela le manque de confiance et la méfiance de l'un envers l'autre, caractéristique qui est encore monnaie courante et présente dans la société actuelle.

**Pour rappel, les prescrits de l'Empereur Jean-Jacques Dessalines après l'indépendance : « Jaunes et Noirs, Vous ne faites aujourd'hui qu'un seul tout, qu'une même famille. Mêmes calamités ont pesé sur vos têtes proscrites. Même sort, vous est réservé. Mêmes intérêts doivent vous rendre à jamais unis, indivisibles et inséparables ».**

Quels autres termes pourraient mieux exprimer l'esprit d'alors et de la gestation d'un État-Nation ?

- **Lutte pour le pouvoir depuis l'indépendance et les causes de la mort de l'Empereur**

Les nouveaux dirigeants sont rattrapés par les mêmes barrières de la couleur, barrières qui séparaient, au sein de la caste des libres de couleur, les noirs libres des mulâtres.

Très tôt, l'Empereur se retrouve abandonné par les hauts gradés qui lui avaient juré allégeance. Il n'avait plus dans son entourage que quelques inconditionnels qui lui étaient restés fidèles et quelques cultivateurs associés aux sociétés secrètes. La planification de son assassinat initiée par des hauts gradés de l'Armée fut approuvée et signée le 16 octobre 1806, la veille de sa mort dans un document intitulé « Résistance à l'Oppression », imputé à Gérin et Bonnet et signé par Yayou, Vaval, Lamarre, Verret, Marion, Derenoncourt, Mentor et Lys. Ainsi fut exécuté l'arrêt de mort du père de la patrie. Ceci est la preuve que l'empereur était réellement seul, car comment un engagement pris par autant de gens est resté totalement secret sans que quiconque ait soufflé mot à l'empereur ou à un de ses proches.

Cependant, son assassinat est surtout lié à une raison économique car, face aux fils des colons et des affranchis qui s'érigeaient en maîtres et seigneurs, en ayant droit des propriétés et des ressources économiques et se constituant d'emblée en nouvelle oligarchie, le gouvernement avait décidé d'entreprendre une réforme agraire en faveur des anciens esclaves sans terre. C'est cette dernière décision en faveur des anciens esclaves sans terre qui fut la dernière goutte d'eau qui fit renverser le vase. Sa politique agraire et son autoritarisme causaient de temps en temps des soulèvements qui étaient facilement maîtrisés, mais cette dernière décision en faveur des anciens esclaves sans terre a été définitivement son arrêt de mort. Est-ce qu'il en sera toujours ainsi ? Le paysan restera-t-il toujours le dindon de la farce alors qu'il occupe l'essentiel des terres cultivables du pays ?

- **Vision de l'Empereur pour créer une vraie nation : Constitution impériale du 20 mai** 1805

« *Jurons à l'univers entier, à la postérité, à nous-mêmes, de renoncer à jamais à la France, et de mourir plutôt que de vivre sous sa domination. De combattre jusqu'au dernier soupir pour l'indépendance de notre pays* ! » Telle est un des articles tirés de l'Acte de l'Indépendance. Ainsi fut la vision de Jean-Jacques Dessalines pour la nouvelle nation, celle de vivre libre à tout jamais !

La fin de l'esclavage et la reconnaissance de l'indépendance haïtienne constituaient au XIX siècle l'un des enjeux politiques majeurs pour les puissances coloniales de l'époque. Haïti a servi de symbole de la libération d'un pays de l'esclavage et était un exemple à ne pas suivre, car bouleversant l'ordre mondial de l'époque ! (Réf : L'indépendance d'Haïti perception aux

États-Unis 1804-1864, Rose-Mie Léonard)

Cependant, malgré une surveillance serrée de son évolution, l'isolement et les embargos imposés, elle a pu aider d'autres nations naissantes à prendre pied et à sortir des jougs du colonialisme.

- **Recommandations**

Comment rétablir la vérité et les omissions de notre histoire ? Comment revenir à notre vraie histoire ? Où trouver les documents relatifs à notre histoire authentique ? Pour cela, il faut :

- Revenir vers l'identité haïtienne ;
- Adopter la démarche Sankofa :

  - Akan est un terme qui explique que pour aller de l'avant il faut retourner en arrière et se nourrir de ce que les Ancêtres nous ont légué. Ce faisant, on se crée l'opportunité de se remémorer nos richesses en matière de connaissance, de façon d'être, de victoires, d'inventions afin de s'imaginer autrement que selon la représentation que les anciens colons et leurs proches descendants ont de nous.
  - Il nous faut aussi chercher nos références parmi les nôtres plutôt que d'emprunter la voie facile de toujours citer l'ennemi selon le conditionnement reçu. Cette nouvelle démarche nous permettra de nous reconstruire intellectuellement et spirituellement.

- **Revenir à la Constitution de 1805 dont certains articles -- et surtout les suivants -- définissent les règles de base pour l'état citoyen**

  - Article 3. Les citoyens haïtiens sont frères (fraternité) entre eux ; l'égalité aux yeux de la loi est incontestablement reconnue, et il ne peut exister d'autres titres, avantages ou privilèges que ceux qui résultent nécessairement de la considération et en récompense des services rendus à la liberté et à l'indépendance.
  - Article 12. Aucun blanc, quelle que soit sa nation, ne mettra le pied sur ce territoire, à titre de maître ou de propriétaire et ne pourra à l'avenir y acquérir aucune propri*été.*

- **Article 13.** *Pas de discrimination basée sur la race. Pas de citoyens de première et deuxième classe.*

*L'article précédent ne pourra produire aucun effet tant à l'égard des femmes blanches qui sont naturalisées haïtiennes par le gouvernement, qu'à l'égard des enfants nés ou à naître d'elles. Et, sont compris dans les dispositions du présent article, les Allemands et Polonais*

*naturalisés par le gouvernement.*

- Rétablir certaines vérités occultées sur notre histoire dans les livres d'histoire utilisés dans les écoles et universités ;
- Revaloriser l'histoire pour donner le sentiment d'appartenance et de fierté aux haïtiens ;
- Encourager la création, dans chaque commune, d'une bibliothèque municipale ou autres et mettre, à leur disposition, les documents et archives authentiques existants ;
- Exiger la constitution d'une commission nationale devant restituer les faits historiques et recadrer l'étendue et la portée du panaméricanisme ainsi que les prouesses libératrices de peuples opprimés du monde initiées par nos ancêtres ;
- Réviser les livres d'histoire afin que le peuple haïtien connaisse enfin sa vraie histoire ;
- Produire des livres d'histoire sous forme de contes, de bandes dessinées et de vidéos en mettant en exergue nos héros et héroïnes ;
- Faire des séances de formation en civisme pour les jeunes enfants dès la première année fondamentale ;
- Préparer des programmes de vulgarisation de l'histoire d'Haïti, qui seront diffusés sur les différentes plateformes de communication (radio, télévision, réseaux sociaux) pour ceux qui n'ont pas bénéficié du pain de l'instruction ;
- Panser les plaies de notre société disparate en nous réconciliant avec notre passé, notre histoire, avec nous-mêmes et notre pays ;
- Rendre disponible des livres d'histoire de nos héroïnes et héros pour les parents de la diaspora souhaitant raconter l'histoire d'Haïti à leur progéniture ;
- Reconnaître nos faiblesses et nos erreurs et en tirer les leçons afin de mieux avancer ;
- Former les jeunes Haïtien.ne.s afin qu'ils/elles s'approprient leur identité, les valeurs tangibles et non tangibles du territoire, pour qu'ils/elles soient conscient.e.s de leur propre estime et de leur ancrage émotionnel en vue de mieux orienter leurs décisions ;
- Accepter les opinions diverses et divergentes des hommes et des femmes qui pensent autrement, mais avant tout « pays » ;
- Construire un musée de l'esclave pour raconter la genèse de l'esclavage ;
- Construire un musée de la guerre de l'indépendance et des tranches d'histoire contemporaine pour un devoir de mémoire ;
- Restaurer les sites historiques incluant les fortifications construites après l'Indépendance, pour défendre le pays (le tombeau de Nicolas Geffrard, par exemple) ;
- Remplacer l'expression Haïti « Perle des Antilles » par l'expression Haïti « Terre de Liberté » qui reflète et rappelle à jamais et à toutes les nations que la terre d'Haïti reste et demeure la première République noire indépendante !
- Rétablir la vérité sur le vodou qui est au cœur de la quête de l'identité de l'âme haïtienne.

**Il faut aussi réconcilier l'Haïtien.ne avec lui.elle-même et avec ses pairs et enfin avec le pays. Comment s'y prendre ?**

Il faudrait avant tout se rappeler le contenu de la Constitution impériale du 20 mai 1805 qui en son article 3 précise que : ***Les citoyens sont frères entre eux ; l'égalité aux yeux de la loi est incontestablement reconnue. Et il ne peut exister d'autre titre, avantages ou privilèges, que ceux qui résultent nécessairement de la considération et en récompenses des services rendus à la liberté et à l'indépendance.***

***Article 9 : Nul n'est digne d'être Haïtien, s'il n'est bon père, bon fils, bon époux, et surtout bon soldat.***

***Article 14 : Toute acception de couleur parmi les enfants d'une seule et même famille, dont le chef de l'État est le père, devant nécessairement cesser, les Haïtiens ne seront désormais connus que sous la dénomination générique de Noirs.***

Chaque Haïtien.ne devrait, par conséquent, observer les principes suivants :

- Accepter l'origine plurielle de l'être haïtien ;
- Établir l'identité « Créole » unique, identité commune ; éliminer dans son schéma de pensée les comparaisons suivantes **« *Nèg anwo, nèg anba ; nèg la vil, nèg an deyò ou nèg mòn, tèt grenn, nèg nwè, milat* ».**
- Reconnaître sa citoyenneté unique, basée sur sa langue, ses us et coutumes et ses traditions ancestrales ;
- Accepter les différences et rejeter les animosités entretenues et promues ;
- Être à l'écoute de l'autre pour mieux se comprendre afin qu'ensemble nous puissions discuter de manière sereine et ouverte de nos différends et convenir des voies et moyens nécessaires pour mieux garantir le vivre-ensemble ;
- Extirper de sa mentalité et de son langage tous les stéréotypes qui portent à appeler « haïtiannerie » certains de nos comportements jugés négatifs, constituant ainsi de l'auto flagellation sociale.

## B. NOTRE ANCRAGE CULTUREL : HAITI TERRE DE LIBERTÉ, FONDATRICE DU PANAMÉRICANISME

- **Énoncé de l'élément de changement**

*Haïti terre de liberté, fondatrice du panaméricanisme et défenseure de l'émancipation des peuples.*

- **Objectifs spécifiques**

Construire cette nouvelle nation en ayant pour guide la Constitution du 20 mai 1805.

Faire connaître aux citoyen.ne.s ce que ce pays rebelle a apporté au monde.

- **Diagnostic**

Haïti depuis son indépendance en 1804 a fait la promotion de la libération de tous les peuples opprimés. Ni la couleur de peau, ni le lieu d'origine ne constituait une entrave à l'aide qu'Haïti pouvait leur apporter.

Haïti s'était donnée la mission d'éradiquer l'esclavage[5] partout où il sévissait, et ceci avant même l'indépendance avec Toussaint Louverture ; et après l'indépendance, les premiers gouvernements, hormis Henri Christophe, se donnaient pour devoir de venir en aide à tous ceux qui faisaient appel à leur appui.

Dessalines alla jusqu'à demander à Thomas Jefferson, Président des États-Unis, le 23 juin 1803, de lui vendre tous les esclaves de son pays pour en faire des hommes libres.[6] La Haitian American Historical Society, en 2004, a élevé à Savannah, un monument à la gloire des esclaves noirs venus d'Haïti[7] qui ont participé à la guerre de l'Indépendance américaine, Bataille de Savannah 1779.[8]

Mais ce que les États Unis doivent réellement à Haïti, c'est de leur avoir permis de devenir ce géant géographique que l'on connaît. La révolution haïtienne, avec sa devise « koupe tèt

5 C'était le projet d'émancipation de Toussaint Louverture " éradiquer l'esclavage partout où il sévissait "et pour lequel il avait mis de côté des moyens pécuniaires qu'il avait confiés à un marin français, Stephen Girard, qui est devenu, par la suite, un grand banquier américain et le premier philanthrope américain. Ce dernier a soutenu le gouvernement américain dans la seconde guerre d'indépendance USA de 1812. Il faut remarquer dans notre histoire, que seul Henry Christophe, semble-t-il, n'a pas épousé ce projet d'émancipation de Toussaint...

6 [Original source: The Papers of Thomas Jefferson, vol. 40, 4 March–10 July 1803, ed. Barbara B. Oberg. Princeton: Princeton University Press, 2013, pp. 597–599.]

7 Reference 2004: Haitian American Society

8 Publication de M. Victor Adveille, « Odyssée d'un Normand à Saint Domingue au dix-huitième siècle», paru en 1901 et dédié au général Légitime.

boule kay » ayant entrainé la faillite économique des colons de Saint Domingue, la métropole se retrouva donc dans de sérieuses difficultés économiques et financières pour faire face à ses besoins, particulièrement pour soutenir sa guerre contre l'Angleterre. En effet, sans les apports de sa riche colonie de Saint Domingue, la France se retrouvant totalement dévastée, a dû, pour se refaire une santé financière, vendre aux Etats-Unis le territoire de la Louisiane d'une superficie de 2,145,000 km2 ou 800,000 miles pour la modique somme de quinze millions de dollars. De ce fait, avec la superficie de leur territoire presque doublée, les Américains se voyaient déjà comme un géant par rapport aux autres pays. On peut alors comprendre la suprématie acquise au cours des ans et leur place de leader mondial, conséquence de la révolution haïtienne qui leur a facilité cette acquisition.

Simon Bolivar, après qu'il ait écrit au Président Alexandre Pétion sollicitant son aide pour combattre les troupes espagnoles, débarqua le 24 décembre 1815 aux Cayes, où il fut accueilli chaleureusement par les autorités de la ville. Le Président Alexandre Pétion lui accorda de l'aide en armes et en munitions et l'autorisa même à se pourvoir en hommes pour compléter son armée. Simon Bolivar, lors de cette première bataille, fut vaincu par les Espagnols. Il revint en Haïti, et se rendit, cette fois, à Jacmel où il s'installa durant plus de six mois.

Grâce à sa ténacité, il réorganisa son armée, encore avec l'aide du Président Pétion, qui cette fois lui fournit non seulement des armes et munitions mais aussi des soldats. Cette seconde bataille fut couronnée de succès sur tous les fronts, jusqu'à aboutir à l'indépendance de la Grande Colombie, devenue aujourd'hui le Venezuela, l'Équateur, le Pérou et la Bolivie. Le soutien du Président Pétion à Simon Bolivar a été décisif pour la libération de l'Amérique Latine. Cependant, à la célébration des festivités de l'indépendance du Venezuela, Haïti ne fut pas invitée à y prendre part, et de plus le Venezuela ne reconnut l'indépendance d'Haïti qu'en 1825 bien qu'ils disent que la couleur de leur drapeau est le signe de la reconnaissance de Bolivar envers Haïti.  Lorsque ce dernier en reconnaissance de sa dette envers Haïti lui dit : « Devrais-je dire à la postérité qu'Alexandre Pétion est le père de l'indépendance du Venezuela ? » Alexandre Pétion lui répondit « La seule dette est de libérer tous les noirs de toutes les terres que vous aurez conquises ! »  Et c'est ainsi que dès son retour au Venezuela, Bolivar libéra les mille cinq cents esclaves de son domaine personnel.

Santo Domingo demanda l'aide d'Haïti en 1815 pour sortir de la coupe de l'Espagne. Cette demande ne s'est concrétisée qu'avec le successeur d'Alexandre Pétion. Lorsque le président Boyer arriva à Santo Domingo, il fut reçu cordialement et il n'y eut pas un seul coup d'arme tiré. Leur situation économique était des plus précaires à cette époque mais, malgré ses propres difficultés, Haïti n'hésita pas à soutenir Santo Domingo. A leur demande, Haïti la prit sous ses ailes pendant 22 ans. Mais à la fin, pour tout retour et jusqu'à présent, les Dominicains reprochent au Président Boyer d'avoir fermé l'université de Santo Domingo,

sans tenir compte des raisons de cette fermeture bien que celles-ci étaient valables.

En effet il n'y avait pas de cadres disponibles pour remplacer les prêtres catholiques racistes qui dirigeaient cette université à l'époque et qui faisaient croire aux étudiants et à l'élite dominicaine qu'ils n'avaient rien en commun avec les Haïtien.ne.s qui étaient des Africain.e.s, des sauvages, des vodouisants, des révolutionnaires et des francs-maçons alors qu'eux autres étaient des Espagnol.e.s, des catholiques et de vrais réactionnaires. A cette époque, pour l'église catholique, pratiquer la franc-maçonnerie équivalait à pratiquer le culte du diable. Suite à la nonchalance du gouverneur Jérôme Maximilien Borgella, représentant du gouvernement haïtien à Santo Domingo, des exactions furent commises sur la population, ce qui révolta les Dominicains. Aussi, au départ du gouvernement haïtien de Santo Domingo, les Dominicains prirent-ils l'engagement de ne plus jamais solliciter l'intervention d'aucun autre pays étranger sur leur territoire et surtout pas de l'Espagne qui avait jusqu'alors des colonies dans la zone.

Cependant, quelques années plus tard, cet engagement ne fut pas respecté et l'Espagne reprit possession de Santo Domingo. Les rebelles dominicains qui voulaient maintenir leur indépendance, une fois de plus, firent appel au président Fabre Nicolas Geffrard pour les aider à se libérer de l'Espagne en 1861. Le Président Geffrard fournit alors soldats, armes et munitions à la guérilla dominicaine pour combattre les Espagnols et c'est encore lui qui écrivit pour eux la supplique adressée à la reine d'Espagne sollicitant leur indépendance, ce qui leur fut accordée. La dernière attaque lancée le 16 août 1861 contre les Espagnols par les insurgés dominicains partit de Capotille à Ouanaminthe, en Haïti. Jusqu'ici, c'est en souvenir de cette bataille que les présidents dominicains prêtent serment pour leur entrée en fonction le 16 août, jour anniversaire de la bataille de la restauration, qu'ils appellent « le cri de Capotille ».[9]

Pour montrer sa magnanimité et son grand désir de voler au secours des nations opprimées, et malgré ses propres difficultés, la République d'Haïti répondit favorablement à la demande de la Grèce de l'aider à sortir du joug Ottoman. Ainsi, le Président Boyer vendit 25 tonnes de café, produit qui à l'époque était considéré comme de l'or, afin d'expédier à la Grèce la somme de quarante mille piastres pour l'achat d'armes et de munitions. Ce qui fait d'Haïti le premier pays du monde à soutenir la lutte des Grecs contre le joug Ottoman[10] et parmi les premiers à reconnaître son indépendance.

À partir de septembre 1824, en l'espace d'un an, près de 6 000 Américains, principalement des noires libres, quittaient New York, Baltimore et Philadelphia et émigraient en Haïti à l'appel du gouvernement. La réponse positive à cet appel eut pour conséquence le

9 Michel Soukar « Haïti et la restauration de l'Indépendance dominicaine », nov. 2022.

10 «Haiti and the Greek revolution» | Neos Kosmos [archive], neoskosmos.com (consulté le 26 mars 2017)

déplacement d'un flux important de migrants, créant de grandes difficultés d'accueil et de gestion. Malheureusement, la plupart d'entre-eux furent contraints de retourner aux États-Unis.

Au début de l'an 1830, des juifs du monde entier, particulièrement de la Pologne, du Liban, de la Syrie et de l'Egypte se réfugièrent en Haïti après avoir entendu parler, dans les journaux, d'Haïti, terre de liberté.

Enfin, faut-il rappeler le rôle d'Haïti dans la bataille des Éthiopiens contre les Italiens. En effet, à la conférence de Berlin de 1884, fut planifié le dépeçage de l'Afrique au profit des Européens. En 1896, la bataille d'Adoua y mit un terme en empêchant les troupes du colonel Galtieri de prendre possession de l'Abyssinie. Grâce à qui ? Au Président d'Haïti, Nord Alexis, qui avait payé l'acquisition auprès des russes, d'équipements pour l'armée éthiopienne et dépêché Bénito Sylvain, diplomate, avocat et journaliste, auprès de l'Empereur Ménélik II dont il devint l'aide de camp. Les Italiens vont alors connaître une cuisante défaite. Pour se venger, les Italiens iront se plaindre aux Américains. Ces derniers, en représailles, commenceront à planifier l'occupation d'Haïti pour remettre ce « pays rebelle sur le droit chemin ».[11] A cela s'ajoute les paroles de Franklin Delano Roosevelt que nous ne devons jamais oublier. "Il faut constamment soulever les va-nu-pieds contre les gens à chaussures et mettre les gens à chaussures en état de s'entre-déchirer les uns les autres, c'est la seule façon pour nous d'avoir une prédominance continue sur ce pays de nègres qui a conquis son indépendance par les armes. Ce qui est un mauvais exemple pour les 28 millions de noirs d'Amérique". Comment donc oser croire que les Américains sont des amis d'Haïti ? Ils essayeront toujours de nous faire payer les gifles que nous avons appliquées aux blancs de tous horizons depuis notre indépendance acquise au prix du sang.

**Il découle du diagnostic les points suivants :**

1. Une méconnaissance par la population et même par les élites de l'épopée de nos pères fondateurs (Toussaint, Dessalines, Christophe, Pétion, Boyer…) de la contribution d'Haïti à la libération de peuples opprimés sur les continents américain, européen et africain, et de façon générale de la vraie histoire d'Haïti. Cependant les Occidentaux qui connaissent notre vraie histoire, choisissent de l'occulter ce qui dénote leur hypocrisie face à la nation haïtienne.
2. Cette méconnaissance contribue au rejet de nos valeurs fondamentales et de notre vraie identité. L'absence d'institutions promouvant suffisamment ces valeurs, cause et explique la crise d'identité que nous connaissons actuellement
3. La vraie histoire de l'époque coloniale de l'île d'Haïti réside dans les annales, les carnets de voyage, les récits et ensemble de documents rédigés par les colons et emportés à

11 Réf : Extrait du texte de Yannick Lahens, "La place et le rôle joué par Haïti dans le monde : sa faute inacceptable pour l'Occident".

leur départ d'Haïti. Malheureusement, nos historiens formés par ces colons se sont inspirés des documents écrits par eux en utilisant les méthodologies transmises pour la rédaction de nos livres d'histoires ;

4. La politique de représailles systématiques exercée depuis l'indépendance d'Haïti et la dégradation de l'environnement économique et sécuritaire engendrent des fuites constantes de cerveaux vers l'étranger ;
5. Pour toutes ces raisons, il s'en est suivi progressivement et inexorablement une perte de sentiment d'appartenance envers le pays.

- **Recommandations**

Les recommandations doivent être prises en compte au plus haut niveau des instances de décision et se rapportent à plusieurs secteurs et champs.

**Secteur éducation**

- Rendre disponibles au moyen de livres, vidéos, audio, conférences et autres les grands faits de notre histoire revue et corrigée ;
- Apprendre aux haïtien.ne.s ce qu'a représenté l'Indépendance du pays en 1804 à l'échelle mondiale et les raisons pour lesquelles il est mal aimé par l'Occident ;
- Apprendre aux haïtien.ne.s, jeunes et vieux/vieilles, le rôle capital qu'a joué Haïti dans la construction du panaméricanisme et qui lui confère le titre de pionnière;
- Développer et dynamiser dès la maternelle le sentiment d'appartenance et de fierté d'être Haïtien.ne par l'appropriation de sa vraie histoire, aux moyens de modules adaptés de formations et des conférences dans les écoles et universités ;
- Donner à notre patrimoine créole toute son importance, le faire accepter particulièrement par la diaspora dont les descendants, pour la plupart, ne comprennent ni ne parlent le Créole ;

**Secteur santé**

- Vulgariser, formaliser et valoriser les connaissances et savoir-faire de la médecine traditionnelle haïtienne pour son appropriation et son utilisation par les Haïtiens et les Haïtiennes ;
- Développer une pharmacopée haïtienne basée sur les vertus de nos plantes médicinales.

**Secteur culturel**

- Inverser le processus d'acculturation en diffusant à travers différents supports nos

valeurs culturelles et pratiques cultuelles ;

- Enseigner dès le plus jeune âge dans toutes les écoles les principes associés à notre patrimoine culturel ;
- Dispenser une éducation authentique et adaptée à notre mentalité et notre environnement, afin de faire naître le sentiment d'appartenance à une nation partageant une même vision de sa place dans le monde, les mêmes valeurs, us et coutumes, mœurs et traditions nous définissant.

## C. NOTRE RETARD DANS L'INSTRUCTION ET L'ÉDUCATION, SES CAUSES ET SES EFFETS

- **Énoncé de l'élément de changement**

*L'instruction, une des priorités des pères de la patrie, aujourd'hui un devoir vis-à-vis de la population.*

- **Objectifs spécifiques**

Garantir à chaque citoyen.ne une instruction de qualité pour éliminer la disparité entre les enseignements offerts.

Construire et aménager des écoles maternelles, fondamentales, secondaires, des centres professionnels et des universités accessibles à tous et toutes sans distinction.

- **Diagnostic**

Pendant la période de l'esclavage, il était interdit aux esclaves d'apprendre à lire ou à écrire, sauf à de quelques rares exceptions où les maîtres appréciaient suffisamment leurs esclaves et leur permettaient d'apprendre à lire et à écrire. Ainsi au lendemain de l'indépendance, ils étaient peu nombreux les noirs qui savaient lire et écrire, alors que les affranchis (mulâtres/noir.e.s) avaient droit à une éducation de qualité, qui certaines fois s'obtenait en France. Aussi se marquait déjà une différence de classes sociales entre les deux groupes, ce qui sera à la base des conflits internes, puisque la population non scolarisée était maintenue en dehors des postes de commandes, tandis que les autres gravissaient les échelons. Cette pratique d'exclusion est encore de mise aujourd'hui car l'accès à l'éducation est toujours difficile pour une catégorie d'individus.

Parmi les gouvernements qui se sont succédés au pouvoir certains ont fait de l'instruction leur priorité nationale. Le président Henri Christophe, devenu roi Henri 1er dont la priorité première était la défense du territoire, a fait de l'instruction sa deuxième priorité ; ainsi a-t-il fait construire des écoles primaires, secondaires et professionnelles un peu partout dans le département, des académies royales et même un embryon d'université. Le système scolaire était surtout au service des enfants de la noblesse. A cause du manque de compétence académique des citoyen.ne.s, il fit venir des anglais capables d'éduquer les jeunes du royaume. Malheureusement à sa mort, ceux de la noblesse y compris certains de ses propres enfants furent tués et nombre de ces écoles détruites ou fermées, réduisant presqu'à néant le colossal travail réalisé.

La constitution de 1816, rédigée par le président Alexandre Pétion, se dresse contre toute inégalité dans la distribution de l'instruction publique. Ainsi peut-on lire : « Il sera créée et organisée une instruction publique, commune à tous les citoyens, gratuite à l'égard des parties d'enseignement indispensables, pour tous les hommes, et dont les établissements seront distribués graduellement dans un rapport combiné avec les divisions de la République».[12]

Cependant, cette loi fondamentale fut violée à plusieurs reprises, entraînant la disparité dans la manière dont l'instruction était distribuée aux jeunes. Les moins nantis souffraient d'un manque réel d'accès à l'instruction et à date, cette exclusion se perpétue à l'encontre des classes défavorisées qui ne bénéficient pas d'une instruction de qualité.

Le Président Fabre Nicolas Geffrard s'intéressa au remaniement du système éducatif et créa le ministère de l'Instruction Publique le 28 mars 1860 en négociant un concordat avec le Vatican, ce qui mit fin à la scission entre les catholiques haïtiens et l'Église de Rome. Il développa l'instruction publique primaire et supérieure avec le support de l'église catholique romaine qui assumait un rôle important dans l'amélioration de l'éducation.

Ce concordat comprenait dix-huit articles dont plusieurs nous intéressent dans le cadre de notre travail :

1. En son article 3 : Le gouvernement de la République d'Haïti est obligé d'accorder et de maintenir aux archevêchés et aux évêchés un traitement annuel convenable sur les fonds du trésor public.
2. En son article 7 : Dans les grands et les petits séminaires, qui, selon le besoin, pourront être établis, le régime, l'administration et l'instruction seront réglés conformément aux lois canoniques, par les Archevêques ou les Évêques, qui nommeront librement aussi les supérieurs, directeurs et pro-fesseurs de ces établissements.
3. En son article 12 : Dans l'intérêt et l'avantage spirituel du pays, on pourra y instituer des établissements religieux approuvés par l'Église. Tous ces éta-blissements seront institués par les Archevêques et les Évêques, qu'ils se concertent, au préalable, avec le Président d'Haïti ou ses délégués.

Depuis la mise en place des écoles congréganistes et confessionnelles, dont la mission était d'instruire, éduquer et évangéliser, elles ne subirent aucune modification ni changements. Ainsi l'Haïtien.ne reçoit une éducation calquée sur le système français qui n'a aucune corrélation quant à l'histoire, la culture et l'origine de l'Haïtien.

12 Réf. Eddy Cavé, Haïti : Extermination des Pères fondateurs et Pratiques d'exclusion p 53

Ils ont également créé les écoles presbytérales, qui au contraire des écoles congréganistes, reçoivent les enfants des classes défavorisées, et où l'éducation qui est fournie est au rabais et ne correspond pas au curriculum en vigueur dans leurs autres écoles.

Il existe également sur le territoire des écoles ayant un curriculum dit étranger, français ou américain, qui suivent leur propre système et qui n'ont pas de compte à rendre au Ministère de l'Éducation Nationale.

Lorsque l'éducation d'un peuple est laissée à des étrangers, l'État n'a aucune emprise sur le devenir du citoyen, puisque ne sachant pas l'essence de ce qui lui est transmis. N'ayant pas reçu au cours de son parcours scolaire des éléments pouvant créer chez-lui un sentiment d'appartenance ou d'ancrage réel dans son pays, l'élève ou le/la citoyen.ne haïtien.ne, dit-on, ne pense alors qu'à laisser son pays pour aller voir ailleurs ;

On peut aussi expliquer la faiblesse de l'éducation en Haïti par d'autres raisons, allant de l'indépendance à nos jours par certaines difficultés telles que celles qui suivent :

- Le peu d'éducation de la plupart de la majorité des colons venus à Saint Domingue et des gérants d'habitations et des engagés ayant procréé ;
- La difficulté d'accès à l'école pour les travailleurs anciens esclaves et leurs enfants ;
- Le complexe de supériorité et les attitudes d'exclusion de ceux éduqués vis à vis des non éduqués depuis l'indépendance jusqu'à nos jours ;
- Le calquage de modèles étrangers au lieu de développer un système propre à nos besoins ;
- La valorisation de l'éducation à l'étranger au lieu de développer nos écoles locales ;
- Les problèmes d'accès à la formation et à l'éducation vu le nombre restreint d'écoles publiques ;
- Le manque de personnel enseignant qualifié dans les écoles tant publiques que privées ;
- L'utilisation par certaines écoles comme enseignants de jeunes n'ayant même pas bouclé le cycle du secondaire, ainsi la formation qu'elles offrent ne saurait être de qualité ;
- Le pourcentage du budget national alloué à l'éducation jugé trop faible ;
- La production nationale et les faibles budgets de l'État entraînant un manque de locaux, d'équipements et de matériels ; et surtout le manque de ressources financières pour rémunérer le nombre d'enseignants nécessaires ;
- Le salaire trop faible accordé aux enseignants, particulièrement aux normaliens, ce qui les force à changer de carrière en cours de route réduisant ainsi leur nombre au sein des écoles ;
- La lenteur à moderniser les curricula et à les rendre disponibles ;

- Le contenu de certains ouvrages non actualisé et non axé sur le développement national ;
- L'inspection scolaire insuffisante et peu sérieuse ;
- Le manque de sanctions du MENFP contre les établissements délinquants ;
- La non planification de l'éducation en fonction des besoins du développement national;
- L'embauche de trop de maîtres incompétents au lieu de ceux formés ;
- Le manque de disponibilité de bonnes écoles partout et à un prix abordable ;
- Le peu d'implication des parents dans la vie de l'école entraînant leur méconnaissance des aspects essentiels à l'amélioration scolaire ;
- L'orientation des filles vers les sciences sociales au lieu des sciences pures, également source des retards dans notre système éducatif ;
- L'accent excessif mis sur les lettres et pas assez sur les sciences ;
- La malnutrition et les longs parcours fatigants limitant la performance des élèves.

- **Recommandations :**

- Réviser la politique publique d'éducation et repenser totalement le système éducatif haïtien afin de former des jeunes qui aiment leur pays et sont capables de s'investir pour produire ; en faire des citoyens engagés ;
- Réaliser la réforme de l'éducation sur la base de l'identité haïtienne et la langue mère;
- Garantir l'offre d'éducation pour toutes et tous et implanter une école publique par quartiers regroupés ;
- Augmenter le nombre d'écoles normales supérieures et d'instituteur.trice,s ;
- Sanctionner les écoles ne respectant pas les normes établies par le MENFP ;
- Réviser à la hausse le budget de l'éducation, suivant l'importance à accorder à l'éducation ;
- Recruter des enseignant.e.s sur une base de compétence ;
- Cartographier de manière exhaustive l'usage du Créole dans les écoles et actualiser les compétences du corps professoral dédié à l'enseignement du Créole ;
- Offrir tous les jours un plat chaud à tous les élèves des cycles primaire et secondaire;
- Promouvoir une éducation de qualité au bénéfice des enfants jusqu'à la fin de leurs études (professionnelles et/ou universitaires) ;
- Mettre en place des programmes de formation de mise à niveau et de recyclage pour les enseignants et les enseignantes de manière à élever le niveau de l'enseignement scolaire et universitaire ;
- Avoir chez les nouveaux leaders un sens poussé de la conscience sociale et une conscience spirituelle très profonde ;
- Développer chez l'Haïtien.ne un sens poussé du pouvoir, c'est-à-dire ayant la capacité d'agir, la détermination à accomplir des choses dans l'intérêt collectif et le courage de vaincre les difficultés ;

- Greffer les quatre éléments (sécurité, vision, sagesse et pouvoir) sur les valeurs morales/éthiques afin d'obtenir le leadership dont le pays a besoin ;
- Former des Haïtien.ne.s dont la sagesse facilitera le discernement, la compréhension des relations entre les différentes valeurs et qui évitera la répétition des erreurs du passé ;
- Revisiter le Pacte National de l'Éducation entre les parties concernées afin de donner accès à toutes et à tous à une éducation de qualité ;
- Encourager l'implication des ressources de la diaspora par la création de l'École et Université d'été afin d'aider à renforcer le système éducatif haïtien (GRAHN Chapitre 6) ;
- Mobiliser les ressources humaines formées et expérimentées de la diaspora haïtienne afin de faire bénéficier aux jeunes des milieux scolaires et universitaires leur expertise en la matière ;
- Préparer des modules de formation accélérée qui permettent rapidement la maîtrise des compétences essentielles pour les sur-âgés pour leur réintégration soit dans le système régulier soit dans la formation professionnelle repensée.

Les Haitien-ne-s doivent vaincre leurs divisions et faire un effort de dépassement pour travailler ensemble pour le bien commun, le développement et l'épanouissement du pays et du peuple haïtien tout entier, sans exclusion.

## BIBLIOGRAPHIE


1. Constitution impériale 20 mai 1805
2. Bernard Gainot et Frédéric Régent, « Haïti : entre Indépendance et Restauration (1804 – 1840) », La Révolution française [En ligne], 16 | 2019, mis en ligne le 20 juin 2019, consulté le 06 février 2023. URL : http://journals.openedition.org/lrf/3141 ; DOI : https://doi.org/10.4000/lrf.3141
3. Léonard Rose-Mie. L'indépendance d'Haïti perceptions aux États-Unis, 1804-1864. In: Outre-mers, tome 90, n°340-341, 2e semestre 2003.
4. Haïti Première République Noire. pp. 207-225;doi:https://doi.org/10.3406/outre.2003.4052 / https://www.persee.fr/doc/outre_1631-0438_2003_num_90_340_4052
5. Michel SOUKAR, "Haïti et la restauration de l'Indépendance dominicaine"
6. Claude SOUFFRANT "Impact des religions dans leurs relations avec le développement économique et social" note un « divinisme biblique ».
7. Diagnostic de Bernard HADJADJ, spécialiste de l'éducation et ancien représentant-résident de l'UNESCO en Haïti, auteur du rapport « Education for All in Haiti over the last 20 years : assessment and perspectives » (UNESCO Office, Kingston, décembre 2000).
8. Daniel et Ginette MATHURIN: Identité culturelle de l'Ayitien (2003)
9. Eddy CAVÉ: Haïti: Exterminations des pères fondateurs (2022)
10. Jean-Jacques DESSALINES: Constitution Impériale (1805)
11. Rose-Mie LEONARD: L'indépendance d'Haïti perception des États-Unis 1804-1864 ( )
12. Victor ADVEILLE: Odyssée d'un Normand à St Domingue
13. Barbara B. OBERG (Princeton University): The Papers of Thomas Jefferson,
14. David Patrick GREGGUS: The World of the Haitian Revolution, Indiana University Press (2009)
15. Yanick LAHENS: La place et le rôle joué par Haïti dans le monde: Sa faute inacceptable pour l'Occident
16. Georges A. FAURIOL: Bonne gouvernance et corruption dans la Caraïbe: Le défi haïtien, 2020
17. Jean FABIEN (Thèse) "Conflits armés, violences collectives et changement social à cite Soley: une analyse critique des jeux, acteurs et de leur discours"2021
18. UNESCO, "Faire de la culture un moteur de reconstruction" Paris, 19 avril 2011
19. Équipe Lakou Lapè, Synthèse des réflexions produites par les participants "Cultiver un leadership inclusive pour bâtir la paix en Haïti" (2002)
20. Katia PAPAGIANI: Document d'information de Forum d'Oslo "La promesse et les périls des dialogues nationaux"
21. Fondation BERGOF: Manuel du dialogue national 2017
22. Elisabeth MURRAY et Susan STIGAN: The U.S Institute of Peace "Dialogues nationaux

dans la consolidation de la paix et la transition
23. Augustin ANTOINE, Sociologue «Forum National sur le civisme et l'éthique », décembre 2015,

# RECHERCHES ET ÉLABORATION DU CHAPITRE

## RECONNAISSANCE ET ACCEPTATION DE NOTRE IDENTITÉ

**Responsable**
Marie Élise Brisson GELIN

**Participantes**
Dominique BAZIN, Carole DEMESMIN, Maelle Figaro DAVID
Marie Louise Augustin RUSSO

**Collaboratrices**
Elisabeth Isaac ALPHONSE, Marie Claude BAYARD, Sandra BEAUVIL,
Nathalie Wakam CYPRIEN, Michèle Bayard GEHY,
Sabine MALEBRANCHE, Ginette Pérodin MATHURIN,
Michaelle A. SAINT-NATUS, Marie Pascale THEODATE

# CHAPITRE II

## VIVRE ENSEMBLE ET RESPECT DES VALEURS



## A. VIVRE ENSEMBLE EN RESPECTANT LES VALEURS MORALES ET CIVIQUES SPÉCIFIQUES À NOTRE SOCIÉTÉ TOUT ENTIÈRE

- **Énoncé de l'élément de changement**

> *Vivre ensemble dans le respect des valeurs civiques, morales et cardinales communes est essentiel pour garantir l'unité entre citoyen.ne.s. La promotion de l'égalité et de la fraternité entre compatriotes d'une même nation est une nécessité de plus en plus criante. Dans la conjoncture actuelle, il est de plus en plus indispensable, de garantir un modus operandi pour arriver à des relations journalières harmonieuses entre citoyen.ne.s grâce à des attitudes de respect mutuel.*

Cet élément de changement est traité en trois sections complémentaires permettant d'identifier et d'illustrer des actions à mettre en œuvre pour matérialiser la vision d'ensemble.

- **Objectifs spécifiques**

Remodeler la société haïtienne de façon à ce qu'Haïti devienne un espace où des citoyen.ne.s de couches et d'horizons divers évoluent de manière harmonieuse dans la tolérance, le respect mutuel, le respect des lois, l'estime réciproque.

Identifier, actualiser, définir, rétablir, promouvoir et faire respecter les valeurs morales et civiques, cardinales et authentiques, les valeurs positives qui permettront aux haïtien.ne.s de vivre ensemble dans une société où les relations humaines seront harmonieuses et saines.

Rechercher et identifier un modus operandi pour un dialogue inclusif afin de définir les causes fondamentales des dissensions existantes, pour constituer le Nous Rassembleur afin de proposer un véritable projet de paix durable pour une autre Haïti dans un cadre de relations harmonieuses entre secteurs divers de la société haïtienne.

- **Diagnostic**

Notre pays, Haïti, a toujours été connu comme le pays de la liberté,

propre, où il faisait bon vivre. Pays réputé « terre hospitalière » pour son attrait historique, pour son climat tempéré, sa beauté physique et surtout pour sa population chaleureuse et souriante, avec une bienveillance, une joie de vivre communicative même chez les mendiants des rues. Un pays haut en couleur, qui attirait les touristes de partout par son folklore, son artisanat, ses troubadours, son carnaval sans oublier ses plages, ses montagnes, ses villes et ses fortifications historiques formant des musées à ciel ouvert. Autant d'attraits que certaines situations sociopolitiques, économiques, mais surtout le manque de structures organisationnelles au niveau de l'État et de la société ont contribué à amenuiser jusqu'à nous empêcher aujourd'hui d'en tirer avantage.

Sa production agricole suffisait aux besoins de sa population et l'économie nationale était plus ou moins équilibrée. Le tourisme constituait une source non négligeable de revenus et de devises, car Haïti était la première destination touristique de la Caraïbe de la fin des années quarante jusqu'aux années quatre-vingt.

Vers la fin des années 50, parallèlement au développement du tourisme, il convient de rappeler que la fermeture des ports de province, le manque d'écoles secondaires et supérieures dans les villes de provinces, occasionnèrent le déplacement de familles aisées et entrepreneures ainsi que la fermeture d'activités commerciales, de production et de services. L'habitat dispersé sans aucune infrastructure de base (voir chapitre IV), la culture vivrière sur de petits lopins de terre confrontée à de sérieux problèmes d'irrigation, de manque d'intrants et d'encadrement technique et financier, ont également contribué à la migration, toutes catégories sociales confondues, vers la capitale. Les luttes incessantes de citoyens avides d'argent et de pouvoir, le chômage et les persécutions politiques ont conduit à l'exode externe de bon nombre de nos compatriotes en quête de mieux-être.

Plus récemment, la baisse du niveau de l'enseignement, le manque d'encadrement parental, le non-respect de l'autorité et des aînés, le goût du luxe, l'impatience et l'arrogance dont font montre certains jeunes cadres dans les couloirs du pouvoir et l'administration privée, ont favorisé l'adoption de nouveaux comportements inappropriés et condamnables, particulièrement par l'utilisation des nouvelles technologies de communication sans formation préalable et sans balises.

Ainsi, depuis près d'une cinquantaine d'années, un exode rural massif est constaté pour de multiples raisons :

- L'isolement des planteurs, le manque de moyens financiers, le manque d'encadrement, l'absence de canaux d'irrigations, l'utilisation de méthodes archaïques, etc. (voir chapitre V : Développement économique)
- La forte centralisation des activités économiques et politiques du pays à Port-au-Prince favorisant la concentration à outrance de l'économie et de la politique au

détriment des autres communes.

Depuis ces deux dernières décades, vivre en Haïti est devenu fort difficile au point que certains affirment qu'il faut beaucoup de courage pour y rester et y vivre. Les gens sont agressifs, se critiquent de manière excessive, sont violents pour diverses causes, parfois insignifiantes. Les relations sont loin d'être harmonieuses ce qui présage, à cette allure, d'éventuels éclatements sociaux tant les contradictions et insatisfactions vont grandissantes.

L'exercice que nous faisons ici consiste à identifier et à proposer, en fonction de la conjoncture et de certains constats, des valeurs auxquelles il serait bon que nous adhérions et auxquelles nous nous identifierons tous et toutes, en vue de meilleures relations humaines entre citoyen.ne.s pour un développement socio-économique soutenu et le bonheur de tous les citoyen.ne.s haïtien.ne.s sans exclusion. Ceci impliquera aussi de dénoncer certains travers ou suggérer des attitudes qui s'y opposeront.

**Que faire pour redresser la barre ? Comment redéfinir le type d'hommes et de femmes dont a besoin le pays, afin de corriger voir éliminer les dérives ?**

- ## Recommandations

Il nous faut absolument redresser la barre et ramener les pendules à l'heure en redéfinissant l'être Haïtien comme le définit la constitution impériale du 20 mai 1805 (voir chapitre 1) afin de corriger les dérives. La société haïtienne toute entière doit se réapproprier les valeurs et les manières de faire qui ont été perdues au fil du temps et qui lui permettront de retrouver sa dignité de peuple unique, apprécié et respecté. Il nous faut pouvoir vivre en harmonie dans une société inclusive moderne où les frustrations seront moindres et la satisfaction de tous et toutes plus grande.

Pour cela, au niveau de toutes les strates de la société, les Haïtien.ne.s doivent pouvoir se sentir pleinement citoyen.ne.s en participant à la vie de la société où tout le monde a un chez-soi. De ce fait, un ensemble de comportements devront être définis et adoptés, afin d'amener la population haïtienne dans son ensemble à élever son niveau de conscience, s'approprier de sa terre, définir des pratiques au quotidien, des valeurs sûres qui lui permettront de retrouver la confiance en elle-même, sa dignité de peuple apprécié et respecté. Ceci impliquera qu'il faille définir un ensemble de valeurs représentatives de cette identité prônée, développer des comportements individuels et collectifs responsables et adéquats, en relation avec les nouveaux choix de société.

**Si nous souhaitons voir un changement réel dans notre pays nous devons accepter de nous remettre individuellement en question en vue de changer de comportement. Apprendre**

**à être plus collaboratif, plus honnête, plus patriote et surtout moins orgueilleux et conflictuel entre nous. Prioriser et cultiver le sens de l'honneur, l'ordre, la discipline, l'éthique, le respect de l'autre, des normes et de la parole donnée, la justice, l'intégrité, la responsabilité, l'objectivité, l'empathie et l'esprit d'analyse.**

**Nous devons aussi bannir le favoritisme, les passe-droits et la corruption. Nous devons éliminer les coups bas, la tendance à abuser des faibles ou des ignorants, à se moquer d'eux. Nous devons apprendre à combattre les rivalités, stéréotypes et préjugés de toutes sortes. Nous devons nous engager à combattre la pauvreté et développer une mentalité de richesses. Nous devons chercher à comprendre le rôle de l'État et des structures étatiques afin de devenir des contribuables responsables et surtout cultiver l'optimisme. Pour nous aider à opérer les changements préconisés, nous proposons de recourir au Konbitisme, pratique traditionnelle du tèt ansanm ancrée dans l'âme haïtienne.**

Les champs comportementaux présentés plus bas représentent, selon nous, des aspects sur lesquels des efforts doivent être faits si nous souhaitons voir un changement réel s'opérer dans notre pays. Les nouveaux comportements ou qualités devant être renforcés sont regroupés, plus bas, en 5 grands thèmes sous lesquels apparaissent des caractéristiques désirables qui y sont liées. Ce sera en même temps une critique sous-entendue de certains agissements négatifs à éliminer car de façon générale, en ce moment précis nous avons besoin de citoyens plus collaboratifs, plus honnêtes, plus patriotes et moins conflictuels dans notre milieu. Les valeurs, qualités et attitudes que nous souhaitons promouvoir sont les suivantes :

**L'esprit de responsabilité et du sérieux**

- La ponctualité ;
- La discipline ;
- Le respect des engagements pris ;
- La promptitude dans les prises de décisions et d'actions ;
- Le sens de l'honneur.

**L'objectivité, la recherche de la vérité et de l'unité**

- L'objectivité ;
- Le rejet des accusations gratuites, calomnies, médisances, tripotages et insultes ;
- La promotion des débats sincères et ouverts en tout contexte (partis politiques, associations, écoles, etc.) ;
- Le développement des capacités d'analyse pour mieux déterminer les raisons, causes, effets, conséquences des faits et situations ;

- L'honnêteté ;
- La recherche d'un esprit d'unité dans les débats, sans idée préconçue et l'encouragement à aller vers des accords ;
- Le rejet du favoritisme et des passe-droits.

**L'appréciation de l'autre, la recherche d'union et de solidarité**

- La reconnaissance des qualités de l'autre, disposition à traiter et aider l'autre avec dignité et respect ;
- La promotion de la culture du compliment ;
- L'application objective des sanctions et des punitions ;
- La critique bienveillante et constructive ;
- L'acceptation de ses erreurs ;
- La pratique de l'humilité et du pardon ;
- La promotion d'un esprit d'entente ;
- Le rejet des rivalités, des stéréotypes et préjugés (de classe, couleur, genre, niveau intellectuel, école, religion, quartier, langue, profession, rang social et autres).

**Le respect de la loi, de la hiérarchie et des biens**

- La vulgarisation du mode de fonctionnement du système judiciaire ;
- Le respect des lois, de l'autorité et des normes établies ;
- L'établissement d'un système de contrôle continu par les ministères concernés par l'exécution des tâches à eux confiées et l'application des sanctions en cas de dérives;
- **Le consensus pour travailler à faire appliquer des principes cardinaux tels que: Le rejet du gain illicite, du vol et de la falsification des documents, le respect des résultats des votes, la rémunération pour un travail effectivement accompli, l'occupation des postes sur mérite.**

**Le sentiment d'appartenance à la patrie, le respect de son pays, de ses coutumes, traditions, culture**

- La compréhension et l'appropriation du sens des mots et expressions : pays, patrie, nation, communauté, drapeau, unité, égalité, fraternité, solidarité, l'union fait la force, fierté nationale ;
- La connaissance, l'appréciation et la protection de nos sites, paysages, lieux historiques exceptionnels ;
- La contribution à la beauté et à la propreté de son espace privé en tenant compte des autres riverains particulièrement ceux en contrebas ;
- L'introduction à l'école de certaines connaissances et savoirs basés sur l'éveil des

consciences, la curiosité intellectuelle, culturelle et cultuelle en vue de la définition d'une culture nationale haïtienne ;

- L'introduction des cours de civisme et de morale obligatoires dans toutes les écoles à tous les niveaux, sans oublier dans les écoles internationales ;
- La promotion des programmes sur la culture, la musique, la littérature et les danses folkloriques ;
- L'acceptation de la diversité de religions et l'encouragement de la cohabitation fraternelle de toutes les croyances religieuses formellement reconnues ;
- Le renforcement des coutumes nationales pour limiter l'envahissement de notre société par certaines mœurs étrangères ;
- **Le consensus visant à faire appliquer certains principes cardinaux tels : l'hospitalité, le partage, la propreté des quartiers et des rues, la tenue personnelle soignée, le respect des adultes, la supervision des enfants.**

**La responsabilité sociale, citoyenne et parentale**

- La critique et la sanction des abus de langage, de pouvoir ou dérives par rapport à la morale, au civisme et à la bienséance à travers notamment le renforcement du rôle de garants et promoteurs des directeurs de pensées que représentent à titre indicatif : les médias, les églises et les lieux d'enseignement ;
- L'apprentissage de la dénonciation des torts ou abus subis sans créer de nouveaux préjudices et en tout respect des libertés individuelles de tout un chacun ;
- Le renforcement des principes généraux de vie en communauté liés au respect de l'ordre, de la discipline et de la courtoisie tels : apprendre à parler à tour de rôle, se mettre en ligne et attendre son tour ;
- La définition des codes de conduite ;
- Le plaidoyer pour la promotion des programmes nationaux dans l'optique de réduire la diffusion des programmes étrangers à tendances trop globalisantes et trop acculturantes ;
- La promotion des idées morales et civiques à véhiculer par des modèles, des artistes et autres ;
- La lutte contre l'alcoolisme, les drogues, la violence, l'oisiveté, la paresse, la délinquance, la maltraitance féminine et infantile, les abus sexuels ;
- La sensibilisation sur le rôle des aînés, jeunes, parents et écoles à travers des débats et échanges intergénérationnels ;
- Le plaidoyer pour le contrôle et la maitrise des naissances à travers des méthodes respectueuses de la dignité et des droits de la famille ;
- L'organisation de concours pour encourager l'effort, le travail bien fait et le mérite.

## B. UN EXEMPLE DE PROMOTION DE VALEURS MORALES ET CIVIQUES À TRAVERS UNE VALORISATION ET GÉNÉRALISATION DU KONBITISME EN VUE DE CONSOLIDER LE VIVRE ENSEMBLE

- **Énoncé de l'élément de changement**

*L'identification de pratiques culturelles typiques pouvant favoriser la coopération entre citoyen.ne.s dans divers domaines en vue de la réalisation de grands projets communautaires et nationaux permettra de renforcer la conviction de tous sur la nécessité d'agir pour le bien collectif et le progrès de la nation.*

- **Objectifs spécifiques**

Apprécier des caractéristiques locales authentiques et positives. Mobiliser un grand nombre de citoyen.ne.s dans des projets d'envergure susceptibles d'apporter un aller mieux à tous les compatriotes dans une atmosphère d'entente et de discipline.

Canaliser les énergies au profit de l'amélioration des conditions de vie des citoyen.ne.s dans leurs communautés.

Apprendre à s'impliquer dans le développement de la nation en tant que citoyen.ne.s.
Apprécier l'effort collectif désintéressé.

- **Diagnostic**

Ces 30 dernières années ont particulièrement mis en évidence les conséquences tragiques de l'individualisme et de l'incapacité des uns et des autres, à quelque secteur qu'ils appartiennent, de parvenir à des compromis salutaires pour recoudre le tissu social et construire la nation dont nous rêvons toutes et tous. Depuis plus de 30 ans, nous assistons à l'effritement de nos valeurs morales et civiques, au désarroi de notre jeunesse en perte de repères qui cherche à fuir plutôt que de s'investir, à la destruction systématique de notre environnement, et à la perte graduelle et significative de nos richesses patrimoniales. Il est plus que temps de freiner cette descente aux enfers !

Certes, le travail ardu de reconstruction physique et morale doit être entrepris avec courage et détermination en faisant appel à des stratégies de mobilisation bien conçues, susceptibles de faire vibrer l'âme haïtienne, en Haïti et en diaspora. Il faut également des stratégies capables de soulever et fédérer la fierté nationale en visant le bien public et des

retombées directes pour un grand nombre.

La Konbit est la stratégie traditionnelle employée par le peuple haïtien, particulièrement dans les communautés de l'intérieur et aussi dans les villes lorsqu'un besoin d'entraide et de coopération est absolument nécessaire à la réalisation d'un projet : cultiver un champ, construire un abri, une route de pénétration, un canal d'irrigation, etc. La konbit est la manifestation la plus spontanée et authentique de l'habitude qu'a la société haïtienne de se mettre ensemble pour accomplir des tâches et résoudre des problèmes spécifiques, personnels ou de groupe.

Le Konbitisme est une stratégie érigée en philosophie par Odette Roy Fombrun dans son livre intitulé Solution pour Haïti/Konbit Solidarité Nationale/Contrat Social, en vue d'exploiter le potentiel humain, civique, moral et constructif qui se manifeste dans la konbit. Il repose sur les valeurs sacrées du respect de l'autre, de ses croyances individuelles, du travail honnête bien fait, de la participation des femmes, de l'égalité des sexes, et de la coopération solidaire en vue du bien commun. Le Konbitisme vise le développement humain à travers l'échange des compétences et des connaissances, à la recherche des voies d'opportunités pour toutes et tous. Il valorise le développement économique et social axé sur l'exploitation des richesses historiques, culturelles et naturelles de nos localités. Il encourage la décentralisation disciplinée et efficace dans le respect de l'environnement.

- **Recommandations**

La philosophie du Konbitisme a un grand rôle à jouer dans le renforcement de la solidarité nationale à la recherche du bien-être collectif, et la konbit doit être retenue comme une stratégie pour arriver à reconstruire le vivre-ensemble dans une atmosphère sereine et disciplinée pour la réalisation de travaux collectifs de reconstruction nationale dans tous les domaines pour le bonheur des citoyen.ne.s.

Il va de soi qu'un dialogue national sincère doit avoir lieu (konbit technique de planification) pour aboutir à des décisions constructives qui seront inscrites dans un pacte national ou contrat social appelé « Les Actes de la Konbit Solidarité Nationale » qui seront opposables aux dirigeants futurs.

Dans une démarche prospective, notre groupe a décidé de réfléchir sur les voies et moyens devant permettre au Konbitisme d'épouser toutes les sphères de notre vie sociétale et surtout voir le Konbitisme reconnu et intégré par l'État, en premier lieu dans la gestion des collectivités territoriales. Ainsi, nous avons projeté le konbitisme même dans des domaines non encore explorés en caressant le rêve de voir la société haïtienne s'en approprier.

- **Pour un konbitisme rassembleur, des programmes innovants d'inclusion, de solidarité, de partage, de civisme, de fierté nationale :**
  - Exiger dans le curriculum du primaire et du secondaire l'inclusion de l'enseignement et de la pratique des valeurs morales et civiques, surtout celles liées à l'exercice des droits de la personne en matière de libertés individuelles ;
  - Appliquer le prescrit constitutionnel relatif à l'obligation du service ci-vique des jeunes incluant, en plus du service militaire, le respect de la chose publique et l'apprentissage d'un métier, ;
  - Instaurer la Journée Mensuelle de l'Environnement où tous les citoyens de 12 à 60 ans ont pour obligation de participer au reboisement et à l'entretien des arbres plantés, à la propreté et à l'embellissement de leur quartier, de leur ville ;
  - Promouvoir les échanges interscolaires dans des domaines précis, pro-grammés par le ministère de l'Éducation Nationale (Sports avec un ac-cent particulier sur la natation, les Sciences, l'Histoire, la Géographie, les Recherches ou autres) ;
  - Entreprendre au moins deux (2) campagnes nationales annuelles sur la responsabilité citoyenne, les traditions ancestrales de coopération, d'échanges de services, d'entraide, de solidarité en vue de stimuler la fierté et l'appartenance nationale.

- **Pour un konbitisme qui favorise le développement humain par l'amélioration des conditions de vie, il faut :**
  - Identifier et mettre en application des conditions indispensables à la création et à la sécurisation des emplois ;
  - Augmenter et améliorer l'accessibilité et la qualité des services de santé communautaires ;
  - Multiplier les campagnes d'éducation et de sensibilisation en vue du contrôle des naissances susceptible de soulager la misère ;
  - Construire des logements sociaux décents et viables pour les plus dé-munis dans le respect de l'environnement ;
  - Encourager et encadrer les programmes communautaires de production agro-industrielle et agricole ;
  - Participer à la bonne gestion des cantines scolaires et populaires et à leur multiplication au bénéfice des plus démunis ;
  - Mettre un frein définitif à l'analphabétisme, une contrainte au dévelop-pement, au moyen de campagnes bien conçues en langue kreyol ;
  - Supporter les organisations crédibles non gouvernementales nationales qui pratiquent le konbitisme entre écoles et entreprises de quartier pour la promotion de l'excellence scolaire.

- **Pour un Konbitisme axé sur le développement économique et social :**
  - Décentraliser la gestion des collectivités territoriales et mettre en valeur les richesses

naturelles, historiques et culturelles des localités selon le découpage administratif ;

- Rendre opérationnel le Conseil d'administration de la section commu-nale (CASEC) qui est renforcé par une assemblée communale. L'État a pour obligation d'établir au niveau de la section communale des struc-tures propres à la formation économique, civique et culturelle de sa po-pulation. Réf. Constitution 87 article 63.1/64. Il sera créé en toute trans-parence, un organe chargé du financement des projets à exécuter dans les sections communales à travers le konbitisme qui sera implémenté au niveau des sections communales, en étroite collaboration avec les ASEC, CASEC et les Conseils Municipaux. En début de chaque année les parties définiront ensemble les besoins en termes de projets à exé-cuter et conviendront de leur financement et gestion. Un coordonnateur sera nommé par département pour assurer la coordination de tous les projets, financés et gérés par l'organe susdit ;
- Établir des campagnes médiatiques de vulgarisation des connaissances et des pratiques porteuses de changement de mentalité de nos ci-toyen.ne.s à travers le pays;
- Planifier et favoriser le développement du « Touris Lakay » (tourisme original basé sur les originalités et richesses locales présentes dans les communautés de l'intérieur, en vue d'attiser la curiosité et les échanges entre les citoyen.ne.s et la diaspora). Le « Touris Lakay » sera intégré au grand projet touristique et agricole des départements ;
- Créer, lancer et gérer en toute transparence un organisme de la Grande Konbit dénommé « Fonds de développement des départements et communes d'Haïti (FDCH) » auquel les entreprises locales et de la diaspora appartenant à ces communautés, ainsi que les particuliers, pourront financer à titre gracieux afin de le soutenir dans un esprit d'ouverture, de confiance et d'enthousiasme.

- **Pour un Konbitisme qui valorise la culture haïtienne dont le rôle est essen-tiel pour la sauvegarde de l'âme haïtienne, pour favoriser l'intégration ci-toyenne, la coopération et la participation.**
  - Respecter les croyances religieuses de tout un chacun et reconnaître le vodou, ostracisé et mal compris ;
  - Mettre en place un organisme chargé de la promotion à l'échelle natio-nale et internationale des danses, chants, contes de notre folklore et l'art en général qui reflètent l'âme haïtienne. Rattacher à cet organisme une branche responsable directement et en toute transparence du support aux organisations d'artisans qui font déjà un travail collectif exceptionnel ;
  - Programmer des activités de konbit dans l'organisation des manifesta-tions carnavalesques mettant en évidence la pratique d'inclusion, du faire-ensemble et du respect de l'autre.

- **Pour un Konbitisme qui encourage la participation aux affaires de l'État :**
  - Introduire dans les écoles des programmes périodiques d'échanges sur les grands sujets d'intérêt national (législations, décisions d'état, diplo-matie, etc.) ;
  - Déployer à l'échelle nationale une infrastructure ou réseau de centres de ressources, de savoir et d'apprentissage en collaboration avec l'Éducation nationale et le secteur privé des affaires (RENACER), afin de canaliser les meilleures ressources humaines à la réussite des projets nationaux et lcaux (Proposition GRAHN).

## CONCLUSION

Il importe de mettre en pratique la philosophie du Konbitisme par l'utilisation de la stratégie mobilisatrice de la konbit bien conçue et réfléchie en vue de développer une synergie et des relations inclusives et harmonieuses entre les différentes couches sociales de la Nation à consolider.

## C. MODUS OPERANDI POUR UN DIALOGUE NATIONAL

- **Énoncé de l'élément de changement**

*La compréhension des raisons des insatisfactions, des désaccords et des frustrations de divers secteurs de la société Haïtienne, est indispensable pour trouver et proposer des pistes de solutions. La délinquance et la violence qui sévissent actuellement demandent de trouver des solutions urgentes aux problèmes susmentionnés. Une étude d'expériences positives menées ailleurs serait utile dans la recherche de solutions appropriées.*

- **Objectifs spécifiques**

Rechercher et identifier un modus operandi pour un dialogue inclusif afin de définir les causes fondamentales des dissensions existantes, pour constituer le « Nous rassembleur » et proposer un véritable projet de paix durable pour une autre Haïti dans un cadre de relations harmonieuses entre divers secteurs de la société haïtienne.

- **Diagnostic**

**Caractéristiques des divisions de la société haïtienne**

Suite à la montée de la violence extrême des gangs armés, notre société est de plus en plus divisée. Notre sécurité et le contrôle de notre environnement deviennent primordiaux. Pour assurer notre sécurité, nous nous regroupons en petits groupes restreints auxquels nous nous identifions. Nous nous éloignons largement de nos compatriotes que nous jugeons être différents de nous car nous n'avons pas le contrôle sur eux. Nous nous sentons menacés quand nous rentrons en contact avec eux. La méfiance et la peur règnent parmi nous ! Par conséquent, notre société devient graduellement, profondément et inexorablement divisée alors que l'État dont la mission première est la protection de ses citoyen.ne.s, affaibli lui aussi par la situation su décrite, se retrouve incapable de redresser la barre et garantir les conditions minimales pour un dialogue national.

La prolifération des gangs armés, la violence extrême et les atrocités commises contre leurs propres voisins et compatriotes en général renforcent cette méfiance, cette peur, cette paranoïa que nous ressentons depuis très longtemps dans la société haïtienne. Les atrocités que ces groupes armés commettent exacerbent encore plus la haine et la peur entre les différents groupes de la société haïtienne. Si nous ne prenons pas conscience et n'agissons pas vite pour arrêter cette descente aux enfers, cette situation pourrait donner lieu à une guerre civile. Plus nous chercherons à résoudre nos désaccords avec le camp

adverse par l'hostilité, plus nous essaierons de renforcer la cohésion interne de nos petits groupes restreints pour contrecarrer les menaces de nos ennemis externes au lieu de chercher la cohésion nationale, plus il nous sera difficile de prévenir une situation de conflit ou de violences beaucoup plus extrêmes que celles que nous connaissons maintenant.

**Trop de compatriotes parmi nous se sont malheureusement évertués à créer de multiples groupes et collectivités luttant pour la reconnaissance et le pouvoir en formant, sponsorisant ou en rejoignant des groupes de gangs armés.** Face à la faiblesse de l'autorité centrale, au changement des alliances, aux actions autonomes des acteurs des groupes et sous-groupes que nous formons, et face à tous ceux en quête d'influence et de contrôle locaux, ce pouvoir pour lequel chacun de ces groupes et sous-groupes lutte devient diffus. Par conséquent, il se produit une perte de contrôle généralisée. La sécurité des groupes ou entités su décrits ou représentée est alors plus menacée qu'avant. Il devient difficile d'identifier et d'implémenter les mécanismes appropriés et les structures décisionnelles efficaces et efficientes permettant de reprendre le contrôle et de stabiliser cette structure sociétale perverse ainsi créée et faisant souffrir toute une population.

**Une partie du défi posé par ces conflits armés entre les gangs rivaux qui ont massivement proliféré provient de l'animosité et leur incapacité de s'entendre. Mais le plus grand défi reste de trouver la solution appropriée à cet état de fait très négatif, solidement ancré dans notre société.** Ce phénomène est si profond que dans beaucoup de communautés où nous habitons, notre ennemi vit pratiquement tout près de chez nous, le prochain quartier ou la prochaine section communale, comme nous arrivons à le remarquer dans plusieurs communautés à Martissant, à Pétion-ville, à Cité Soleil, au Village de Dieu, à Croix-des-Bouquets, pour ne citer que ces lieux. Trop souvent ces frustrations nous poussent à penser que nos compatriotes sont des ennemis, ce qui nous amène par rétrospection à en faire de véritables ennemis à combattre.

**La disparition croissante de nos valeurs morales est une autre cause fondamentale de cette violence extrême qui génère la méfiance, la peur, le désespoir et même la haine que certains d'entre nous ressentent.** Cette violence reste constante dans notre société en raison de certaines de nos pratiques culturelles émanant de la colonisation et qui justifie nos stratégies politiques et économiques protégeant des intérêts particuliers au dépend des intérêts de la nation. Ces pratiques soutiennent, sans que nous en soyons conscients, l'intolérance à travers nos discussions, nos musiques, nos lieux de cultes en général, nos médias, nos relations quotidiennes avec nos collègues, nos voisins et avec nos familles. Ces nouveaux comportements anormaux sont des indicateurs directs d'une perte progressive de nos valeurs morales, traditionnelles et culturelles de notre société qui favorisent et prolongent ces conflits.

Cette perte progressive de nos valeurs telles qu'identifiées au sous-chapitre A[13] amène à la création de clivages sociaux, politiques et économiques qui affectent les bases fondatrices mêmes de notre société. La récurrence et la persistance de ces clivages contredisent tout effort de réconciliation, de paix et d'harmonisation des rapports entre compatriotes. **La déstructuration de la famille nucléaire haïtienne et la prévalence accélérée de nucleus mono parental sont une des conséquences de la perte de valeurs familiales.** Souvent la tâche de parent est délaissée aux éducateurs des écoles dont la mission principale est l'instruction et accessoirement l'éducation des enfants ou au personnel de maison. Or, ces éducateurs et personnels de maison sont souvent eux aussi des produits de ce même environnement familial dysfonctionnel, entérinant ainsi des prismes originels.

Dans ce dysfonctionnement familial, les parents sont absents ou passifs alors que les enfants se sentent généralement négligés et délaissés. Ces enfants déjà victimes du faible niveau d'éducation et de défaillance en soin de santé, atteignent l'adolescence sans aucun fondement éducatif adéquat, en violation des droits fondamentaux de l'enfant devant leur permettre à l'âge adulte de participer pleinement à la vie sociale, économique et politique du pays.

Ces jeunes adultes, non préparés aux exigences du marché de l'emploi restreint et compétitif, deviennent extrêmement vulnérables et prédisposés à toutes sortes de violences, d'exploitations et de corruption, surtout chez ceux provenant des quartiers les plus défavorisés. Ces situations auxquelles font face nos concitoyen.ne.s, imposées par divers secteurs de notre société au cours des temps, ont engendré des générations d'individus qui voient en la violence extrême l'un des moyens de se faire justice, de résoudre leurs problèmes et de se procurer des moyens financiers de survie.

Par ailleurs, la migration forcée de nos compatriotes est un exemple clair de l'aggravation du processus de déstabilisation et de déstructuration systématique du pays. Elle démontre aussi que la violence extrême en Haïti est causée autant par des problèmes structurels qu`individuels, nationaux et internationaux. Les nombreux et profonds effets dévastateurs de cette situation pourraient expliquer qu'à la suite du massacre de 20,000 à 30,000 Haïtien.ne.s et Haïtiano-Dominicain.e.s en 1937 par Rafael Trujillo, moins de 2 ans plus tard des Haïtien.ne.s dont certain.ne.s avaient fui le massacre, sont retournés travailler en République Dominicaine. A se demander ce qui empêche les Haïtien.ne.s de rester et de s'investir chez eux. (Bradley, 2014 ; Jadotte, 2009).

Dans les années 1960, le régime de François Duvalier soutenu par les États-Unis a provoqué un exode extérieur massif vers l'Amérique du Nord. En 1980, sous la présidence de Jimmy Carter, 18,000 Haïtien.ne.s se sont réfugiés aux États-Unis. En 1981, sous la présidence

13 Vivre ensemble en respectant les valeurs morales et civiques communes à notre société toute entière.

de Ronald Reagan, 433 bateaux transportant des réfugié.e.s ont été interceptés et 25,551 d'entre eux ont été retournés en Haïti, et seulement 28 personnes ont obtenu le statut de réfugié aux États-Unis. En 1991, après le coup d'état militaire du premier président haïtien démocratiquement élu, Jean Bertrand Aristide, 38,000 Haïtien.ne.s ont été capturés en mer et 10,747 ont finalement obtenu l'asile alors que 10 % de la population a fui vers les zones rurales et 300,000 vers la République Dominicaine (Gavigan, 1997).

Par ailleurs, la guerre entre gangs rivaux a provoqué le déplacement forcé de milliers de compatriotes vivant dans des quartiers comme Croix-des-Bouquets, Cite Soleil, Bel Air, Centre-Ville pour se réfugier dans des quartiers relativement sûrs.

En juin 2021, 302 ménages et plus de 1,089 personnes qui fuyaient la violence des gangs dans leurs communautés à Martissant ont été hébergées au Gymnasium de Carrefour. Parmi eux, on comptait 446 enfants et 582 femmes et filles. Les gangs ont incendié 101 maisons et détruit environ 80 autres. Alors que certains ont rejoint des familles d'accueil, d'autres se sont réfugiés sur la place de Fontamara.  (IHSI)

Aujourd'hui, des dizaines de milliers d'Haïtien-ne-s délogés sont toujours chassés de leur foyer et de leur pays. Ils-Elles fuient la violence structurelle et les agressions physiques générées par ces politiques partisanes, l'insécurité sociale et le terrorisme. Actuellement le sort de la majorité de ces délogés reste inconnu.

La dynamique de différents conflits dans notre société est alimentée par nos perceptions socio-psychologiques, nos émotions et une expérience subjective de notre vie commune. Cette peur profonde et nos expériences de violence extrême et d'atrocités commises contre nous par nos propres compatriotes entretiennent une image constante d'ennemis dans nos communautés. Cette dynamique de conflits divers rend les communautés défavorisées extrêmement vulnérables et facilement manipulables par tout acteur qui y voit son avantage et son intérêt.

Des personnalités politiques et économiques alimentent cette peur pour solidifier leur position et la cohésion interne de leur groupe ou du groupe qui les soutient. A travers le temps, la guerre entre les gangs armés et celle qu'ils mènent contre la population se sont transformées en un moyen de survie individuelle, et un outil de protection de l'identité et des intérêts des groupes qu'ils représentent et de leur commanditaire. Cette guerre est devenue si puissante que personne n'y échappe, même pas les protagonistes.

Ce que tous ces acteurs ne réalisent pas, c'est que cette guerre armée est une ingénierie sociale d'un système qui oppresse même ceux qui y sont impliqués, peu importe leur degré d`implication. Elle ne fait pas souffrir seulement les camps adverses. Elle ne terrorise pas

qu'une partie de la société. Non ! Dans cette dynamique de conflits divers et récurrents, tous les individus de notre société en souffrent indépendamment de leur statut et de leur identité sociale, économique, et politique.

Nous soulignerons que la pauvreté extrême, la marginalisation, la violation des droits collectifs et fondamentaux de plusieurs groupes par l'État, l'autorité centrale et des privilégiés de tous horizons, de générations en générations, intensifient la haine de ces groupes contre ceux considérés comme des privilégiés de notre société. Les privilégiés à leur tour sont dominés par la peur d'être attaqués par les défavorisés mais font peu pour les aider à accéder à une condition de vie digne. Parallèlement, certains des nantis de notre société, au lieu d'aider nos compatriotes, s'enrichissent de leur précarité. Les inégalités sociales, l'accaparement des richesses et des opportunités du pays par un petit groupe de la société aidé par la communauté internationale, l'impunité totale, la mauvaise gouvernance et la stratégie politique « diviser pour régner » prorogent nos dissensions sociales. De tous ceux-là, des conflits armés intergroupes se créent, se multiplient, se reproduisent, défiant à chaque fois toute solution rapide et tout processus de paix durable en Haïti.

Le mécanisme de réponse à ces conflits que nous utilisons telle l'intervention militaire étrangère, l`intervention policière musclée et autres deviennent très souvent la cause de la perpétuation de nos conflits, particulièrement quand nous parlons d'animosité entre communautés. La communauté internationale continue la politique du président des États-Unis Franklin Delano Roosevelt : **« Il faut constamment soulever les va-nu-pieds contre les gens à chaussures et mettre les gens à chaussures en état de s'entre-déchirer les uns les autres, c'est la seule façon pour nous d'avoir une prédominance continue sur ce pays de nègres qui a conquis son indépendance par les armes, ce qui est un mauvais exemple pour les 28,000.000 noirs d'Amérique. »** Il n'est pas étonnant que la communauté internationale dirigée par les États-Unis se trouve limitée dans sa capacité de répondre efficacement à ces animosités de longue date qui se sont renforcées par la violence extrême et des expériences directes d'atrocités. Ce qui constituerait quelque part un déni de sa politique et des objectifs réellement visés.

La communauté internationale est depuis longtemps aux commandes de toutes les actions nationales, aux côtés de l'État qui se contente d'exécuter les instructions nées de la planification, de l'orchestration et de la supervision de cette dite communauté. Les approches diplomatiques proposées par cette communauté internationale pour la résolution de nos conflits ne sont évidemment pas adaptées à la nature de ces conflits. Ceci nous pousse à nous questionner sur les véritables mobiles, intentions et velléités de cette communauté internationale de nous voir réussir, puisque notre réussite va aux antipodes de leurs intérêts.

Un conflit prolongé tel que nous le vivons en Haïti depuis trop longtemps est un système qui ne peut être transformé qu'en adoptant une approche endogène globale axée sur le dialogue en vue d'une réconciliation sociale et sociétale. Cette approche permettra de résoudre les conflits, et favorisera également la création d'outils ou de mécanismes de réconciliation durable visant la prévention de l'émergence de nouveaux conflits armés.

La vulnérabilité de nos jeunes, principales victimes de ces dissensions et héritiers directs de ce pays que nous aimons tous, nous indique très clairement le niveau de fragilité de l'avenir de notre pays. De ce fait, si nous voulons sincèrement assurer la pérennisation de notre société, il est impératif que nous prenions conscience de cette fragilité que plusieurs générations n'ont pas su corriger.

Face à ce constat, il est nécessaire de s'unir pour trouver des solutions durables aux causes fondamentales de nos conflits, de mettre de côté nos différends afin de dialoguer. A partir de ce dialogue, décider de l'orientation à donner à notre pays, définir le type de société à construire, et travailler ensemble dans un esprit de Konbitisme pour léguer à nos jeunes une société dans laquelle ils pourront prospérer.

- **Recommandations**

**Modus Operandi d'un dialogue national ouvert, inclusif et participatif**

Le dialogue national est proposé pour amener la société vers un projet de paix à réaliser avec le soutien d'un large éventail de parties prenantes influentes en dehors des institutions permanentes de gouvernance.
Il faut noter qu'un dialogue national doit nécessiter la participation directe d'un nombre significatif d'acteurs concernés en plus de l'élite politique. En effet, les participants au Dialogue national et la réconciliation du Kenya (KNDR) de 2008, aux Dialogues nationaux du Liban de 2006 et 2008-2012, et le Dialogue national tunisien de 2013-2014 étaient peu nombreux et limités aux élites politiques. Le choix des participants dépend très souvent de l'urgence du moment et du contexte à partir duquel émerge le dialogue. Mais conformément aux principes fondamentaux de la consolidation de la paix, la forme et la structure de tout dialogue national relativement réussi doivent également être adaptées au contexte national spécifique.
De ce processus, nous viserons des résolutions garantissant :

- L'inclusion sociale ;
- L'élargissement de la participation des citoyen.ne.s dans la gouvernance et les politiques du pays ;
- L'avancement et le renforcement de la justice ;
- La résolution des problèmes fondamentaux d'identité, de formes de gouvernance,

de priorités constitutionnelles et de réformes politiques.

Les décisions prises au cours de la phase préparatoire du dialogue national donneront le ton du processus et feront ressortir sa légitimité ultime aux yeux des forces politiques et du public. Dans ce cas, il faudra avoir un mandat clair et veiller sur la sélection de l'organisateur. Il serait nécessaire de choisir la conception la plus appropriée suivant le contexte du conflit existant. Ceci revient à décider d'organiser soit un dialogue national avec des centaines de délégués et de vastes programmes, soit un dialogue plus restreint. Tenant compte des conditions délétères et antagoniques qui expliquent la persistance du conflit en Haïti, de l'escalade de la violence, considérant les niveaux de méfiance, de haine et de peur installés dans notre société, un dialogue ouvert, inclusif et participatif s'avère indispensable.

Le dialogue national devra être soutenu par des coalitions de citoyen.ne.s et institutions engagées et crédibles. Il sera nécessaire de définir un plan de mise en œuvre clair avant le début du dialogue et s'assurer que tous les participant.e.s à ce processus de dialogue signent un pacte dont les termes seront discutés, établis et acceptés par tous et toutes. De ce fait, les parties, une fois le pacte signé, s'engagent à le respecter et à renoncer à toute contestation ultérieure.

Selon sept cas d'études de dialogue national abordées (Sénégal 2008 ; Kenya 2008 ; Tunisie 2013, Liban 2006, 2008, 2012 ; Centrafrique 2014 ; Yemen 2011 ; Rwanda 1999), les dimensions suivantes doivent être considérées pour la réalisation d'un dialogue national réussi :

- Considérer le contexte duquel émerge le dialogue c'est-à-dire, analyser et faire correspondre les circonstances qui donnent lieu au dialogue avec une approche adaptée de manière appropriée ;
- Définir l'objectif général du dialogue en prenant soin, entre autres de :
  - établir des objectifs réalistes ;
  - se rappeler que le contexte à partir duquel un dialogue émerge peut affecter sa conception ;
  - comprendre également que cela nécessite une analyse du conflit.
- Surveiller et analyser la dynamique des conflits tout au long du processus ;
- Adapter la conception du processus selon les besoins ;
- Établir le mandat du dialogue, c'est-à-dire : mission, vision, durée, lieu de rencontre, participants, etc. ;
- Saisir les occasions de donner à tous les groupes, y compris ceux qui ont été précédemment exclus, une véritable voix dans la discussion, les décisions et la mise en œuvre ;
- Préparer l'ordre du jour, identifier les délégués, s'assurer de la participation du public et définir la structure et établir les mécanismes de prise de décision ;
- Convoquer les participants et faciliter le dialogue ;

- Obtenir et publier les résultats puis veiller à leur mise en œuvre ;
- Assurer le suivi des résultats obtenus, de telle sorte qu'ils se traduisent par une inclusion et participation dans la gouvernance de la société ;
- Veiller au suivi de l'implémentation des résolutions prises lors du dialogue ;
- Procéder à une évaluation permanente et constante de l'application et des retombées des résolutions du dialogue.

En outre, chacun des cas mentionnés indique que le succès d'un dialogue national dépend, du moins en partie, d'un ensemble d'autres dialogues ou encore de mini-dialogues, consultations, négociations interconnectées et du renforcement de la confiance qui peuvent avoir lieu avant, pendant ou après le dialogue.

## BIBLIOGRAPHIE


1. « Cultiver un leadership inclusif pour bâtir la paix en Haïti », 2002, Equipe Lakou Lapè, Synthèse des réflexions produites par les participants
2. « Bonne gouvernance et corruption dans la Caraïbe : le défi haïtien », 2020, Georges A. Fauriol
3. Associé principal (non-résident), Programme des Amériques par le Centre d'études stratégiques et internationales.
4. « Conflits armés, violences collectives et changement social à Cité Soley : une analyse critique des jeux, acteurs et de leur discours », 2021, Thèse de Jean Fabien, UNICAMP
5. « Faire de la culture un moteur de reconstruction », Paris, 19 avril 2011, UNESCO
6. « Forum National sur le civisme et l'éthique », décembre 2015, Augustin ANTOINE, Sociologue
7. Document d'information du Forum d'Oslo "La promesse et les périls des dialogues nationaux" Katia Papagiani ;
8. Manuel du dialogue national 2017 de la Fondation Bergof ;
9. The U.S Institute of Peace "Dialogues nationaux dans la consolidation de la paix et la transition" Elisabeth Murray et Susan Stigant).

# RECHERCHES ET ÉLABORATION DU CHAPITRE

## VIVRE ENSEMBLE ET RESPECT DES VALEURS

**Leader**
Michaelle A. SAINT-NATUS

**Participantes**
Elisabeth Isaac ALPHONSE, Valeska MAURICE, Cassandre MEHU, Marie Louise Augustin RUSSO

**Collaboratrices**
Elisabeth Isaac ALPHONSE, Marie Claude BAYARD, Sandra BEAUVIL, Nathalie Wakam CYPRIEN, Michèle Bayard GEHY, Marie Elise Brisson GELIN, Sabine MALEBRANCHE, Ginette Pérodin MATHURIN, Marie Pascale THÉODATE

# CHAPITRE III
## JUSTICE ET DROIT



- **Énoncé de l'élément de changement :**

*La justice et le droit sont garants de la cohésion sociale et de l'État de droit.*

« Dans les pays où la loi est la seule autorité, il y a liberté, bonheur, prospérité, tandis que dans ceux où elle est violée par le pouvoir chargé de la faire appliquer, et où cette violation est tolérée, encouragée même, on peut, sans se tromper, prédire un avenir de désordre, d'anarchie et d'esclavage »… « si je trouve dans la pratique, de la part de ceux-là mêmes qui doivent en faire l'application, une violation permanente des règles, des rapports qui existent entre tous les membres de la communauté, je conclus que cette nation est une nation bâtarde, menacée d'une dissolution imminente ».[14]

- **Objectif spécifique**

Avoir une justice haïtienne réelle et effective, fonctionnelle, inclusive, objective et indépendante en vue d'une plus grande harmonisation des rapports entre justiciables et ainsi favoriser une meilleure cohésion sociale.

- **Diagnostic**

La structure actuelle de la justice haïtienne est la résultante d'un passé qui porte une forte empreinte du colonialisme. Ayant vécu environ trois (3) siècles en esclavage, nos Ancêtres se sont insurgés contre le système colonial et ont proclamé l'Indépendance d'Haïti le 1er janvier 1804. Les premiers textes ont été écrits en français et lus en créole par Jean-Jacques Dessalines. Sur le plan juridique, l'identité haïtienne est fondée sur le drapeau, la langue, la religion, l'hymne national, les us et coutumes de nos Ancêtres blanchis sous le harnois et qui ont fini par prendre les couleurs locales. Bien évidemment, il existe d'autres éléments qui ne relèvent pas du droit et qui traduisent tout aussi bien, une part de l'identité haïtienne.

On peut dire que la genèse de la formation du système judiciaire haïtien

14 Tiré du « Recueil général des lois et actes du gouvernement d'Haïti depuis la proclamation de son indépendance à nos jours », PARIS A. DURAND - PÉDONE-LAURIEL, Sr. 5 Rue des Grès-Sorbonne, 5, 1886.

a commencé au lendemain de l'Indépendance. Face à une telle situation, il fallait tout créer ou tout inventer. La Constitution impériale de 1805 avait prévu, certes, des institutions judiciaires pour résoudre les litiges nés des différends entre les citoyen.ne. s. Toutefois, de par son inexpérience la nouvelle nation ne pouvait pas se détacher complètement du modèle juridique de l'empire colonial. Ce qui explique, en effet que le Code civil, le Code de commerce et le Code pénal haïtien représentent une reproduction et une adaptation quasi fidèle de la législation napoléonienne aux réalités haïtiennes.

Haïti a connu, de 1804 à nos jours, vingt-deux (22) Constitutions et plusieurs amendements. Cependant, ces constitutions ou amendements, sans doute à cause de la conjoncture dans laquelle ils ont pris naissance, se sont avérés difficilement applicables par ceux qui devaient assurer la mise en œuvre de leur application. Ce qui a nourri certaines réflexions pas tout à fait fondées, poussant à croire qu'aucun de ces textes ne reflétait vraiment la réalité de la société haïtienne d'alors.

L'adoption du Code civil haïtien en 1826 a permis à Haïti d'être le premier État postcolonial à intégrer le schéma de la transposition des codes napoléoniens sur le continent américain. Par la suite, la République Dominicaine va adopter le Code d'Instruction criminelle haïtien durant l'intégration de la partie Est de l'île sous la présidence de Boyer.

Haïti avait un système juridictionnel à juridiction unique. Il existait seulement un ordre juridictionnel judiciaire, constitué de Tribunaux de paix, de Tribunaux civils, de Tribunaux d'Appel et de la Cour de Cassation. Ce qui explique que pour comprendre le système judiciaire haïtien, il fallait le faire à la lumière de l'organisation judiciaire française.

En 1957, suite à la création de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSCCA), le système judiciaire haïtien est devenu un système hybride où une juridiction d'exception a été créée au sein de l'Ordre judiciaire pour résoudre le contentieux administratif dont les décisions relèvent de la Cour de Cassation. La loi du 18 septembre 1985 traitant du système judiciaire haïtien a été modifiée par le décret du 22 août 1995 précédé de la Constitution de 1987 qui en son Titre V, Chapitre IV, présente ainsi désormais les juridictions de jugement : Tribunal de Paix, Tribunal de Première Instance, Tribunaux d'exception, Cour d'appel, Cour de Cassation. Elle reconnaît, entre autres, l'indépendance des trois pouvoirs, marchant sur les traces de Montesquieu dans son ouvrage « de l'Esprit des lois », à savoir : le Pouvoir exécutif, le Pouvoir législatif et le Pouvoir judiciaire.

Malgré ces différentes réformes, le droit élémentaire à un procès équitable n'est pas réellement assuré, à savoir : le droit à l'égalité d'accès à la justice, l'égalité de tous les citoyens et toutes les citoyennes devant la loi, la présomption d'innocence, le droit à des conditions de détention humaines, l'impartialité des juges, la publicité des audiences et la gratuité du

service public de justice. L'Exécutif continue de dominer le Pouvoir judiciaire consacrant au Ministère de la Justice la part du lion du budget alloué au secteur de la justice. Ce ministère dispose de très grandes prérogatives dans l'orientation de la justice étatique et n'accorde qu'une faible attribution annuelle des allocations budgétaires au Conseil Supérieur du Pouvoir judiciaire (CSPJ). Ce qui affaiblit grandement le pouvoir judiciaire qui ne dispose pas vraiment de tous les moyens nécessaires pour la mise en branle de ses politiques publiques en la matière. Il est intéressant de souligner que, jusqu'à présent, le budget de construction et d'aménagement des tribunaux est détenu par le Ministère de la justice. Fait encore surprenant, c'est toujours le Ministère de la justice qui paie les greffiers qui siègent pourtant avec les juges au niveau des cours et tribunaux.

Aujourd'hui, nous sommes à la recherche d'un nouveau système judiciaire original, transparent et inclusif, tenant compte des réalités haïtiennes et des nombreux changements intervenus dans notre société. Les procédures judiciaires sont réputées lentes, les enquêtes perdurent et souvent n'aboutissent jamais. Ce qui engendre, entretient et facilite la corruption, sans oublier la frustration, voire l'indignation et la perte de confiance des justiciables en notre système judiciaire.

**La justice dans son essence est une œuvre de paix. C'est la base des droits de la personne sur le chemin du développement durable. La justice doit être institutionnalisée afin d'harmoniser les visions humaines venant de contrées différentes. L'organisation de la société repose sur le Droit, et la justice doit prononcer le mot du Droit.**

En effet, toute réforme de la justice est tributaire de l'application de politiques publiques adéquates qui répondent aux normes et exigences d'une justice équitable au regard des principes cardinaux, rectilignes et cartésiens posés par la Constitution et les lois de la République. Malgré les principes posés par les lois portant création du CSPJ, la distribution de la justice reste primaire et souffre de très grands handicaps avec l'évolution de la justice moderne qui implique l'édification de certaines institutions vitales pour une saine et valable justice, car le Droit reste et demeure le reflet de l'évolution des mœurs, des Us et coutumes de la société. Une justice dénuée de toute source de corruption et de partialité dénote de la bonne ou mauvaise santé de notre société. Comme dit le sage dans l'ouvrage le plus lu au monde : **« la justice élève une nation, mais la corruption est l'opprobre des peuples ».**

- **Recommandations**

Fort de tout ce qui précède, nous préconisons les mesures qui suivent pour l'amélioration du système judiciaire haïtien :

- La laïcité de l'État ;
- L'établissement d'une meilleure protection des citoyen.ne.s par une meilleure

application et prise en compte des droits humains;

- La réalisation de procès équitables conformément aux normes et principes établis par la Constitution et les lois de la République ;
- L'introduction de la criminalistique dans les mécanismes de recherches des preuves ou des auteur.e.s des infractions en matière criminelle;
- La digitalisation et la numérisation des données judiciaires à travers tous les tribunaux de la République ;
- L'interconnexion des dix-huit juridictions des Tribunaux de Première Instance et des Tribunaux de Paix correspondants aux 5 Cours d'Appel et de la Cour de Cassation ;
- L'autonomie administrative et financière du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ) ;
- L'adoption de nouveaux curricula dans la formation juridique dans les universités en général et celle des professionnels du droit en particulier ;
- La promotion et l'adoption d'un système fondé sur le mérite et l'éthique pour accéder à la fonction de juges et de parquetiers, ainsi qu'une uniformisation du mode d'accès à ces fonctions, afin d'éviter que certains juges et parquetiers n'y accèdent par concours alors que d'autres y accèdent par accointances politiques ou autres moyens déloyaux.

De plus, il faut réfléchir aux voies et moyens, ainsi qu'à tous les mécanismes pouvant mettre fin aux dérives et abus de pouvoirs quelles qu'en soient leurs origines dans notre système judiciaire. Pour ce faire, le pouvoir législatif doit adopter et renforcer des lois qui :

- Garantissent l'exercice adéquat des libertés individuelles et le respect des garanties judiciaires ;
- Ouvrent, engagent des enquêtes et sanctionnent de façon appropriée toutes les infractions commises contre les Haïtien.ne.s par quels que soient leurs auteur.e.s sur le territoire national ou à l'étranger, avec obligation de les juger en Haïti s'ils/elles y sont arrêté.e.s ;
- Protègent et assistent adéquatement les victimes d'infractions en général ;
- Sanctionnent les détenteurs de l'autorité publique qui violent la loi en refusant d'exécuter des décisions de justice ayant acquis l'autorité de la chose souverainement jugée. Sanctionnent sévèrement ceux qui pratiquent la corruption active ou passive ou alors profitent du fruit de la corruption et des crimes divers ;
- Respectent le syncrétisme religieux et pratiques assimilées, en prenant notamment le soin de parvenir à l'institutionnalisation du vodou avéré pratique dominante en Haïti ;
- Protègent les pratiquant.e.s du vodou des autres cultes, religions et spiritualités;
- Prévoient et définissent des sanctions contre les violences faites aux femmes, aux filles, aux personnes à besoins spéciaux et à toutes autres personnes victimes de violences ;

- Sont pour la reconnaissance encadrée du droit de la femme à l'avortement ;
- Érigent en infraction les agressions et le harcèlement sexuel ;
- Encadrent et aménagent le bon fonctionnement des entreprises publiques et privées;
- Renforcent les sanctions civiles et pénales contre toutes négligences professionnelles;
- Renforcent l'application des sanctions contre les infractions relatives à la profanation des statues et représentations de nos ancêtres ;
- Renforcent l'application des sanctions contre les crimes de haute trahison ;
- Actualisent les lois en matière de cybercriminalité ;
- Renforcent l'application des sanctions contre les menaces (articles 250 et suivant du Code Pénal) et le chantage (article 331 alinéa 2 du Code Pénal) ;
- Exigent la poursuite et la sanction de tout fonctionnaire d'État accusé de crimes financiers contre l'État ou grandement impliqué dans la corruption au sein de l'État.

Pour une bonne application de ces lois, nous recommandons de :

- Revoir le fonctionnement de l'appareil judiciaire ;
- S'assurer du respect des décisions judiciaires ;
- Revoir la structure et le mode de fonctionnement du CSPJ ;
- Délimiter clairement les prérogatives du CSPJ de celles du Ministère de la justice ;
- S'assurer d'une formation adéquate devant garantir les qualifications et la fiabilité des compétences des cadres du CSPJ ;
- Réviser les critères d'évaluation de l'Office de Management des Ressources Humaines (OMRH).

- Moderniser le système judiciaire
  - Numériser les données et interconnecter les juridictions ;
  - Vulgariser les normes juridiques ;
  - Former de façon continue les acteur.e.s du système judiciaire ;
  - Construire de nouveaux centres carcéraux répondant aux normes internationalement reconnues ;
  - Renforcer la justice de proximité ;
  - Recommander et encourager l'utilisation du créole pour mener les procès obligatoirement par devant les Tribunaux de paix et le cas échéant devant les autres tribunaux conformément aux prescrits de l'article 5, alinéa 1 de la Constitution de 1987 qui prévoit que « tous les haïtiens sont unis par une langue commune : le créole »;
  - Renforcer la lutte contre la détention préventive prolongée ;
  - Combattre la corruption dans l'appareil judiciaire ;
  - Réformer la justice des mineurs ;
  - Créer et instaurer :

- Le juge d'application des peines (JAP)
- Le juge aux affaires familiales (JAF)
- Le juge aux affaires matrimoniales (JAM)
- Le juge attaché au respect des libertés individuelles (JARLI) ;
- Obliger les juges à vider leurs mains chaque année avant d'aller en vacances comme le prévoit la loi ;
- Élaborer et instaurer un système d'évaluation des juges en fonction du travail fourni pour corroborer leurs plans de carrière ;
- Établir un cadre conceptuel particulier définissant les avantages sociaux pour les juges et autres acteur.e.s du système judiciaire, afin de réduire les risques de corruption ou la recherche de sources additionnelles de revenus;
- Encourager le recours aux Modes Alternatifs de Résolution de Conflits (MARC) dans la résolution des conflits commerciaux ;
- Améliorer l'accès à la justice par la promotion de la résolution pacifique des différends dans les communautés rurales et les bidonvilles où la violence règne, et par le recours quasi systématique à l'assistance juridique ;
- Augmenter les services accessibles à la population ainsi que l'éducation des citoyens sur leurs droits et surtout leurs devoirs.

- Revoir la Constitution de 1987, ses amendements, en vue de parfaire le contenu de toute révision constitutionnelle future :
  - Repenser la fonction présidentielle au sein de la dyarchie imposée par la Constitution, soit en renforçant les pouvoirs du Président, soit remplacer le Premier Ministre par un Vice-Président qui sera le Colistier du Président lors des présidentielles ;
  - Repenser la politique de la Nationalité en facilitant la procédure de reprise de la nationalité haïtienne perdue du fait de l'adoption d'une nationalité étrangère ;
  - Promulguer des lois pour le renforcement du pouvoir judiciaire et la distribution d'une saine et valable justice.

- S'assurer de l'implémentation effective de certaines dispositions constitutionnelles telles que :
  - Mettre en place le Conseil Constitutionnel qui aura pour mission de veiller au contrôle de la Constitutionnalité des lois, garantissant ainsi le contrôle de la conformité a priori et a posteriori de toutes les normes édictées sur le territoire national, en vue d'une saine et valable justice ;
  - Mettre en place le Conseil Électoral Permanent conformément aux articles 191 et suivants de la Constitution ;
  - Mettre en place la Commission de Conciliation conformément à l'article 206

de la Constitution ayant pour vocation de trancher les litiges soulevés entre le Pouvoir exécutif et le Pouvoir législatif ;
- Rechercher et inventorier les institutions prévues par la Constitution devenues caduques afin de les retirer du corpus législatif ou de les transformer en normes nouvelles si le besoin se fait sentir ;
- Harmoniser les deux versions de la constitution, créole et français.

- Rendre effectivement indépendant le Pouvoir judiciaire
  - Assurer la séparation judicieuse des trois pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire);
  - Renforcer l'indépendance de la justice en mettant à la disposition du CSPJ les ressources humaines et matérielles nécessaires et suffisantes à son bon fonctionnement ;
  - Assurer un système de justice transparent et efficace en accordant une protection spéciale et de bonnes conditions de travail aux commissaires de gouvernement, aux juges et aux témoins lorsque ces derniers gèrent des dossiers dits sensibles ;
  - Organiser et adopter une procédure écrite, fort de notre longue expérience dans notre collaboration avec l'international en vue d'améliorer la coordination entre le gouvernement et les bailleurs de fonds sur les projets de réforme de manière à développer le leadership haïtien.

- Adapter les lois à la réalité haïtienne en vue d'assurer leur application ;
  - Réviser et actualiser nos Codes de lois, et faire voter un nouveau Code pénal et un nouveau Code d'instruction criminelle ou de procédure pénale ;
  - Attribuer aux instances concernées les moyens appropriés pour assurer l'application des lois.

- Renforcer le respect des droits fondamentaux de la personne
  - Réviser les conditions de détention en milieu carcéral ;
  - Renforcer l'Office de Protection du Citoyen (OPC)

# BIBLIOGRAPHIE


1. La codification de Boyer ou le mimétisme juridico-politique poussé à l'extrême ;
2. Le monument législatif de Christophe ou la codification portée à l'absolu ;
3. La Constitution impérial de Jacques 1er ;
4. Les grands textes internationaux des droits de l'homme by Emmanuel Decaux, Noémie Bienvenu (z-lib.org)
5. Code d'instruction criminelle, www.haitijustice.com
6. Code pénal,www.haitijustice.com
7. Constitution royale du 28 mars 1811

# RECHERCHES ET ÉLABORATION DU CHAPITRE

## DROIT ET JUSTICE

**Leaders**
Dieunifer JEAN PIERRE
Nathalie Wakam CYPRIEN

**Participantes**
Tina Nadine ANILUS, Novia AUGUSTIN, Charline DUBUISSON
Guerlyne RÉSIDOR, Mutchi OBAS

**Collaboratrices**
Elisabeth Isaac ALPHONSE, Marie Claude BAYARD, Sandra BEAUVIL,
Michèle Bayard GEHY, Marie Elise Brisson GELIN,
Sabine MALEBRANCHE, Ginette Pérodin MATHURIN,
Michaelle A. SAINT-NATUS, Marie Pascale THÉODATE

# CHAPITRE IV
## AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE ET DU CADRE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES HAITIENNES



- **Énoncé de l'élément de changement**

> *Chaque citoyenne et chaque citoyen retrouve sa dignité en mettant l'accent sur les besoins et services essentiels comme le logement, le transport décent, la sécurité alimentaire, la santé, l'éducation et les loisirs sur tout le territoire.*

- **Objectifs spécifiques**

Développer un modèle d'aménagement du territoire qui favorise la répartition équitable des biens et des services dans toutes les collectivités territoriales haïtiennes pour une amélioration durable et pérenne des conditions de vie des populations.

Prévoir un habitat urbain et rural sécuritaire aux normes de confort et d'habitabilité et résistant aux risques naturels.

Aménager des territoires solidaires et en cohérence pour une meilleure qualité de vie des communautés locales haïtiennes.

**L'identification des secteurs prioritaires**

La démarche pour atteindre la vision préconisée est d'assurer l'identification des secteurs prioritaires porteurs liés aux conditions de vie des communautés locales. Les services essentiels tels que l'éducation et la santé, les services de proximité, les infrastructures d'accès, l'économie et la sécurité alimentaire, la culture et les patrimoines ont été retenus. L'habitat et le logement sont également considérés comme des secteurs importants dans le cadre de vie des communautés locales. Ainsi, la réflexion engagée sur ce sujet a permis d'identifier les secteurs prioritaires essentiels pour assurer l'amélioration des conditions de vie et du cadre de vie des collectivités territoriales. Ce sont :

# LES SECTEURS PRIORITAIRES

- Le logement et l'habitat
- L'éducation
- L'économie urbaine
- La santé publique
- Les loisirs et les sports
- La culture et le patrimoine
- La gestion communautaire
- Le transport et la mobilité
- L'énergie
- La sécurité publique
- La planification urbaine et la rénovation des centres villes
- La communication

## • Diagnostic

**Cadrage socio-culturel et environnemental**

De 1970 à 2020, ces cinquante dernières décennies ont connu des mouvements de population du monde rural en quête de mieux être et de meilleures conditions de vie, vers les villes moyennes et les grandes villes de l'espace géographique haïtien. Ces migrations, causées par une urbanisation incontrôlée, ont eu pour impact majeur, une pression sur les équipements de la plupart des grandes villes du système urbain haïtien.

En effet, cet afflux de population vers Port-au-Prince, la capitale, a provoqué la centralisation de Port-au-Prince et des grandes villes telles que Cap-Haitien, Saint Marc, Gonaïves, Les Cayes, Jérémie, Mirebalais, Jacmel pour ne citer que celles-là. La résultante de ce processus socio-spatial a créé une forte pression sur les terres urbaines et agricoles des villes et sur les services de base à la population.

Il s'ensuit des disparités et des déséquilibres dans la répartition et la distribution des services essentiels à la population à savoir le logement, les services de base tels que l'éducation et la santé, les infrastructures d'accès et tous les services de proximité indispensables au développement et au bien-être collectif des communautés locales haïtiennes.

## • Le secteur logement et habitat

L'enquête, la plus récente sur les conditions de vie des ménages réalisée par l'Institut Haïtien de Statistiques et d'Informatique en 2012 (IHSI) indique que la population haïtienne a augmenté, passant de 10,2 millions à 10,7 millions d'habitants. L'enquête a révélé que 5,6 millions d'habitants vivent en milieu rural et 5,1 millions en milieu urbain, dont 2,3 millions dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince. En 2021 la population a été estimée à 11 905 897 habitants. De plus, l'augmentation du taux d'urbanisation de 40.8 % en 2003 à 48 % en 2013 (Politique Nationale du Logement et de l'Habitat, UCLBP 2013) indique une pression démographique de plus en plus importante sur les centres urbains du pays. Ces migrations incontrôlées ont contribué, à moyen et à long terme, sur une période de 30 ans, à diminuer considérablement la qualité de vie des communautés urbaines dans les collectivités territoriales et à augmenter la précarité des quartiers dans les grandes villes et les villes moyennes.

Le secteur du logement, dans son ensemble, n'a jamais fait l'objet d'une prise en charge effective par l'État dans le passé. Il y a eu des initiatives très limitées visant à répondre aux besoins des personnes à revenus modestes dans la capitale haïtienne, Port-au-Prince, en

grande partie. La création de l'Entreprise Publique de Promotion de Logements Sociaux (EPPLS) a été l'une de ces initiatives pour fournir des logements sociaux conformes aux normes.

Cependant, malgré les projets réalisés par l'EPPLS, pour suppléer à la demande en logements sociaux, on relève encore de multiples contraintes et déficiences dans ce secteur : l'absence et/ou le non-respect des normes de construction (dans un contexte de multiples aléas et risques naturels) ; l'absence d'encadrement ou de supervision des initiatives individuelles qui sont le principal mode de production de logements en Haïti ; le déficit de main d'œuvre qualifiée en particulier dans les types de constructions résistants à tous les risques naturels ; l'absence de planification urbaine opérationnelle et la faible capacité financière d'une grande partie de la population pour assurer la construction des logements.

- **Le secteur de l'éducation**

Dans le secteur de l'éducation, si le système éducatif haïtien a pu enregistrer d'importants progrès en termes de taux nets de scolarisation sur les deux dernières décennies et même au cours des 5 dernières années, l'offre scolaire est encore caractérisée par des déséquilibres et des inégalités marquantes.

L'offre de scolarisation est très mal répartie du point de vue quantitatif et qualitatif. Très souvent les enfants en milieu rural doivent marcher 2 à 3 heures de temps avant d'arriver à leur école pour recevoir 5 heures d'enseignement. Les infrastructures d'accès, telles que les voies locales ou primaires sont inexistantes ou en mauvais état, ce qui diminue les conditions de vie et les temps de mobilité des populations locales.

Il est aussi observé dans le secteur de fortes disparités en ce qui concerne la qualité des infrastructures scolaires publiques mises en place pour accueillir les enfants. On trouve en ce sens un fort pourcentage d'écoles nationales (entre 30 à 60% selon les communes) en très mauvais état (Plan Décennal d'Éducation et de Formation 2017/2027, MENFP 2018). Certaines écoles fonctionnent encore sous des tonnelles. Ces constats sont également valables pour les écoles privées.

Le même constat est fait au niveau de la formation professionnelle dont le secteur privé constitue le principal fournisseur. En effet, l'offre de la formation professionnelle est caractérisée par de petits établissements, assez nombreux, qui scolarisent très peu d'apprenants. A cela s'ajoute le manque de qualification des formateurs et des enseignants à tous les niveaux de l'enseignement (jardin d'enfants, fondamental et nouveau secondaire, professionnel et universitaire).

Tous ces facteurs combinés influencent négativement le processus enseignement / apprentissage au niveau de ces écoles et affaiblissent leurs rendements. On enregistre ainsi beaucoup d'indicateurs de qualité dont les valeurs sont nettement en-dessous des seuils minimums acceptables. Cette situation est constatée dans tous les départements géographiques et les communes du pays.

- **La situation de la santé publique**

Après le séisme du 12 janvier 2010, le Plan d'Action pour le Relèvement et le Développement d'Haïti, ainsi que le Plan Stratégique de Développement d'Haïti, qui évoquent la prestation d'un service sanitaire minimum couvrant le pays entier, ont été élaborés dans le but d'assurer un développement à long terme de tous les secteurs, incluant le secteur sanitaire. Au niveau du Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP), la Politique Nationale de Santé (PNS) a été élaborée en 2012. Et en concordance avec cette politique, le Plan Directeur de Santé (PDS) a été programmé dans le courant de l'année 2013.

L'organisme responsable de l'administration sanitaire, le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP) compte beaucoup de directions déconcentrées qui sont, dans la réalité, sous le contrôle de la Direction Générale du MSPP. La décentralisation n'est pas très avancée. Les bureaux départementaux et les Unités Communales de Santé (UCS) sont des antennes régionales du Ministère de la Santé Publique et de la Population. Théoriquement, les institutions sanitaires sont classées en plusieurs niveaux: établissements hospitaliers universitaires, hôpitaux départementaux (HD), hôpitaux communautaires de référence (HCR) et centres de santé (avec lits et sans lit). Dans sa politique du développement, l'État haïtien proclame la création d'établissements hospitaliers universitaires dans 3 villes sélectionnées comme grands pôles régionaux de développement, la création d'hôpitaux de référence (hôpitaux départementaux, etc.) dans 14 villes ou chefs-lieux sélectionné(e)s comme pôles régionaux de développement, ainsi que la création d'hôpitaux communautaires de référence dans chaque arrondissement.

Malgré toutes les actions basées sur le développement de politiques publiques en vue d'améliorer la santé publique au niveau national, les indicateurs de santé de base sont encore aujourd'hui très bas et démontrent un retard du pays dans le domaine. Par exemple, ces deux dernières années, on a pu constater que les maladies non transmissibles sont en augmentation. Les maladies infectieuses, les complications de grossesse et d'accouchement, la malnutrition restent encore des problèmes majeurs à enrayer au niveau national.
Cet état des lieux sommaire permet de constater qu'il y a encore beaucoup de problèmes à résoudre dans le domaine de la santé publique : la qualité et la quantité des prestations de service, les ressources humaines dans le secteur de la santé, le financement de la santé

publique, l'administration sanitaire, l'amélioration du service de la santé des mères et des enfants, y compris la santé des femmes enceintes et des parturientes, l'amélioration de l'ensemble des services liés aux soins de santé publique et l'aménagement d'équipements et d'infrastructures sanitaires décentralisés au niveau national et conformément aux normes.

- **La question cruciale de la sécurité publique**

En ce qui a trait à la sécurité des vies et des biens, la protection des familles, le constat fait est une absence marquée de l'État dans ce domaine depuis ces dix dernières années. L'anarchie, les vols, les kidnappings en masse, le vandalisme et les viols, les violations de la propriété privée et les saccages des lieux publics sont incontestablement des sources d'insécurité marquantes particulièrement dans la capitale haïtienne depuis ces cinq dernières années. La défense et la protection de la population ne sont pas assurées et les crimes, effractions et exactions restent impunis. La sécurité des citoyens et des citoyennes échappe au contrôle des dirigeants et la population vit dans une terreur effroyable.

De plus, il faut signaler que les institutions devant assurer la sécurité sont en sous-effectif de personnel. A cet effet, il faut mentionner que l'armée est en cours de remobilisation, la police est en pleine déstructuration, avec un effectif encore très faible par rapport à la population totale du pays. Ainsi, sur les 15,172 policiers constituant l'effectif de la Police Nationale d'Haïti (PNH), 20% environ, soit un effectif de 3 000 policiers, sont au service des anciens et nouveaux hauts dignitaires de l'État et des institutions telles que : la présidence, la primature et le parlement. Seulement 80%, soit 12 000 policiers, sont au service de la population, autrement dit il est enregistré un policier pour mille Haïtiens. Ce ratio est loin de correspondre aux normes de sécurité qui requièrent un (1) policier pour 225 personnes.[15]

L'absence et le sous-effectif de ressources humaines compétentes et entraînées pour exercer et assurer la sécurité, l'insuffisance et le manque d'équipement des forces de l'ordre, la montée croissante et incontrôlée de l'insécurité dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince et dans certaines zones du département de l'Artibonite, tous ces paramètres ont eu comme conséquence une série continue de très fortes migrations des populations locales vers d'autres quartiers de la capitale ou vers d'autres zones en dehors de la capitale à la recherche de sécurité et de mieux être sans oublier le récent phénomène de départ vers l'étranger (États-Unis, Canada). Il faut également signaler les départs volontaires de nombreux policiers liés au programme humanitaire appelé programme Biden, effectif depuis le mois de janvier 2023 et qui permet aux haïtien-ne-s de s'installer légalement aux États-Unis sur une période de deux ans. Selon l'Organisation Internationale des Migrations, il a été estimé que 300 000 personnes ont émigré vers la région sud du pays entre janvier 2024 et avril 2024. Beaucoup de familles font le choix de retourner vers leurs lieux d'origine

15 Le Nouvelliste – 2020-10-19). lenouvelliste.com , par Benel Saint Juste, Économiste et Spécialiste en Développement.

dans les villes de province.
Cette insécurité latente qui s'est formalisée dans la capitale haïtienne a eu comme impact, à très court terme, la décapitalisation des familles, un chômage élevé au niveau national compte tenu du fait que des entreprises tant dans la capitale que dans les villes de province ferment leurs portes.

Face au constat de la faillite totale de l'État, il est impératif que les pouvoirs publics en place aient la capacité et les moyens d'assurer la sécurité citoyenne et publique, la protection et la défense de notre territoire.

- **Le transport et la mobilité**

Le transport public terrestre, dans le contexte actuel du transport et de la mobilité en Haïti, à l'analyse, est totalement privé. A Port-au-Prince et dans quelques villes de province, il a été repéré pendant la période scolaire, des transporteurs publics gratuits à l'attention des élèves des écoles publiques. Le transport collectif intra-urbain, de manière générale, est peu inclusif. En effet, les groupes vulnérables tels que les enfants, les femmes enceintes et les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) ne sont pas privilégiés. Les conditions du mode de transport (bus, camionnette ou « tap tap »,) ne sont pas ergonomiques et les passagers très peu à l'abri des intempéries et du climat.
Il faut également signaler que le transport interurbain et régional est également privé et plus confortable que le transport public intra-urbain. De manière générale, le transport modal actuel dans les villes haïtiennes est loin d'être inclusif même si la desserte est assurée et rend accessible tous les départements.
Cependant, le Plan National de Transport (Lavalin 1988) ne prévoit pas des opportunités d'aménagement pour les piétions qui utilisent les centres villes. Il est essentiel de penser à la sécurité et au confort du piéton qui est très présent dans les centres-villes administratifs et commerciaux des capitales régionales (Cap-Haïtien, Les Cayes, Gonaïves, Saint Marc, Jérémie, Miragoâne ou Petit-Goâve, par exemple).
Le transport aérien est limité à l'échelle nationale et internationale. En effet, le transport aérien de niveau international se limite à Port-au-Prince et à la deuxième ville du pays, le Cap-Haitien. Le transport aérien local est également privé et permet d'assurer la liaison avec plusieurs villes régionales (Cayes, Jacmel, Jérémie, Cap-Haïtien, Hinche). La liaison Port-au-Prince / Port-de-Paix a été éliminée. Il serait souhaitable d'établir le transport aérien national avec toutes les villes régionales des dix départements du pays.
Le transport maritime est peu développé et reste encore précaire et très à risque le long des côtes de toute la péninsule sud et de la région côtière de Jacmel ; également le long de la côte de la région nord allant de la baie de Fort-Liberté à la région du Môle Saint Nicolas par exemple. Également, il faut signaler que le cabotage existant dans la baie de Port-au-Prince allant jusqu'à Jérémie devrait être amélioré. En général, le transport maritime reste

encore très peu développé, en dehors des bateaux à moteurs des propriétaires d'hôtels qui assurent le déplacement des visiteurs et des touristes utilisant leurs structures. Des accidents sont très souvent enregistrés avec les bâtiments (bateaux de transport maritime) qui assurent le transport des personnes et des marchandises d'une région costale à l'autre. Le diagnostic de la situation du transport lié à la mobilité a permis de mettre en évidence la faiblesse des transports terrestre, maritime et aérien.

- **Les sports et les loisirs**

La question des sports et des loisirs au niveau des politiques publiques a toujours été abordé de manière séparée. Ainsi, le Plan National de l'Éducation a introduit, dès 2008 l'apport des activités sportives obligatoires dans les curricula de l'enseignement fondamental (primaire et secondaire). De ce fait, les activités de loisirs, en dehors des activités récréatives régulières aux heures de cours, ne sont pas imposées ou mentionnées a priori.

Les activités sportives se matérialisent, en général, avec des infrastructures sportives aux normes (terrain de football, terrain de basket-ball et de volley-ball, terrain pour athlétisme), et l'aménagement d'équipements verts incluant des aires de sports et de détente.

En dehors des équipements sportifs réglementaires, il y a une absence marquante d'activités de loisirs dans les collectivités territoriales haïtiennes. Nous avons retrouvé, au niveau des diagnostics et états des lieux réalisés dans les collectivités territoriales ou dans les quartiers des villes régionales, des places publiques qui incluent très souvent des espaces de jeux. C'est le cas de villes comme Aquin, Les Cayes, Port Salut ou Les Anglais par exemple, dans la péninsule sud d'Haïti. La place de Delmas 33, dans la commune de Delmas par exemple, à Port-au-Prince, a été conçue comme un espace de jeux pour enfants. Ces types de place sont aussi répertoriés dans le Nord-est.

Cependant, l'analyse urbaine socio-spatiale a permis de mettre l'accent sur le fait qu'il y a un manque d'espaces de jeux dédiés spécialement aux enfants, d'aires de détente et de pique-nique. Les espaces de jeux pour enfants se retrouvent dans les jardins d'enfants. Il est essentiel et obligatoire de prévoir l'implantation et l'aménagement d'espaces de jeux dans les centres des quartiers, sur les places et dans des espaces sécurisés.

Il est aussi important dans les politiques publiques pour les sports et loisirs de prévoir l'aménagement d'équipements sportifs ; il faut également penser des attractions (parcs de jeux à thèmes, jardins botaniques, espaces pour la tenue de jeux de société, clubs de lectures, petits théâtres de rues, etc.) pour les enfants dans les collectivités territoriales afin d'assurer une meilleure qualité de vie dans nos communautés locales. Les espaces de loisirs doivent être conçus de manière à faciliter l'accès et la participation des personnes à

mobilité réduite et les personnes âgées.

- **La gestion communautaire et la planification participative**

L'implication des communautés locales dans le processus de planification est essentielle pour une meilleure gestion du territoire des collectivités territoriales. L'État haïtien, depuis 12 ans, avec l'élaboration et la mise en œuvre de Plans de développement local ou de Plans de restructuration post désastre (Léogane 2011, Les Chardonnières 2017) ou de Plan de développement touristique (Ile-à-Vache 2012-2015), a permis la réalisation de bonnes expériences de planification participative inclusive avec les communautés locales, les associations professionnelles et communautaires, toutes catégories sociales confondues et les représentants de la société civile dans les collectivités territoriales.

La planification participative, avec les communautés et les autorités locales, autour de séances de consultation publique, d'ateliers de diagnostic et d'analyse prospective, a permis aux autorités locales des mairies et des conseils d'administration des sections communales (CASEC) de prendre des décisions stratégiques pour le futur de leurs territoires respectifs.

La grande majorité des plans d'aménagement locaux, réalisés pour les différentes villes et agglomérations rurales du pays après le séisme du 12 janvier 2010, ont eu comme méthodologie une dimension technique et une dimension humaine avec une très forte participation des communautés locales dans le processus de planification de leurs lieux de vie. Cette approche permet aux autorités locales d'assurer une gestion adaptée et durable de leurs territoires.

- **La vulnérabilité de l'espace haïtien et de l'habitat social**

Haïti est caractérisée par une très grande vulnérabilité environnementale, économique et sociale. Tous les piliers du développement durable y sont fortement ébranlés. Haïti reste l'un des pays du monde les plus vulnérables aux aléas naturels, principalement les ouragans, les inondations et les tremblements de terre. Plus de 96% de la population en Haïti est exposée à ces types de catastrophes. Le Global Climate Risk Index 2021 classifie Haïti, sur la période allant de 2000 à 2019, parmi les trois pays les plus vulnérables au monde après Porto Rico et Myanmar.

Le 14 août 2021, 11 ans après le tremblement de terre du 12 janvier 2010, un nouveau séisme de magnitude 7,2 sur l'échelle de Richter a frappé la région sud d'Haïti, où vivent environ 1,6 millions de personnes. L'épicentre du séisme a été enregistré à environ 12 km au nord-est de Saint-Louis-du-Sud, à environ 125 km à l'ouest de la capitale Port-au-Prince.[16]

16 Banque Mondiale 2022

Les chiffres officiels du séisme dans la péninsule Sud d'Haïti sont désastreux : 2 246 pertes en vies humaines, 12 763 blessés et 329 disparus. Des dégâts matériels considérables, en ce qui a trait aux infrastructures, sont recensés dans les trois départements de la Péninsule Sud : 54 000 maisons ont été complètement détruites tandis que 83 770 autres bâtiments ont été endommagés, notamment des maisons d'habitations, des églises, des écoles, des établissements de santé et des bâtiments publics.[17]
De 2010 à 2021, à l'accroissement de la vulnérabilité du territoire haïtien face à la récurrence des aléas et des catastrophes naturelles (séisme du 12 janvier 2010, cyclone Matthew 2016, séisme du 14 août 2021, pour ne citer que ces catastrophes naturelles), il faut ajouter l'urbanisation croissante au niveau des grandes villes de l'espace haïtien. L'insuffisance de plans de contingence, de plans de mitigation et de plans de reconstruction dans les zones dévastées et touchées par les désastres naturels a eu, pour conséquence, la détérioration de l'environnement et du cadre de vie des habitants des villes avec une forte dépréciation des quartiers des zones d'habitat résidentiel.

- **L'absence marquée de politiques publiques applicables**

A la vulnérabilité croissante du territoire, s'ajoute l'insuffisance de politiques publiques de décentralisation facilement applicables par les autorités étatiques compétentes pour une meilleure répartition des richesses et des personnes dans les territoires. Cet état de fait a provoqué, à court et moyen terme, des déséquilibres socio-économiques et des disparités régionales avec des conséquences graves sur l'environnement naturel, les patrimoines et sites historiques, l'occupation des espaces et des lieux sacrés dans nos territoires. La plupart de nos sites et biens patrimoniaux sont dépréciés à cause d'une occupation massive et parfois anarchique des lieux de mémoire dans presque toutes les régions du pays.

Il faut signaler également les effets néfastes de l'instabilité politique grandissante des cinq dernières années qui a contribué à augmenter la détérioration de l'habitat urbain et rural et des conditions socio-économiques dans la capitale haïtienne d'une part et, d'autre part, dans presque toutes nos collectivités territoriales.

Face à ce constat, il faut une démarche stratégique qui mettra l'accent sur l'identification de paramètres porteurs de changement et de modernité dans notre façon d'habiter, pour une amélioration innovante, substantielle et durable des conditions de vie des communautés locales.

- **Recommandations**

17 Post Disaster Need Assessment (PDNA 2021)

La série des recommandations qui suivent mettent l'accent sur des interventions souhaitables, à moyen et à long terme, afin de créer un cadre de vie de qualité, un habitat inclusif et un aménagement du territoire incluant les services essentiels et de base dans les collectivités territoriales haïtiennes.

**Logement et habitat**

Instaurer une meilleure gouvernance par un aménagement du territoire plus efficace à travers la mise en application de la politique de décentralisation et de programmes de logements sociaux plus adaptés dans les quatre régions[18] du pays.

- **Aménagement du territoire**

  - Faire appliquer le cadre réglementaire existant dans le domaine de la construction et de l'aménagement du territoire ;
  - Moderniser et améliorer l'habitat en planifiant un cadre bâti, avec des matériaux adaptés, résistant aux aléas naturels avec la prise en compte de l'environnement naturel et de l'héritage culturel ;
  - Aménager l'habitat, les rues et les carrefours en prenant en compte les normes pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) ;
  - Prévoir des campagnes de sensibilisation et de vulgarisation des textes légaux existants dans le domaine de l'urbanisme, de la construction et de l'aménagement du territoire ;
  - Définir une politique de sécurisation foncière et élaborer des Plans fonciers de base ;
  - Promouvoir la sécurisation des zones d'habitat : éclairage des rues et des aires habitées, des voies d'accès locales, des rues départementales, des voies secondaires, des voies tertiaires pour renforcer la protection de la population;
  - Mettre en place des mécanismes de contrôle des locations de logements et de vente de terrains.

- **Infrastructures, cadre bâti et qualité de vie**

  - Prévoir des voies d'accès primaires, secondaires et tertiaires dans les collectivités territoriales ;
  - Assurer la fourniture en eau potable et de l'eau à usage domestique dans l'habitat des régions des collectivités territoriales ;
  - Assainir l'habitat (drainage des eaux de pluie – drainage des eaux usées) ;

18 MPCE, CIAT - CNBH, 2012

- Assurer la gestion des déchets solides et liquides.

- **Formation**

  - Développer des campus pour loger des universités et des écoles professionnelles (à l'échelle communale) ;
  - Moderniser et renforcer le curriculum des facultés d'architecture et de génie et des écoles des métiers de la construction ;
  - Valoriser les zones en prenant en compte les richesses, les potentialités régionales et les savoir-faire ;
  - Renforcer le contrôle de qualité dans les écoles professionnelles en remettant en place le système d'inspection.

**Éducation**

Mettre en œuvre la réforme du système éducatif haïtien préconisé par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP), de la petite enfance à l'enseignement supérieur, en incluant la modernisation des écoles professionnelles et techniques.

Élaborer une vision mettant l'accent sur une éducation à la fois moderne et pratique qui met les apprenant.e.s en contact avec la terre, l'agriculture, la nature et le contexte environnemental haïtien. L'accent sera mis dans les domaines suivants :

- **Formation/curricula**

  - Intégrer dans le curriculum de l'éducation nationale des cours sur l'éducation civique et citoyenne, l'éthique ;
  - Assurer la formation pratique des apprenant-te-s ainsi que des formateurs et formatrices en y intégrant la nature et l'environnement paysager naturel. Par exemple à la Grenade, le modèle éducatif préconise dès la petite enfance, une formation initiale très pratique, proche de la nature, respectueuse de l'environnement avec l'accent mis sur l'agriculture, l'horticulture, la connaissance des plantes médicinales et des ateliers pratiques de culture maraîchères ou des cultures saisonnières, le montage de pépinières, la connaissance de la permaculture, etc. ;
  - Développer un programme moderne pour le renforcement des capacités et le recyclage des formateurs ;
  - Redéfinir la mission de l'Institut National de Formation Professionnelle (INFP) en vue notamment de renforcer la formation des formateurs dans des

programmes spéciaux ;

- Prévoir des écoles d'excellence pour former les surdoués et des écoles appropriées pour les enfants à besoins spécifiques ;
- Élaborer des politiques pour lutter contre toutes formes d'abus contre les mineurs en milieu scolaire ;
- Renforcer les politiques de réforme et de modernisation de l'enseignement supérieur (universités, instituts de formation, instituts d'enseignement supérieur) ;
- Concevoir et mettre en œuvre des réformes pour les écoles professionnelles et techniques ;
- Créer des Centres Nationaux de Recherche Scientifique (CNRS) qui seraient affiliés aux universités et aux écoles supérieures et aux Universités Publiques en Région (UPR) ;
- Décentraliser l'université en construisant des campus par département ;
- Renforcer la spécialisation des universités en fonction des axes prioritaires de développement et des ressources/ richesses disponibles dans les régions ;
- Revitaliser et consolider les Universités Publiques en Région (UPR) (4 grandes régions le Grand Nord, le Grand Sud, l'Ouest et le Centre) ;
- Utiliser les années sabbatiques des professeurs haïtiens à l'extérieur avec des chaires régulières afin de renforcer les Universités Publiques en générale ;
- Développer des politiques pour encourager les affiliations et jumelages avec les universités étrangères en particulier dans les îles de la Caraïbe (West Indies Universities, Barbade, Jamaïque et autres).

- **Les infrastructures scolaires - Cadre bâti et équipements**

  - Prendre en compte les normes pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) dans l'aménagement et la construction des infrastructures scolaires ;
  - Aménager des infrastructures scolaires aux normes parasismiques, anticycloniques et résistant à tous les risques naturels ;
  - Prévoir des écoles dans des lieux sécurisés et adaptés à la fonction d'éducation;
  - Aménager les infrastructures scolaires en y incluant des jardins avec des basse-cours, des jardins communautaires, des jardins potagers et maraîchers qui serviront d'ateliers pour la formation pratique des apprenant-te-s pour comprendre l'importance de l'agriculture et apprécier l'environnement naturel et ses richesses ;
  - Intégrer des infrastructures sportives obligatoires dans les jardins d'enfants, les écoles primaires et secondaires.

**Économie et sécurité alimentaire**

La vision de développement économique retenue préconise le développement des secteurs porteurs de croissance afin d'assurer la création de richesses. L'accent sera mis dans un premier temps sur la diversification de l'économie basée d'abord sur la production locale en prenant en compte la demande locale associée à l'identité gastronomique traditionnelle. Ceci, en développant des filières de consommation adaptées aux potentialités des régions pour faciliter les économies locales, la consommation locale et assurer la sécurité alimentaire des populations et des familles.

La diversification des exportations constitue un volet important de la politique économique proposée. Le modèle économique retenu préconise un développement économique et social équilibré, équitable et diversifié. Cette vision a été élaborée dans le chapitre V qui met l'accent sur le développement économique.

**Santé Publique**

Nous préconisons le développement et la valorisation de la médecine préventive (médecine naturelle, médecine-feuilles), la nécessité de privilégier la médecine naturelle et homéopathique (archiver les plantes médicinales) et d'assurer la codification des principes actifs des plantes médicinales.

Nous recommandons de combiner les vertus de la médecine traditionnelle et les principes de la médecine moderne pour assurer des soins de santé adaptés, efficaces et de qualité dans les collectivités territoriales haïtiennes (soins intensifs, hospitalisation, clinique externe).

Nous recommandons aussi de favoriser la décentralisation et la déconcentration des services de santé au niveau des différentes régions du pays pour une meilleure qualité de vie, le bien-être et la dignité des populations locales.
Il est important de rémunérer adéquatement les prestataires de santé en fonction de la quantité et de la qualité des soins offerts, afin d'accroître la confiance dans le système de soins de santé, d'où la nécessité d'avoir une prise en charge par l'État, des infrastructures et ressources humaines de santé.

- **Formation et sensibilisation**

    - Renforcer et exiger le service social comme devoir civique des étudiants en médecine (Service social) ;
    - Renforcer le curriculum des facultés de médecine avec des cours sur

l'empathie, le respect du secret professionnel, l'éthique et la déontologie, la gériatrie (attitudes bienveillantes et compassion envers les personnes âgées).

- **Décentralisation des services de santé**

  - Actualiser et maintenir à jour la cartographie des services et infrastructures de santé existants au MSPP ;
  - Appliquer les normes pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) dans la l'aménagement des infrastructures de santé ;
  - Implanter des infrastructures de santé de référence aux normes (hôpitaux de référence à l'échelle départementale) ;
  - Favoriser la décentralisation des infrastructures de santé de proximité et leur répartition dans les localités, les villes, les communes et les sections communales.19

- **Autres recommandations dans le domaine de la santé publique**

  - Rendre la médecine plus humaine ;
  - Encourager la spécialisation dans la gériatrie ;
  - Construire des centres d'hébergement pour les personnes âgées ;
  - Exiger la formation continue et le recyclage des médecins traitant ;
  - Développer des politiques contre les épidémies et mettre en place des centres de recherche épidémiologique ;
  - Renforcer le système de protection, de gestion et d'exploitation des biens et équipements de santé ;
  - Renforcer la déontologie des médecins particulièrement des gynécologues ;
  - Organiser des débats et des séminaires par les agents de santé publique sur la santé publique et la santé de la population ;
  - Faciliter l'accès à des assurances maladies adéquates et à coûts accessibles pour toutes et tous et à des mutuelles d'assurance avec couverture sociale pour familles ;
  - Dispenser des cours de santé sexuelle (curriculum dès l'école fondamentale).

**Loisirs et sports**

Nous préconisons l'implication des collectivités territoriales pour renouveler leur conception des loisirs et des sports en vue d'assurer une meilleure qualité de vie dans les communautés locales.

19 Réf. Politique de décentralisation et d'aménagement du territoire, MPCE.

Le développement de l'esprit sportif et de compétition et le goût des loisirs dans les communautés est une nécessité. Ainsi, il est prioritaire d'implanter, dans les collectivités territoriales, des équipements sportifs et de loisirs aux normes et de les combiner. L'accent est mis sur les domaines suivants :

- **Domaine de la formation**

  - Intégrer les sports et les loisirs dans le curriculum du système éducatif haïtien (depuis la petite enfance jusqu'aux études supérieures ainsi que dans les écoles professionnelles) ;
  - Prévoir des programmes de formation et de renforcement des capacités des formateurs et moniteurs dans toutes les catégories d'activités sportives ;
  - Prévoir des programmes de formation des formateurs dans l'éthique de la profession et de la pratique sportive ; mettre l'accent sur la lutte contre les abus de toutes sortes sur les mineurs ;
  - Prévoir des programmes de sensibilisation à l'intention des enfants et des jeunes adolescent.e.s afin de les encourager à dénoncer toutes sortes de violences à leur endroit ;
  - Élaborer des programmes de sensibilisation et d'apprentissage de la musique, et des arts en général ;
  - Introduire des cours extra curriculum optionnels : arts, danse, cuisine, cosmétologie, pêche, élevage, agriculture et toutes les autres sciences environnementales en général ;
  - Augmenter dans les écoles l'offre de cours de musique (solfège et instruments);
  - Respecter l'exigence de la pratique du sport contenu dans le curriculum de l'éducation nationale, avec l'obligation faite à tous les élèves de pratiquer la natation, sauf dispense pour des raisons de santé dûment documentée.

- **Les infrastructures de loisirs et de sports**

  - Implanter des équipements sportifs de toute catégorie aux normes et standards dans les villes ;
  - Prévoir l'implantation d'équipements verts (terrains de sports, aires de jeux pour enfants) ;
  - Prévoir des espaces pour la tenue des sports cérébraux (centres d'échecs, centres de dominos, etc.) ;
  - Prendre en considération les besoins des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) dans la conception des équipements sportifs, des aires de jeux, de détente et de loisirs (Normes pour les PMR) ;

- Planifier et aménager des espaces pour assurer le développement des arts martiaux ;
- Aménager des centres de rencontres et de loisirs pour les familles ;
- Développer des lieux de loisirs : salles de spectacles et centres culturels (cinéma, théâtre), fabrique des arts, fabrique des loisirs, bibliothèques ;
- Développer des programmes de loisirs événementiels diversifiés dans les collectivités territoriales : festival de jazz, foires agricoles et gastronomiques, foires artisanales, théatre/comédie.

**Culture et patrimoine**

Nous préconisons la mise en place de mesures de gestion, de valorisation, de protection et de sauvegarde des patrimoines en Haïti.

- Compléter l'inventaire, la cartographie, l'évaluation et l'analyse critique de notre patrimoine national, matériel et immatériel (patrimoine gastronomique, culturel, cultuel et naturel) par le Ministère de la Culture / Institut de Sauvegarde et de Protection du Patrimoine National -ISPAN ;
- Renforcer le cadre réglementaire pour une meilleure gestion et un contrôle permanent des patrimoines (sites historiques et patrimoniaux, fortifications, lieux de mémoire, etc.) sur tout le territoire national ;
- Renforcer les politiques de sauvegarde, de préservation et d'entretien des patrimoines et s'assurer de la protection physique des sites patrimoniaux et de l'environnement naturel (Institut de Sauvegarde du Patrimoine National - ISPAN) ;
- Prévoir des visites guidées dans les sites patrimoniaux (aménager des musées dans les sites patrimoniaux ; faire en sorte que l'exploitation des sites patrimoniaux génère des revenus dans les localités et dans les départements);
- Faire des sites patrimoniaux et des zones protégées des lieux d'histoire et de culture à intégrer dans le système éducatif haïtien (apprentissage de l'histoire).

**Gestion communautaire**

Nous préconisons de divulguer et de vulgariser les lois sur l'organisation et la gestion communale pour assurer le développement d'une gestion communautaire efficace, transparente et efficiente dans les collectivités territoriales.

- Planification et gestion municipale
- Développer des outils simples de planification urbaine, d'urbanisme et de gestion communale à l'intention des autorités locales pour une meilleure

gouvernance locale et assurer le contrôle du développement urbain (guide du maire, manuels de procédures, guide d'urbanisme, etc.) ;

- Encourager la participation des communautés locales au processus de planification urbaine et à la mise en œuvre des projets de développement communal et local ;
- Assurer une meilleure gestion des lieux publics et des équipements collectifs municipaux (marchés publics, parcs municipaux, espaces publics verts, places publiques, cimetières municipaux, etc.) ;
- Développer et planifier des communautés inclusives en introduisant, dans les plans de construction et d'aménagement, les normes pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) au niveau des plans pour l'octroi des permis de construire ;
- Introduire dans les marchés publics et communaux des garderies à l'intention des enfants ;
- Développer des partenariats publics privés pour la gestion des déchets dans les lieux publics et les quartiers dans les collectivités territoriales et l'aménagement de sites de décharges intercommunaux ;
- Développer des partenariats publics privés pour la construction des équipements sociocommunautaires dans les villes, les communes et les sections communales.

**Transport et mobilité**

Nous recommandons de moderniser, de consolider et de mettre en œuvre la politique nationale de transport élaborée par le Ministère des Travaux Publics Transports et Communications (MTPTC).

L'accent sera mis sur les points suivants :

- Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques de mobilité durable, à l'échelle nationale et locale (planification, urbaine, gouvernance, mécanismes de financement, renforcement des acteurs) ;
- Améliorer les infrastructures d'accès existantes tout en assurant la construction de nouvelles voies d'accès permettant de garantir la liaison avec les régions dans tous les départements du territoire national ;
- Améliorer le système de transport en mettant l'accent sur le développement des lignes ferroviaires et le transport maritime qui sont des sources de développement économique et social d'un pays ;
- Assurer le financement de l'ensemble des composantes d'une politique de mobilité durable : optimisation des flux de véhicules, parcours dédiés aux

piétons et aux cyclistes, etc. ;

- Mettre la mobilité au service de la « qualité de vie en milieu urbain » et construire une vision de long terme intégrant transport durable, urbanisme (planification) et développement local ;
- Soutenir et assurer la modernisation du transport informel privé, principal mode de transport urbain des pays émergents ;
- Permettre à chaque haïtien.ne de retrouver sa dignité avec l'amélioration et la modernisation des modes de transport, adaptés aussi aux besoins des Personnes à Mobilité Réduite (Inclure les normes PMR) ;
- Faire une réévaluation générale de l'étude des flux de trafic dans les villes - Refaire la cartographie de la circulation dans les villes ;
- Réviser le Code de la route ;
- Enseigner et divulguer le code de la route à introduire dès l'école secondaire ;
- Contrôler la circulation des taxi-motos et des motocyclistes - Identifier les motocyclistes - Prévoir les voies de circulation pour les taxi-motos - Code de la route à leur enseigner ;
- Prévoir des arrêts et des abris bus pour assurer un transport plus régulé et plus fluide dans les localités et les villes ;
- Élaborer un plan de circulation et d'identification des zones d'arrêt, avec signalisation verticale (sémaphores) et horizontale (marquage au sol) ;
- Prévoir un système ambulancier permanent et des tentes de premiers secours pour les accidentés sur les grands axes routiers ;
- Installer des caméras de contrôle sur les grands axes routiers et les quartiers (intersections) ;
- Prévoir des agents pour assurer la sécurité de la conduite sur les grands axes routiers (police routière) ;
- Renforcer et/ou aménager une nouvelle hiérarchie de voies pour décongestionner la ville de Port-au-Prince (PAP - Pétion-Ville, PAP - Delmas PAP - Croix-des-Bouquets, PAP - Léogane) (voir Plan National de Transport) ;
- Planifier le développement de voies de pénétration sur le long terme dans les villes, les communes et les petites localités en milieu rural ;
- Développer des partenariats publics-privés pour la construction des infrastructures de transport à travers tout le pays ;
- Instaurer des stations de péage sur les routes nationales.

**Énergie**

Nous recommandons de moderniser le système d'approvisionnement en énergie sur tout le territoire national. Les points suivants sont recommandés :

- Faire l'inventaire de l'existant en termes d'énergie et d'infrastructures énergétiques (centrales publiques et énergie disponible), étudier leurs problèmes et proposer des solutions à court, moyen et long terme ;
- Évaluer les besoins en énergie par département et définir quel type d'énergie est requise en fonction de ses potentialités et ressources naturelles ;
- Élaborer et mettre en œuvre des réformes au niveau de la distribution de l'Énergie, de la régulation et du contrôle d'exécution de contrats ;
- Régulariser les paiements des abonnés.

**Sécurité publique**

Nous préconisons la modernisation de la politique de sécurité publique, la modernisation de l'armée, le renforcement de l'effectif de l'armée pour une meilleure couverture nationale, la décentralisation des services stratégiques au niveau national, la modernisation et la professionnalisation de la Police Nationale d'Haïti (PNH).

L'accent sera mis sur les points suivants :

- Développer une armée de métier et mettre l'accent sur la professionnalisation de l'armée ;
- Avoir une armée préparée, entraînée et dotée des équipements nécessaires pour assurer le contrôle des frontières terrestres (casernes à prévoir également dans les villes frontalières) ;
- Sécuriser et contrôler nos frontières terrestres, maritimes et aériennes ;
- Procéder au rafraîchissement officiel des lisières territoriales nationales ;
- Prévoir le service militaire obligatoire ; éduquer les jeunes en leur inculquant le sens de la hiérarchie, de la discipline et de l'ordre avec un savoir-faire dans tous les domaines ;
- Renforcer les gardes forestiers - Mettre en place des mécanismes de régulation du corps des gardes forestiers, la Brigade de Surveillance des Aires Protégées (BSAP) (Ministère de l'Environnement) pour les aires protégées ;
- Mettre en place des mécanismes de contrôle de la police municipale pour une meilleure régulation des services communaux dans toutes les communes ;
- Augmenter et diversifier les taxes communales ;
- Prévoir des mécanismes de fonctionnement et de contrôle des attributions de la police parlementaire pour la sécurité des parlementaires et du parlement ;
- Renforcer le corps des garde-côtes ;
- Épurer la police nationale (vetting : passer au crible/examiner attentivement) ;
- Prévoir des programmes pour assurer la construction de différentes catégories de prisons aux normes.

**Planification urbaine, rénovation des centres-villes et aménagement du territoire**

La grande vulnérabilité des villes et des collectivités territoriales haïtiennes porte à planifier des centres urbains et des centres-villes conçus pour résister aux risques et aux désastres naturels.

Il est important de planifier des centres administratifs entourés de jardins, intégrés dans la nature et de préserver les patrimoines des centres-villes anciens. Une autre démarche importante est d'identifier les documents supérieurs de référence et les documents de projets relatifs à la planification urbaine des centres-villes (par exemple le cas du centre-ville de Port-au-Prince.[20] )

Pour que chaque citadin.e ait une qualité de vie décente et bénéficie des opportunités sociales et économiques que peut offrir une urbanisation maîtrisée, il faut assurer un développement urbain durable dans les collectivités territoriales. L'objectif de la planification urbaine et de la rénovation des centres villes est de planifier et d'aménager des villes résilientes, ouvertes à toutes et à tous, sécuritaires et efficientes.

Les plans d'aménagement des villes doivent assurer une qualité de vie basée sur l'accès durable aux services essentiels, à des moyens de transport adaptés et performants et à une économie locale diversifiée et dynamique. Ces plans devront aussi prendre en compte la nécessité de réduire la vulnérabilité des lieux de vie face aux catastrophes naturelles et aux impacts du changement climatique.

Une planification urbaine cohérente permettra de contrôler le développement urbain, la préservation des zones agricoles, la dégradation environnementale et assurera la promotion d'un développement socio-économique au niveau local. La planification urbaine doit s'inscrire, à moyen et à long terme, dans des politiques d'aménagement du territoire pour un développement régional intégré et cohérent à l'échelle départementale.

Il est recommandé de :

- Élaborer des règlements de zonage en vue de prévoir les usages compatibles et non compatibles pour mieux habiter les centres urbains, les villes et le milieu rural (Lois sur l'urbanisme en Haïti, loi du 29 mai 1963) ;
- Réglementer l'aménagement des pompes à essence et de gaz propane dans les villes (autorisation de permis de construire à renforcer) ;
- Encourager et sensibiliser la population à s'impliquer dans tout ce qui se fait

20 Réf. Le projet du centre administratif de Port-au-Prince 2012 et Plan d'Aménagement d'Embellissement et d'Extension de la ville de Port-au-Prince - PAEEV

en matière de développement dans sa communauté, avec droit de regard ; Exiger la transparence dans la gestion publique de la commune ;

- Élaborer des plans cadastraux et des plans fonciers de base pour assurer un développement cohérent des villes et des localités dans les collectivités territoriales ;
- Développer des villes en prenant en compte leurs potentialités, leurs richesses naturelles, leurs spécialités ainsi que leurs produits typiques régionaux ;
- Élaborer des Plans Communaux de Développement (PCD) pour les communes d'Haïti ;
- Promouvoir le développement d'entreprises agro industrielles dans les communes ;
- Inventorier les traditions locales afin de les valoriser dans les villes (ville du bambou, ville des Gédé, ville des poètes, etc.) et développer une économie locale de proximité;
- Aménager les villes pour faire la promotion du tourisme local.

**Communication**

Il est impératif pour l'État de vulgariser les différentes politiques publiques existantes dans tous les domaines et secteurs de développement.

La mise en œuvre de politiques et de stratégies de communication est primordiale pour développer dans la mémoire collective des populations locales, une meilleure compréhension des secteurs porteurs de développement et des réalisations issues des politiques publiques. Les stratégies de communication devront faciliter également la transmission des expériences, des savoir-faire et permettront de consolider à court, moyen et long terme les acquis des politiques publiques, des programmes et des projets de développement.

L'accent sera mis sur les points suivants :

- Éduquer les jeunes pour qu'ils aient la capacité d'aider les parents à mieux comprendre les programmes politiques (relation de proximité) ;
- Organiser des campagnes sur le rôle noble et prestigieux que doit avoir la politique ;
- Éduquer les électeurs et électrices sur les droits et devoirs des citoyen.ne.s;
- Enseigner dès la petite enfance ce qu'est la corruption et ses conséquences néfastes sur le développement économique et social du pays ;
- Encourager des fora citoyens et créer des espaces d'échanges ;
- S'assurer que les autorités locales (mairies, CASEC, ASEC) soient bien imbues

de la nature des contrats et des projets à réaliser dans leurs communes ou dans leurs sections rurales ;

- Exiger la transparence dans la gestion des collectivités territoriales ;
- Inspecter et superviser les grands travaux de la commune ;
- Encourager la population à féliciter les leaders politiques et/ou des élu.e.s pour leurs réalisations.

# LISTE DES SIGLES

| | |
|---|---|
| BM | Banque Mondiale |
| BRH | Banque de la République d'Haïti |
| CIAT | Commission Interministérielle d'Aménagement du Territoire |
| ST- CIAT | Secrétariat Technique - Commission Interministérielle d'Aménagement du Territoire |
| EPPLS | Entreprise Publique pour la Promotion des Logements Sociaux |
| IHSI | Institut Haïtien de Statistiques et d'Informatique |
| MARNDR | Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural |
| MCI | Ministère du Commerce et de l'Industrie |
| MEF | Ministère de l'Économie et des Finances |
| MEFP | Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle |
| MPCE | Ministère de la Planification et de la Coopération Externe |
| MSPP | Ministère de la Santé Publique et de la Population |
| MT | Ministère du Tourisme |
| MTPTC | Ministère des Travaux Publics Transports et Communications |
| PIB | Produit Intérieur Brut |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le Développement |
| UCLBP | Unité de Construction de Logements et de Bâtiments Publics |
| USAID | United States Agency for International Development |

# BIBLIOGRAPHIE

1. Le Nouvelliste - La problématique de la sécurité publique haïtienne face aux défis du développement économique. Publié le 2020-10-19 | lenouvelliste.com , par Benel Saint Juste, Économiste et Spécialiste en Développement.

2. Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) Critical Ecosystem Partnership Fund, BirdLife International, (2011) Les Zones Clés de la Biodiversité d'Haïti, préparé par Timyan, JC, Hilaire JV., Port-au-Prince, Haïti

3. République d'Haïti, Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIAT) (2010), Haïti Demain - Objectifs et stratégies territoriales pour la reconstruction, Mars 2010.

4. République d'Haïti, Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIAT), Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications (MTPTC), Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) (2016), Politique Nationale des Déchets Solides en Haïti, préparé par La-cour, J., Port-au-Prince, Haïti.

5. République d'Haïti, Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP) (2018) - Plan Décennal d'Éducation et de Formation (PDEF)|2017-2027, Version pour consultation, Janvier 2018.

6. République d'Haïti, Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) – Unité Technique d'Exécution (UTE), (2013) Projet de préservation de l'héritage culturel et Appui au développement du secteur touristique dans le Nord d'Haïti. Cadre de gestion du patrimoine culturel physique, Décembre 2013.

7. République d'Haïti, Ministère du Tourisme (2008) Plan Directeur Tourisme - Aménagement Touristique du Département du Sud- Esquisse d'Aménagement touristique pour la ville des Cayes- Janvier 2008.

8. République d'Haïti, Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE)-IBI-DAA (2012), Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH) - Pays émergent en 2030. Document de consultation publique, 273 pages, Mai 2012.

9. République d'Haïti, Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP), Unité d'Études et de Programmation (UEP) (2015), Liste des Institu-tions Sanitaires du Pays, Port-au-Prince, Haïti.

10. République d'Haït, Ministère des Travaux Publics Transports et Communications

(MTPTC) (2012) - Le Code National du Bâtiment haïtien (CNBH), 2012.

11. République d'Haïti, Ministère de Travaux Publics Transports et Communications (MTPTC) -SODADE- Programmes d'Interventions urbaines prioritaires pour Les Cayes et sa région périurbaine. Rapport Final, 29 février 2008.

12. United States Agency for International Développement (USAID) (2016), Financement des soins de santé - Leadership, Gestion et gouvernance- (MSH), 9 novembre 2016.

13. World Bank Group (WBG) (2017) Les villes Haïtiennes : Des actions pour aujourd'hui avec un regard sur demain, préparé par Lozano, N, Lozano, M., Washington DC, USA.

14. Code rural François Duvalier révisé en 1984

- Article 297.-qui interdit d'évacuer ou de jeter des excréments humains dans les cours d'eau, sources, étang, réservoirs, mares ou à proximité, aussi bien que dans les cours, jardins, champs, bosquets, routes, chemins et sentiers.
- Article 303.- qui interdit de creuser des puits en contrebas et à moins de 30 mètres de toute fosse d'aisances, latrines, écurie ou étable.
- Article 306 qui précise que toute mare, toute fosse d'eau stagnante doivent être drainés ou comblés par le propriétaire ou l'occupant du fonds où ils se trouvent.
- Article 308 qui précise que tous ustensiles et autres articles hors d'usage qui peuvent retenir l"eau et servir de foyers de reproduction aux moustiques doivent être détruits ou enfouis sous terre.
- Article 310 qui précise qu'en attendant toute règlementation, toute maison d'habitation devra être pourvue au moins d'une fosse d'aisance de trois (3) mètres de profondeur, recouverte d'un tambour à orifice muni d'un couvercle mobile, le tout protège contre les intempéries par un abri ferme, mais pourvu d'ouverture d'aération et d'éclairage à la partie supérieure des panneaux.

15. Loi No VII du Code Rural François Duvalier établissant le régime des eaux, de l'irrigation et du drainage, concernant les eaux / déchets/

Chapitre II – Eau Du Régime des Eaux, de l'Irrigation et du Drainage des Eaux de Surface

- Article 135 Tout propriétaire doit veiller à prévenir la contamination ou pollution de la source, de la lagune ou de l'étang se trouvant sur son fonds.
- Article 140. L'évacuation des eaux de déchet des installations industrielles et des maisons de résidence dans les cours d'eau naturels et dans les canaux d'irrigation et de drainage est formellement interdite. Néanmoins une demande d'autorisation à cette fin peut être adressée au Département de l'Agriculture ou à tout autre organisme compétent qui, après l'avoir examinée, en accord avec le Département de la Santé Publique, pourra la rejeter ou l'accueillir selon l'intérêt de la salubrité publique.
- Article 146. Aucune maison d'habitation, aucune fosse d'aisance, aucune étable ou écurie, aucun cimetière ne peut être érigé au bassin d'alimentation d'une source.

16. Code Rural Haïtien, 1864 (Extraits) Des Arbres et des Forêts (concernant la coupe d'arbres)

- Article 7.1. Toute coupe de bois, tout défrichement non autorisé par un propriétaire sur son fonds ou par l'Administration des domaines sur celui de l'État, entrainera l'arrestation immédiate du délinquant par le Chef de la Section Rurale, qui l'expédiera au juge de paix de la commune avec procès-verbal motive du fait.
- Article 14. Il est expressément défendu d'abattre des bois sur la crête des montagnes, jusqu'à cent pas de leur chute, ni à la tête et autour des sources ou sur le bord des rivières ; les propriétaires des terrains arrosés par des sources ou rivières devront planter autour de ces sources et sur les bords des rivières des bambous et autres arbres propres à contenir les terres et à entretenir la fraîcheur, sous peine d'une amende de 100 gourdes.

17. Constitution de la République d'Haïti 1987-

Concernant la protection de l'environnement (Titre IX - Chapitre II De l'Environnement)

- Article 253. L'environnement étant le cadre naturel de vie de la population, les pratiques susceptibles de perturber l'équilibre écologique sont formellement interdites.
- Article 254. L'État organise la mise en valeur des sites naturels, en assure la protection et les rend accessibles.
- Article 257. La loi détermine les conditions de protection de la faune et de la flore. Elle sanctionne les contrevenants.
- Article 258. Nul ne peut introduire dans le pays des déchets ou résidus de provenances étrangères de quelque nature que ce soit.

# RECHERCHES ET ÉLABORATION DU CHAPITRE

## AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE ET DU CADRE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

**Leader**
Sabine MALEBRANCHE

**Participantes**
Gerda BIEN-AIMÉ, Edwine BLAISE, Régine Tesserot FABIUS, Myriame FÉTHIÈRE
Rosenie GUSTAVE, Kerlande Métayer JOSEPH, Yolette MENGUAL,
Michelle Féquière MOURRA, Sandra RUSSO

**Collaboratrices**
Elisabeth Isaac ALPHONSE, Marie Claude BAYARD, Sandra BEAUVIL,
Nathalie Wakam CYPRIEN, Michèle Bayard GEHY, Marie Elise Brisson GELIN,
Ginette Pérodin MATHURIN, Michaelle A. SAINT-NATUS, Marie Pascale THÉODATE

# CHAPITRE V
## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET AUTONOMISATION DES FEMMES



- **Énoncé de l'élément de changement**

*Une économie moderne, compétitive, soutenable et diversifiée dont le développement est centré sur l'être humain, favorisant ainsi un nouvel équilibre social et territorial, et sur la valorisation des nouveaux secteurs stratégiques pouvant impulser une dynamique de croissance et faciliter la création d'emplois décents, durables et stables.*

*Un développement économique et social équilibré, équitable et diversifié, favorisant l'insertion et l'autonomisation des femmes, conditions premières de l'égalité réelle entre hommes et femmes.*

- **Objectifs spécifiques**

Reconquérir notre souveraineté économique à travers une stratégie de développement axée sur un appareil productif renforcé et des richesses nationales valorisées, pour une croissance économique soutenue, durable et inclusive.

Construire l'autonomie économique des femmes en améliorant leur accès aux actifs, aux ressources productives, aux technologies et aux débouchés pour qu'elles contribuent, aux côtés des hommes, à la transformation structurelle de l'économie nationale.

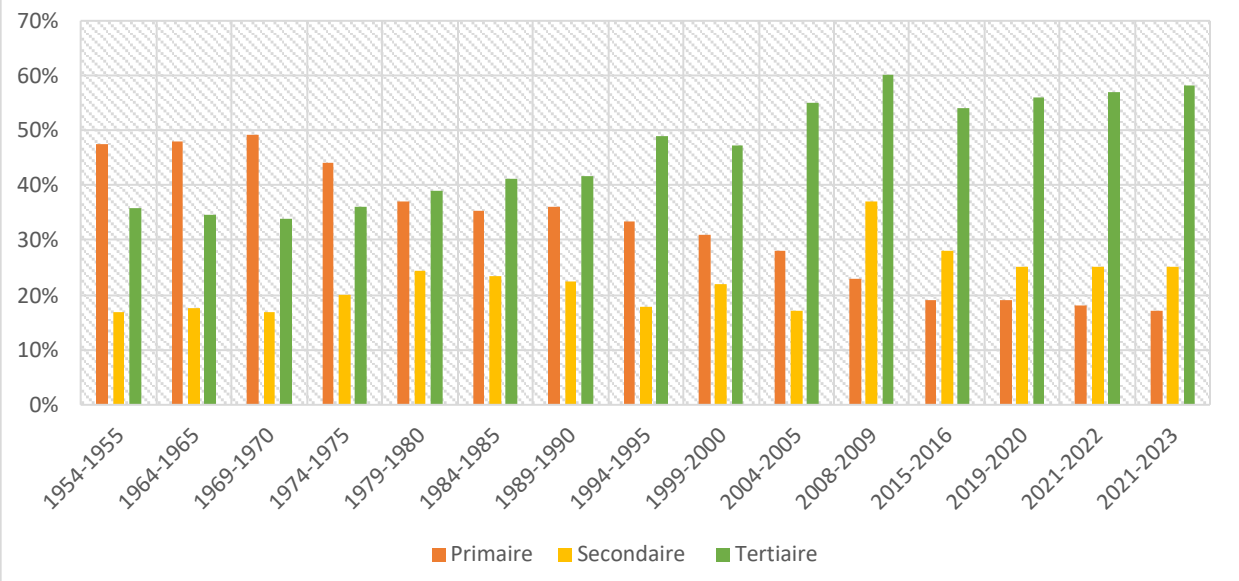
- **Contexte économique**

Au cours des quarante (40) dernières années, de profonds changements se sont progressivement opérés dans l'économie nationale avec les nouvelles tendances constatées dans la structure du Produit Intérieur Brut (PIB). L'économie est, depuis plusieurs décennies, dominée par le secteur des services qui contribue à environ 60% du PIB, ce qui constitue un changement majeur par rapport au secteur primaire représentant de nos jours moins de 20% alors qu'il emploie près de 40% de la population active. La tertiarisation de l'économie en marche depuis les années quatre-vingt s'est faite au profit des activités commerciales qui alimentent le déficit de la balance commerciale à travers les importations.

## Évolution de la structure du PIB de 1955 à 2023

L'évolution de la structure du PIB a coïncidé avec le processus de libéralisation de l'économie engagé au cours des années 80. Rappelons que c'est en 1986, sous l'influence d'un Ministre de l'Économie et des Finances, digne héritier des « Chicago Boys », que des mesures relevant du néolibéralisme, sont appliquées, facilitant ainsi l'invasion de produits importés au détriment de la production nationale. Les mesures prises dans le cadre de ce processus de libéralisation amplifié en 1996 avec l'adhésion d'Haïti à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), avec notamment la baisse drastique des tarifs douaniers, ont conduit à un affaiblissement de la machine productive (agriculture, tourisme et industrie en particulier) qui faisait déjà face à des difficultés structurelles importantes. Haïti est passée d'une économie de production à une économie de consommation et de petits commerces en moins de 40 ans.

**Évolution de la structure du PIB de 1955 à 2023**




Le déclin de l'économie nationale a été accentué par la déstabilisation quasi permanente du pays provoquée et alimentée par l'instabilité politique, les troubles sociopolitiques et la détérioration du climat sécuritaire, avec pour effets la contraction de l'économie au cours des cinq (5) derniers exercices fiscaux. Avec des taux de croissance négatifs, il est évident que l'économie nationale est en dépression, ce qui traduit une incapacité à créer de la richesse et des emplois durables et par voie de conséquence à améliorer les conditions de vie de la population. Les données publiées par la Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire (CNSA) font état d'une nette augmentation du nombre de personnes en insécurité alimentaire qui dépasse les 4,5 millions en raison notamment d'une inflation en hausse constante et de la faiblesse de l'offre locale.

La situation des finances publiques s'est détériorée suite à la baisse de l'activité économique, conduisant à d'importants déficits financés par l'émission monétaire de la Banque de la République d'Haïti (BRH). Cette création monétaire est l'une des causes de l'inflation qui a atteint 31,8% en glissement annuel en septembre 2023, dans une conjoncture marquée par l'augmentation des prix mondiaux des produits alimentaires et pétroliers.

Dans ce contexte de crise permanente, les pertes d'emploi sont importantes, augmentant le chômage qui touche particulièrement les jeunes dont l'insertion sur le marché du travail n'est pas facilitée à travers une politique d'emploi. Les transferts sans contrepartie qui occupent une part de plus en plus importante du PIB, représentent la principale source de revenus d'une frange importante de la population (environ 60%). Ces fonds financent surtout les importations malheureusement ; il s'agit dans la majorité des cas de faibles montants (100.00 $US en moyenne par mois) contrairement aux transferts enregistrés dans d'autres pays de la région. L'économie haïtienne a surtout recours à cette manne financière pour combler les déficits du compte courant de la balance des paiements tout en finançant la consommation des ménages, ce qui pourrait être assimilé à une stratégie basée sur l'exportation de la main-d'œuvre.

En dehors des envois de fonds comme source de revenus, il convient de signaler les stratégies de survie déployées par la population face à un État incapable d'assumer ses fonctions régaliennes. Au fil des années, suite à l'affaiblissement de l'appareil productif et le manque d'encadrement du monde rural, un fort pourcentage de la population a migré du rural vers l'urbain, ce qui a fortement influencé la tertiarisation de l'économie et le développement du secteur informel constitué en majorité de micro et de petites entreprises.

Une analyse du tissu entrepreneurial haïtien fait ressortir le poids des micros, petites et moyennes entreprises (MPME) qui représentent approximativement 90% du secteur privé. Considérées comme un gisement d'emplois productifs et un secteur stratégique de l'économie haïtienne, la majorité d'entre elles sont tournées vers l'activité de distribution de biens importés, exercée principalement par des femmes dans le secteur informel, ce qui permet d'enchaîner sur le rôle des femmes dans l'économie.

Sans vouloir faire une analyse exhaustive de la situation des femmes ou encore minimiser le rôle des hommes, nous tenons à souligner la place qu'elles occupent et leur présence dans divers secteurs, faisant ainsi bouger l'activité économique. La gent féminine est souvent présentée comme le « poto mitan » de l'économie haïtienne, mais il convient de se demander quelle place elle occupe réellement dans les politiques économiques. Comme l'avait affirmé une militante féministe,[21] en dépit de la grande participation des femmes

21 Jesi Chancy Manigat

dans l'économie, celles-ci n'assurent pas vraiment le contrôle du pouvoir économique. En réalité, une analyse des branches d'activité démontre que les femmes entrepreneures sont souvent reléguées aux activités les moins rémunératrices et surtout en marge des activités productives où il y a plus de création de richesses. Le commerce est considéré comme leur branche de prédilection, ce qui nous amène à souligner l'apport des Madan Sara divisées en deux catégories principales : celles qui garantissent l'acheminement des productions agricoles rurales sur les marchés et celles qui opèrent dans l'importation de marchandises.

Nous tenons à rappeler que l'implication des Madan Sara ne se limite pas à la commercialisation des produits agricoles. Elles constituent certes le pilier de la chaîne d'approvisionnement mais c'est souvent grâce à elles que des producteurs trouvent les fonds pour financer leurs activités. De plus, elles interviennent dans des opérations telles que l'étuvage, le séchage et décorticage du riz à titre d'exemple.

Pendant cette période difficile que le pays traverse depuis quelques années, liée notamment à la dégradation du climat sécuritaire, les Madan Sara sont particulièrement affectées. Leurs voyages se faisaient déjà dans des conditions pénibles ; le blocage des routes par les groupes armés qui réclament maintenant des droits de passage quand ils ne se croient pas tout simplement autorisés à décider du sort des usagers de la route, aggrave les conditions jadis déjà jugées infrahumaines. Par ailleurs, en plus des difficultés liées au déplacement qui entraînent souvent la perte de produits durant le transport, il convient de souligner les contraintes associées à l'absence ou au manque de capacités de stockage, de conservation et de financement. Les Madan Sara sont les principales victimes d'un système non régulé.

Au regard de cette analyse de la place des femmes, la question de leur inclusion économique demeure pertinente et mérite d'être adressée. Il convient de rappeler que les femmes n'entrent pas sur les marchés dans les mêmes conditions que les hommes car, au départ, elles sont limitées, n'ayant pas accès aux actifs physiques tels que la terre, à titre d'exemple. De plus, il s'est produit au fil des ans une spécialisation genrée traditionnelle avec la pratique de métiers dits masculins et d'autres dits féminins. Une telle pratique se révèle contreproductive et limite les opportunités pouvant permettre à la gent féminine de contribuer valablement à la relance de l'économie.

Pour résumer, l'effondrement de l'économie nationale peut être analysé à travers les principaux indices suivants au 30 septembre 2023 :

- Cinq (5) années consécutives de contraction économique : 1,7% en 2019, 3,3% en 2020, 1,8% en 2021, 1,7% en 2022, 1,9 % en 2023 soit une perte de 2,1% en moyenne chaque année ;
- Appareil productif essoufflé et désarticulé ;

- Faiblesse de la production nationale et des exportations[22] - dépendance vis-à-vis des importations (les biens importés représentent approximativement 60 à 65% de la consommation nationale) entraînant un déficit commercial et un déficit de la balance des paiements ;
- Forte dépendance alimentaire suite au déclin de la production agricole : le pays est passé du stade d'exportateur net de produits alimentaires à une forte dépendance alimentaire ;
- Incapacité de l'économie à faire face aux chocs externes (guerre, inflation importée, pandémie) et internes (catastrophes naturelles, crises sociopolitiques…) ;
- Baisse de la compétitivité externe d'Haïti ;
- Volatilité et faible compétitivité de la monnaie nationale ;
- Vulnérabilité des entreprises, particulièrement des MPME, des femmes, des jeunes, du monde rural ;
- Pressions inflationnistes avec des conséquences dévastatrices pour la population dont le pouvoir d'achat a chuté, entraînant une diminution des dépenses de consommation ;
- Forte dépendance de la population vis-à-vis des transferts sans contrepartie ;
- Investissements directs étrangers et locaux très faibles ;
- Faiblesse des économies urbaines locales suite à l'abandon des terres agricoles ;
- Prédominance de la contrebande ;
- Augmentation du financement monétaire évinçant le crédit au secteur privé - politique monétaire restrictive menée par la banque centrale pour assécher les liquidités disponibles dans le système bancaire, ce qui diminue la capacité des institutions financières à octroyer du crédit au secteur privé et fait augmenter le taux d'intérêt qu'elles pratiquent ;
- Concentration du crédit au secteur privé sur des secteurs à faible valeur ajoutée, accès insuffisant aux MPME ;
- Appauvrissement de la population : plus de 4.5 millions d'Haïtien-ne-s en situation d'insécurité alimentaire dans une économie avec un taux de chômage excessif ;
- Précarité dans l'exercice des droits de propriété ;
- Société très inégalitaire : coefficient de Gini[23] basé sur le revenu des ménages estimé à 41,1 ;
- Faible niveau d'inclusion financière avec seulement 27% des Haïtien.ne.s ayant accès à des services financiers formels.

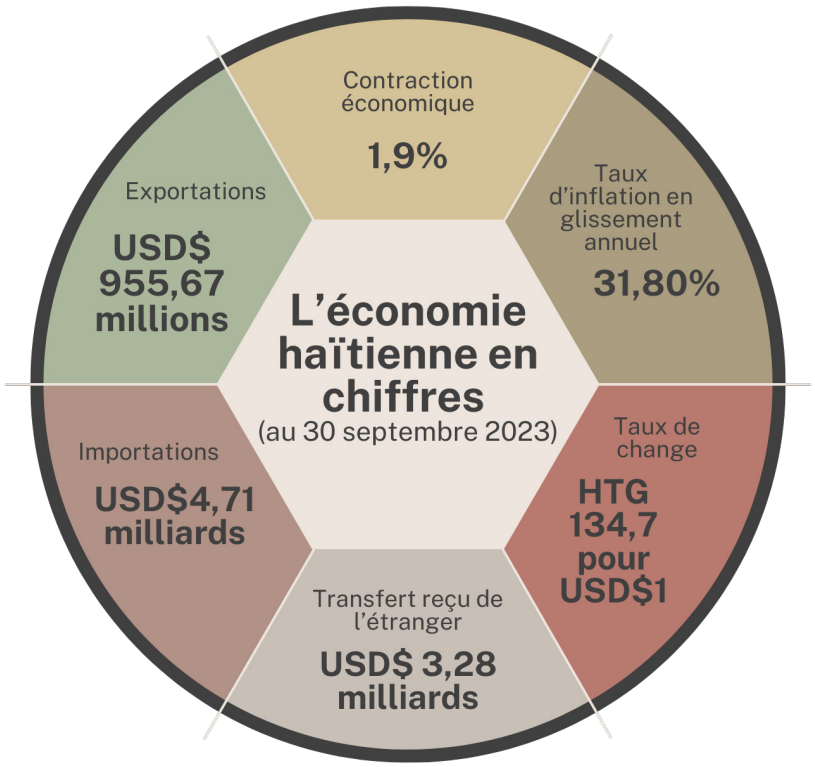
Le déclin de l'économie haïtienne est le résultat de plusieurs décennies de mauvaise

22 Forte concentration sur les produits de l'industrie d'assemblage, particulièrement sur les produits textiles qui représentent environ 88% des exportation alors que les produits agricoles comme la mangue, le café, les huiles essentielles et le cacao constituent environ 5% des exportations totales suite au déclin de l'agriculture.

23 Le Coefficient de Gini est une mesure statistique qui permet de mesurer le niveau d'inégalité d'une variable (revenus, salaire, patrimoine) dans la population

gestion et d'absence de politiques publiques cohérentes, ayant conduit à un état quasiment en faillite, incapable d'assumer ses fonctions régaliennes. De plus, les autorités qui se sont succédées à la tête du pays se sont révélées incapables de libérer l'économie des contraintes et aléas politiques qui constituent un frein à une croissance soutenue et durable.

L'économie haïtienne en chiffres (au 30 septembre 2023)




| Taux d'inflation – septembre 2023 | | | |
|---|---|---|---|
| Haïti | Rép. Dominicaine | EUA | Sénégal |
| 31,8% | 4,4% | 3,7% | 3,8% |

## A. Notre vision de développement économique

Nous avons fait le choix d'un modèle de développement économique basé sur :

- **La substitution aux importations :**
  Encourager la consommation locale en tenant compte des objectifs de sécurité alimentaire / nutritionnelle et de souveraineté économique.

- **La promotion des exportations :**
  Favoriser une ouverture équilibrée de l'économie qui serait en adéquation avec les intérêts stratégiques nationaux.

**La vision de développement économique retenue repose sur le développement des secteurs porteurs de croissance afin d'assurer la création de richesses et d'emplois durables, stables, inclusifs et décents.**

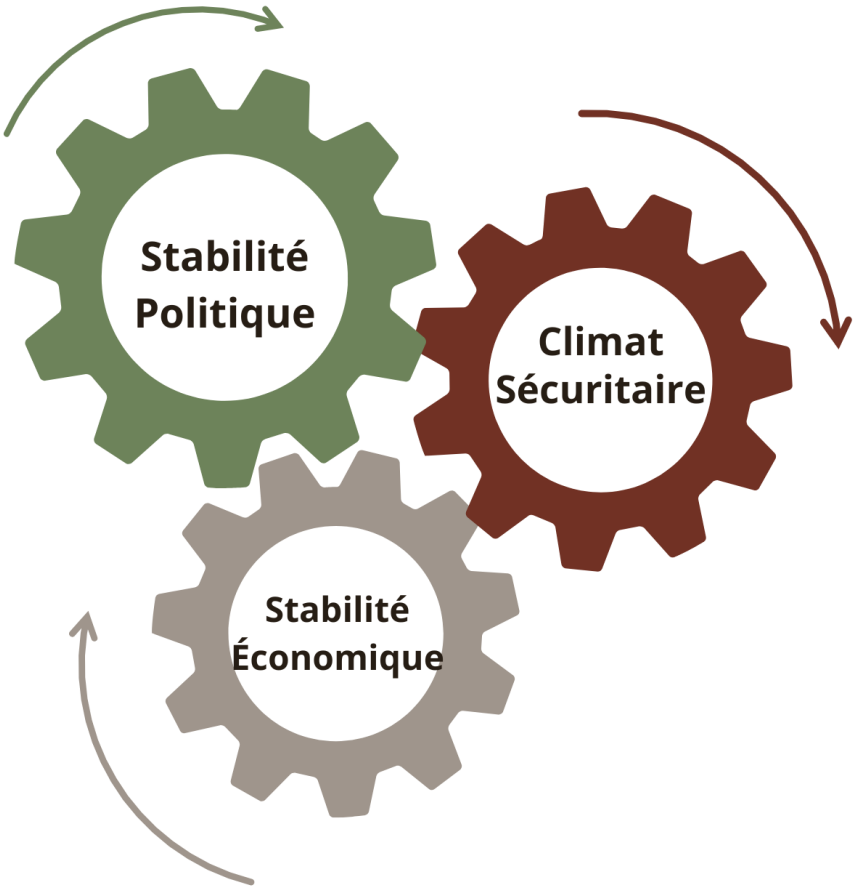
## *La création d'emplois, l'un des principaux outils de lutte contre la pauvreté et l'insécurité*

L'accent sera mis sur la diversification de l'économie basée d'abord sur la production locale en prenant en compte la demande locale. Les filières de consommation adaptées aux potentialités des départements seront développées pour faciliter les économies locales, la consommation locale et assurer la sécurité alimentaire des populations et des familles. Des activités de sensibilisation des consommateurs et de promotion des produits locaux seront organisées dans le but d'encourager le retour à la gastronomie traditionnelle et de reprendre ainsi les habitudes alimentaires saines d'autrefois.

En termes de politique économique, il est aussi prévu de diversifier les exportations pour garantir l'entrée de devises.

Le modèle économique retenu préconise un développement économique et social équilibré, équitable et diversifié, respectueux de l'environnement, de la biodiversité. Dans cette logique, l'emphase est mise sur un écosystème où les êtres vivent en harmonie avec la nature.

Il est évident que l'absence de politiques économiques cohérentes n'a pas encouragé le développement économique mais au-delà des questions spécifiques à l'économie, nous tenons à souligner l'importance de la stabilité politique et d'un climat sécuritaire qui constituent deux facteurs essentiels à la relance de l'économie.




L'approche privilégiée veut remettre la question économique au centre des débats car elle a été, particulièrement pendant les quarante (40) dernières années, écartée au profit de la question politique. Ainsi, cette approche repose sur un partenariat public-privé et sur une forte implication de la communauté haïtienne évoluant à l'étranger dont les qualifications et compétences seront mises à profit dans la reconstruction du pays pour compenser le déficit dans certains domaines. De plus, les ressources financières dont dispose la diaspora pourront être dirigées vers des projets d'investissements au lieu de financer uniquement la consommation de biens et services ; l'objectif sera également de faire des transferts sans contrepartie des outils de capitalisation pour les bénéficiaires.

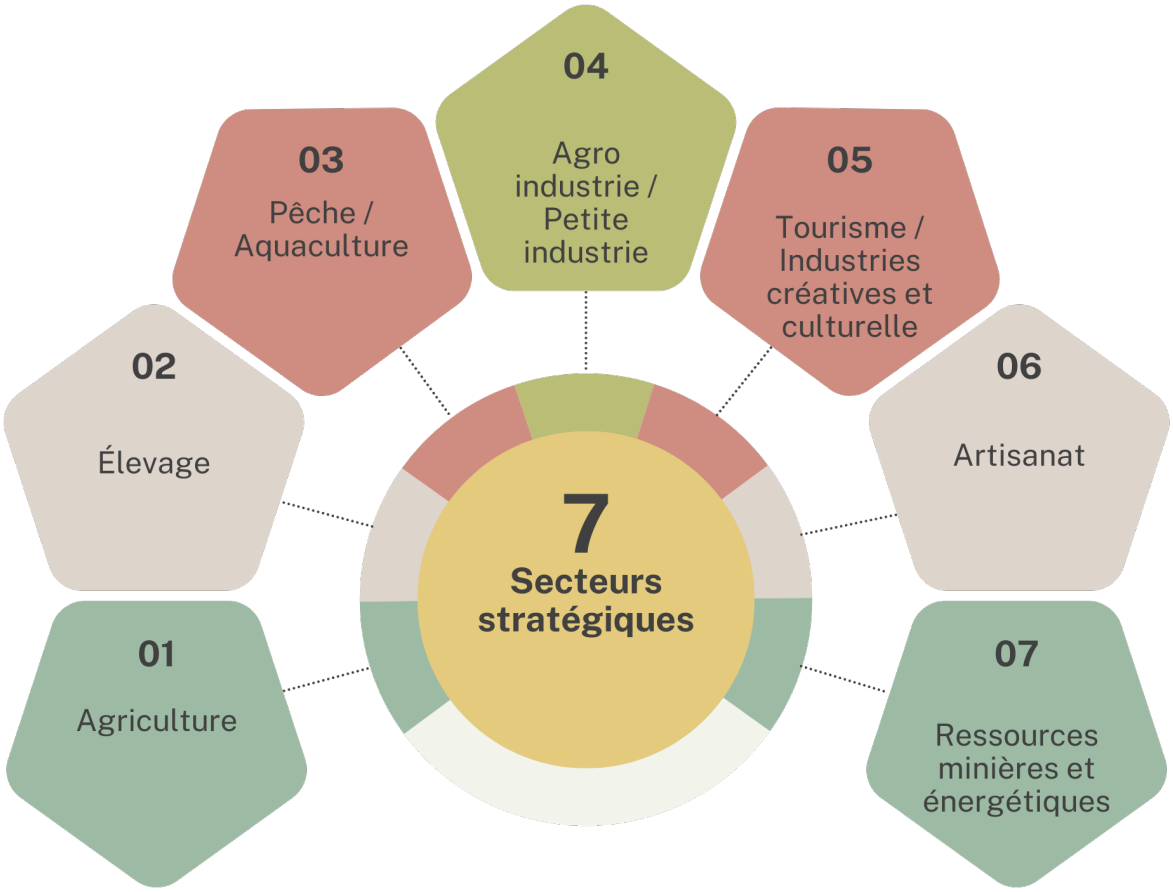
Nous avons aussi fait le choix d'une approche basée sur le développement des filières stratégiques, avec la valorisation des richesses et des économies locales en lien avec le volet «Amélioration des conditions de vie et du cadre de vie des collectivités territoriales». En adoptant une approche basée sur le développement de filières stratégiques, il est possible d'avoir un effet multiplicateur sur les différents secteurs : la production agricole qui est encouragée, ce qui nécessite la production d'intrants pour l'agriculture; les produits agricoles sont transformés (secteur secondaire), puis commercialisés (secteur des services impliquant les services de soutien, la logistique de distribution), sans oublier

la valorisation des déchets.

Nous ne pouvons passer sous silence le lien entre l'éducation et la production de richesses, et par conséquent, le rôle primordial de l'éducation dans la formation des ressources humaines nécessaires pour relancer l'économie (valoriser les corps de métier liés aux secteurs stratégiques), avec comme première étape l'identification des besoins en ressources humaines par secteur d'activité.

## B. Identification des secteurs stratégiques porteurs de croissance

Sur la base des études déjà réalisées et des différents documents consultés, nous avons identifié sept (7) secteurs stratégiques à partir desquels il sera possible d'amorcer le virage économique du pays.




Nous n'avons pas choisi de faire de la construction l'un des secteurs stratégiques car il est transversal et offre des opportunités intéressantes par les différents chantiers qu'il faudra lancer pour la reconstruction du pays. Ce secteur est particulièrement important car gros

consommateur de main d'œuvre.

Une autre question importante qui est adressée à travers les sept secteurs, c'est celle de la création d'emplois inclusifs, décents et durables pour résorber le chômage. Nous estimons qu'elle peut elle aussi être adressée de façon transversale en considérant les secteurs à forte valeur de main d'œuvre comme l'agriculture, le tourisme, l'agro-industrie, la construction pour ne citer que ceux-là.

En collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI) a lancé en 2012 un processus d'identification et de systématisation des produits typiques permettant d'associer à chaque localité des produits de qualité. Le processus a abouti à la production d'un document sur les produits typiques locaux dont nous nous inspirons pour dresser une liste non exhaustive des secteurs et sous-secteurs à privilégier. Notre démarche tient compte également des travaux menés par le Groupe de travail sur la Compétitivité ayant en 2009 proposé une « Vision partagée pour une Haïti inclusive et prospère » ; ce document a été actualisé après le séisme du 12 janvier 2010. Nous nous sommes référés également au Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH), élaboré par le Gouvernement haïtien en 2012.

## 1) Agriculture

Notre vision de développement économique dépend en grande partie de l'agriculture qui pratiquée autrement peut, d'une part, contribuer à l'autosuffisance alimentaire et, d'autre part, soutenir la stratégie de substitution aux importations.

- **L'autosuffisance alimentaire :** parer à la menace de disette qui se dessine par l'abandon et la non-exploitation des terres agricoles ;
- **La substitution aux importations :** encourager la consommation locale en tenant compte des objectifs de sécurité alimentaire / nutritionnelle et de souveraineté économique.

Nous importons parce que nous produisons peu ou pas assez. Pour arriver à cette substitution, il nous faut mettre l'accent sur l'agriculture et tous les domaines connexes. La population a subi la flambée des prix des produits alimentaires, suite à l'invasion en février 2022 de l'Ukraine par la Russie. L'économie nationale devrait pouvoir tirer parti de la crise alimentaire mondiale avec des investissements massifs dans l'agriculture.

**Principaux sous-secteurs**[24] **:**

- Fruits (avocat, mangue, agrumes, cocoyer, banane...) et légumes ;

24 Liste non exhaustive

- Café, cacao, tubercules (igname, manioc), riz, maïs, haricot, petit mil ;
- Plantes endémiques avec valeurs médicinales ;
- Huiles essentielles, huiles pour la cuisine.

**Principales contraintes au développement du secteur :**

- Politique commerciale défavorable suite à la libéralisation de l'économie ;
- Morcellement des terres agricoles : exploitations agricoles de petites tailles, soit 1ha en moyenne ;
- Appauvrissement des terres ;
- Faiblesse des revenus des familles rurales provoquant le rejet de l'agriculture comme source de revenus surtout par les jeunes ;
- Faible disponibilité de banques de semences de qualité et de fertilisants ;
- Circuits de commercialisation non organisés (débouchés) ;
- Faibles productivité et compétitivité ;
- Non utilisation des techniques modernes ;
- Agriculture fortement tributaire des aléas hydro-climatiques (pas assez de canaux d'irrigation, manque d'entretien des canaux, etc.);
- Ravage de nos cultures causé par des maladies et des pestes.

**Recommandations :**

- Politiques publiques cohérentes visant à protéger les sous-secteurs sélectionnés à travers les barrières tarifaires et non tarifaires ;
- Remembrement des terres agricoles. Mesures judiciaires pour garantir le droit de propriété et appliquer la loi contre le vol de denrées agricoles ;
- Regroupement des agriculteur-rice-s ;
- Mise en place du statut d'entrepreneur-e agricole ;
- Augmentation des fermes agricoles de l'État via le ministère de tutelle ;
- Agriculture bio à privilégier et étroitement liée à l'agro-écologie (niche intéressante par rapport à la demande de produits bio émanant surtout de pays européens) ;
- Augmentation du budget du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) ;
- Mise à disposition des terres du domaine privé de l'État à ceux et celles qui veulent s'investir dans l'entrepreneuriat agricole ;
- Investissement dans la recherche sur les maladies et la productivité agricole (à augmenter notamment avec de nouvelles techniques de plantation) ;
- Réhabilitation et construction des systèmes d'irrigation ;
- Développement d'un programme national de lacs collinaires[25] en vue de

25 Il est suggéré d'intégrer ces lacs collinaires dans le plan d'aménagement du territoire, surtout qu'ils peuvent contribuer à adresser les

compenser la pénurie d'eau en saison sèche ;
- Production d'engrais biologiques localement pour les substituer aux engrais importés de pauvre qualité ; subventionner les engrais ;
- Mise en place par l'État d'une banque de semences agricoles pour casser le monopole d'importation de semences et d'engrais ;
- Encadrement des paysan-ne-s par la mise en place de moyens (labourage, arrosage des terres, routes de pénétration) ;
- Services financiers adaptés ;
- Priorité accordée pour commencer, aux cultures de courte durée, aux cultures maraîchères et vivrières (le riz, le maïs, le manioc, les pois, l'igname, la banane plantain, la figue-banane…) ;
- Promotion des foires culinaires à thèmes pour encourager la consommation locale;
- Utilisation des médias d'État pour la promotion des bienfaits sur la santé de la consommation de produits locaux.

## 2) Élevage

Dans notre analyse, nous prenons en compte l'élevage traditionnel pratiqué par près de 90% des exploitations agricoles et l'élevage industriel en nette régression. À travers cette approche, nous considérons deux objectifs clefs : améliorer d'une part la couverture des besoins de la population en protéines d'origine animale et, d'autre part, les conditions de vie des éleveurs/éleveuses.

**Sous-secteurs :**

- Avicole, avec un accent particulier sur la production d'œufs ;
- Caprin ;
- Porcin ;
- Bovin ;
- Cuniculture.

**Principales contraintes au développement du secteur :**

- Petites exploitations familiales ;
- Capital limité ;
- Manque d'équipement pour la production ;
- Non disponibilité de nourriture pour certains sous-secteurs (pour la volaille par exemple) ;
- Circuits de commercialisation non organisés / manque d'organisation du sous-

problèmes environnementaux liés à l'eau et à la sécurité alimentaire.

secteur ;
- Manque d'abattoirs répondant aux normes ;
- Prolifération de certaines maladies.

**Recommandations :**

- Politique commerciale favorable au développement du secteur ;
- Intégration de l'élevage dans la politique agricole / création de filière : nourriture pour volaille ;
- Création de laboratoires ;
- Formation, assistance, sensibilisation ;
- Extension pour l'élevage du programme national de lacs collinaires mis en place pour l'agriculture en vue de compenser la pénurie d'eau en saison sèche ;
- Regroupement et organisation des éleveurs/éleveuses en associations ou coopératives ;
- Réalisation de campagnes de vaccination et de déparasitage de bétail et de volaille;
- Mise en place d'un réseau d'abattoirs ;
- Mise en place d'un système national de surveillance épidémiologique ;
- Identification des sites qui conviennent à chaque type ;
- Services financiers adaptés.

## 3) Pêche / aquaculture

**Sous-secteurs :**

- Pêche en lac ;
- Ressources halieutiques ;
- Filières d'exportation (crustacés à forte valeur marchande).

**Principales contraintes au développement du secteur :**

- Pêche artisanale : traditionnelle et peu modernisée ;
- Inexistence de la pêche en haute mer ;
- Faible exploitation de l'aquaculture ;
- Faible utilisation de la technologie halieutique moderne ;
- Déficience des conditions de conservation des produits de la pêche ;
- Difficulté à répondre aux normes internationales renforcées dans les pays importateurs.

**Recommandations :**

- Regroupement des pêcheur-se-s en associations ou coopératives ;
- Formation et sensibilisation de pêcheur-se-s dans la connaissance des écosystèmes marins et la biodiversité marine de leurs zones ;
- Extension pour la pêche et l'aquaculture du programme national de lacs collinaires mis en place pour l'agriculture en vue de compenser la pénurie d'eau en saison sèche (alimentation en eau de petits bassins destinés à l'alevinage, par exemple) ;
- Régulation du secteur, particulièrement dans les zones surexploitées pour garantir la durabilité des écosystèmes ;
- Promotion de l'élevage en bassins ;
- Mise en place de fermes piscicoles et de fermes aquacoles ;
- Mise en place de projets facilitant la fourniture d'équipements modernes (séchoirs solaires, embarcations, outils de pêche…) ;
- Mise en place d'une chaîne de froid pour les produits de la pêche ;
- Accès au crédit.

## 4) Agro-Industrie et Petite industrie

L'embryon de tissu industriel qui existait il y a tantôt 40 - 50 ans et était caractérisé par une industrie de transformation de produits agroalimentaires, de petite mécanique et de textile, a presque disparu suite à l'adoption d'une politique commerciale ayant favorisé la libéralisation de l'économie. Pour recoudre ce tissu industriel, nous avons choisi de mettre l'accent sur l'agro-industrie et la petite industrie qui sont négligés mais sans pour autant écarter la sous-traitance qui représente une importante source de devises et également un secteur pourvoyeur d'emplois formels. Les lois HOPE/HELP constituent des opportunités dont il faut tirer parti mais il nous faut surtout reconstruire le tissu industriel en considérant la sous-traitance avant tout comme un tremplin vers une industrie à forte valeur ajoutée. Sans oublier que la concurrence des pays asiatiques où la main d'œuvre est mieux formée, porte à être prudent ; toute variation des coûts des facteurs de production peut en effet changer la donne. Ainsi, pour ce qui est du textile, nous préconisons une stratégie de niche dans la recherche de marchés avec un accent marqué sur l'apport de valeur ajoutée locale, moins influencée par les variations des coûts des facteurs de production et axée sur l'innovation, la qualité.

**Sous-secteurs :**

- Transformation des produits de base des filières de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche;

- Filière des huiles essentielles et filières connexes ;
- Filières de consommation basées sur les potentialités régionales et locales.

**Principales contraintes au développement du secteur :**

- Faible productivité ;
- Manque de compétitivité des produits ;
- Capital limité ;
- Manque d'équipements modernes ;
- Manque de formation et d'encadrement ;
- Coût élevé des facteurs de production ;
- Accès limité aux intrants et leur manque de disponibilité ;
- Non-respect des normes de qualité - absence d'un processus de certification des processus et outils.

**Recommandations :**

- Élaboration d'une politique industrielle en adéquation avec les intérêts stratégiques du pays et alignée sur la politique commerciale ;
- Développement de parcs agro-industriels dans les régions à forte potentialités, sources de richesses afin d'assurer des emplois durables et diversifier les sources de revenus dans les collectivités territoriales ;
- Création de réseaux pour la mise en relation des agriculteur-trice-s avec les entrepreneurs industriels ;
- Encadrement / assistance technique pour la révision des opérations et l'augmentation de la productivité ;
- Promotion des activités « recherche et développement ».

## 5) Tourisme

Le Plan Directeur Tourisme élaboré au début des années 90 et révisé en 2001 constitue un document de référence qui trace les grandes lignes d'une stratégie de ce secteur porteur et dont l'effet d'entraînement sur d'autres constitue l'un de ses principaux atouts. Il est en effet possible à partir du tourisme de développer d'autres secteurs tels que l'agriculture, l'élevage, la pêche sans oublier l'artisanat. De plus, la mise en valeur des circuits touristiques nécessite le lancement de grands chantiers d'infrastructures tels que la construction de routes et de ponts, de systèmes d'adduction d'eau potable, la résolution des problèmes d'énergie, etc.

Le modèle de développement du tourisme que nous préconisons repose principalement

sur la valorisation de notre patrimoine historique et culturel, et est donc étroitement associé au 6ème secteur stratégique, à savoir les industries créatives et culturelles qui vont l'alimenter. Dans le Plan Directeur Tourisme, il est fait référence aux trois aspects (historiques, culturels et balnéaires) formant un triptyque. Dans notre stratégie, il ne s'agit pas de minimiser le potentiel associé au troisième élément mais vu la forte concurrence existant dans la région, nous préférons axer notre stratégie sur les avantages que présente Haïti par rapport aux autres pays ayant au fil des ans conquis des parts significatives du tourisme balnéaire.

Dans la démarche retenue pour le développement du tourisme, nous voulons également mettre l'emphase sur les objectifs secondaires attribués à ce secteur, à savoir créer des emplois pour les communautés locales tout en contribuant à la protection de la biodiversité.

Notre public-cible est composé, dans un premier temps, des Haïtien.ne.s, que ce soit ceux et celles vivant sur le territoire ou les membres de la diaspora (tourisme local). Dans un second temps, il sera possible de viser une clientèle étrangère, en particulier celle qui recherche l'écotourisme.

**Sous-secteurs :**

- Tourisme valorisant le patrimoine historique et culturel : vodou, gastronomie, musique, peinture, danse, folklore ;
- Éco-tourisme (chercheurs faune et flore, connaissance de la communauté) ;
- Tourisme balnéaire ;
- Tourisme de croisière.

**Principales contraintes au développement du secteur :**

- Instabilité politique ;
- Insalubrité ;
- Image négative de la destination liée fortement aux deux contraintes susmentionnées ;
- Carence en infrastructures économiques de base (routes, ponts, énergie…) et en infrastructures d'hébergement de qualité en nombre suffisant ;
- Peu de musées ;
- Détérioration des sites historiques qui de plus sont difficiles d'accès ;
- Manque de formation et d'encadrement ;
- Non-respect des normes internationales.

**Recommandations** :

- Taille de pierre ;
- Création de circuits touristiques pour valoriser le patrimoine historique et culturel : « découverte de l'histoire du premier peuple noir à être libre » ;
- Réhabilitation des sites historiques ;
- Amélioration et promotion de l'image de marque d'Haïti ;
- Formation / encadrement du personnel ;
- Vulgarisation des normes pour le respect de l'environnement et des économies locales ;
- Promotion de la monnaie électronique.

## 6) Industries créatives et culturelles

Le développement de ce secteur est étroitement lié au tourisme.

**Sous-secteurs :**

Valorisation des corps de métier (métiers d'art) :

- Taille de pierre ;
- Sculpture ;
- Ferronnerie d'art ;
- Papier mâché ;
- Couture ;
- Peinture ;
- Broderie.

**Principales contraintes au développement du secteur :**

- Faible productivité ;
- Manque de compétitivité des produits ;
- Accès difficile aux intrants de qualité et à un prix abordable, aux infrastructures de stockage des matières premières ;
- Capital limité ;
- Manque d'équipements modernes ;
- Manque de formation et d'encadrement ;
- Manque d'informations ;
- Faiblesse du cadre juridique spécifique aux industries créatives ;
- Accès restreint aux marchés et plus particulièrement aux marchés en expansion (manque d'exposition aux nouvelles tendances des marchés internationaux) ;

- Manque d'accès à des services financiers adaptés.

**Recommandations :**

- Formation, assistance technique ;
- Identification et organisation des circuits de commercialisation ;
- Développement d'outils de production (artisanat) ;
- Définition de normes de fabrication et des moyens de distribution ;
- Promotion de la monnaie électronique ;
- Accès à des services financiers adaptés.

## 7) Ressources minières

Le Bureau des Mines et de l'Énergie (BME) a confirmé, à travers ses représentants,[26] l'existence de ressources minières et énergétiques dont recèle le sous-sol haïtien suite à des études de prospection réalisées à différentes périodes de notre histoire, notamment au milieu des années 70 et en 1991. Ce sujet suscite bien des débats mais les résultats ne laissent planer aucun doute sur le potentiel du sous-sol haïtien que ce soit en pétrole, gaz, iridium, or, etc. D'ailleurs, la notice explicative de la carte du potentiel minier et énergétique d'Haïti publiée par le BME précise l'emplacement des ressources et comporte une notice sur l'état d'avancement des études et sur la valeur des ressources.

Le développement de l'industrie minière et énergétique est l'un des principaux piliers de la stratégie de financement des grands chantiers à exécuter pour amorcer le virage économique du pays. Cependant, la question de l'exploitation de ces ressources doit être adressée de manière à gérer les risques importants de l'exploitation minière en matière de droits humains et environnementaux. L'autre question importante qu'il convient d'adresser est liée au fait que le potentiel des ressources a été localisé dans les zones à fort potentiel agricole, d'où la nécessité de pouvoir déterminer pour chaque zone le secteur qu'il faudra privilégier.

**Sous-secteurs :**

- Pétrole ;
- Gaz naturel ;
- Iridium ;
- Or ;
- Ciment ;

26 Claude Prépetit, Directeur Général du Bureau des Mines et de l'Énergie (BME). https://www.lenouvelliste.com/article/227223/ressources-minieres-en-haiti-on-ne-peut-pas-evoquer-des-montants-sans-des-etudes

- Marbre ;
- Bauxite ;
- Carbonate de calcium (Haitian snow)
- Granulats (sables, graviers et cailloux).

**Principales contraintes au développement du secteur :**

- Faiblesse du cadre juridique actuel pour l'exploitation du potentiel minier et énergétique ;
- Incapacité et manque de moyens du côté de l'État pour entreprendre des recherches;
- Instabilité politique.

**Recommandations :**

- Définition d'un cadre stratégique global pour élaborer une politique minière et énergétique ;
- Élaboration ou révision du projet de loi minière27 avec une emphase sur la protection de l'environnement et des populations ;
- Définition d'un plan d'exploitation ;
- Renforcement de la fonction de contrôle des activités d'exploration et d'exploitation des mines et carrières du BME ;
- Poursuite de la prospection minière ;
- Poursuite des activités d'inventaire et de zonage des ressources ;
- Développement de nouvelles conventions d'exploration minière en privilégiant les intérêts de l'État haïtien et de la population de façon à ce que l'État détienne une part non négligeable du capital-actions dans les sociétés d'exploitation minière ;
- Constitution d'un fonds de réhabilitation pour chaque projet d'exploitation minière;
- Mise en valeur du potentiel cimentier.

## ACTIONS COMMUNES AUX DIFFÉRENTS SECTEURS

Compte tenu des principaux défis à relever et des contraintes au développement économique, nous avons identifié des actions communes aux différents secteurs pour amorcer une transformation structurelle de l'économie. Nous avons également mis en évidence des secteurs transversaux tels que la construction, le secteur financier, celui des services.

27 Un projet de loi minière a été élaboré il y a quelques années avec l'appui technique de la Banque Mondiale. Déposé au Parlement, il n'a pas été voté.

- Définition et mise en œuvre de politiques publiques cohérentes visant à valoriser nos avantages comparatifs et à protéger les secteurs porteurs en mettant des consolidations élevées sur les lignes tarifaires correspondantes (référence : taux consolidés / OMC). À titre d'exemple, assurer la coordination des travaux d'élaboration de la politique agricole et de la politique commerciale pour qu'elles soient alignées à la stratégie globale de développement du pays et tiennent ainsi compte des secteurs stratégiques identifiés. Ce qui implique que le tarif douanier en tant qu'instrument de politique commerciale soit utilisé pour protéger les produits locaux. Ainsi sont revus à la hausse les droits de douane sur certains produits finis importés et à la baisse les droits de douane sur les intrants/équipements nécessaires à la production locale en référence aux filières stratégiques identifiées. Les politiques publiques élaborées seront en adéquation avec les orientations stratégiques visant d'une part à protéger la production nationale et d'autre part à accroître les recettes de l'État sur les importations, notamment en réduisant les exonérations douanières et les franchises sur des secteurs non stratégiques. Elles devront également tenir compte du marché commun de la CARICOM en plus des Accords Commerciaux Multilatéraux (ACM) auxquels le pays a adhéré. Haïti cherchera à utiliser son statut de Pays Moins Avancé (PMA) pour profiter des opportunités qu'offre le traitement spécial et différencié qu'il confère.
- Promotion d'une ouverture commerciale stratégique basée sur la protection des secteurs porteurs. En outre, il serait intéressant de pouvoir développer des relations commerciales avec d'autres pays (au lieu de se limiter aux partenaires habituels). À titre d'exemple, dans la région caribéenne, il existe une forte demande pour des produits agricoles et d'artisanat pour répondre à la demande émanant des touristes;
- Poursuite des réformes du cadre légal et réglementaire pour qu'il soit en harmonie avec le cadre réglementaire régional, avec le droit international, notamment les lois sur la concurrence, la propriété intellectuelle et industrielle, le dumping, la protection de consommateurs ;
- Renforcement des systèmes de contrôle contre la fraude, la contrebande et la contrefaçon ;
- Renforcement des systèmes de contrôle de la qualité des produits consommés localement et exportés, à travers des contrôles réguliers et par la mise en place d'un système de traçabilité de l'ensemble des produits haïtiens ;
- Amélioration du climat des affaires ;
- Révision du code des investissements en vue de promouvoir les PME ;
- Élaboration d'une politique de la concurrence ;
- Développement / réhabilitation des infrastructures économiques (routes, électricité, eau ...) incluant la mise en place d'une véritable industrie de la construction ;

- Renforcement du dialogue public-privé pouvant s'opérer sous différentes formes et impliquant toutes les catégories d'entreprises (micro, petite, moyenne, grande, formelle et informelle) à travers les structures qui les représentent telles que les Coopératives, les Associations de producteur-rice-s, de commerçant-e-s, les Chambres de Commerce et d'Industrie, etc. :

  - Création d'espaces de concertation structurés et dynamiques regroupant les différentes composantes du secteur privé et du secteur public ;
  - Implication du secteur privé dans la définition des politiques commerciale/ industrielle, de compétitivité et de négociations commerciales, dans l'identification et le développement des secteurs porteurs ;
  - Organisation d'ateliers et de séminaires visant à informer les entrepreneurs et investisseurs des opportunités qui existent à travers la politique commerciale/ industrielle nationale, les accords commerciaux signés avec des partenaires internationaux ;
  - Appui à la réalisation de fora sur l'investissement, à la participation à des foires internationales ou à l'organisation de foires nationales pour la promotion des produits nationaux ;
  - Organisation d'une veille sur des questions d'intérêts stratégiques et sur des marchés potentiels ouverts à des produits haïtiens.

- Renforcement de l'entrepreneuriat :
  - Renforcement du tissu économique local en promouvant l'émergence d'entreprises de tailles diverses, dirigées par des femmes, des jeunes et opérant dans les milieux ruraux avec entre autres objectifs de créer des emplois durables, stables et décents ;
  - Définition et exécution d'une politique d'appui aux MPME opérant davantage sur un modèle coopératif et qui sont appuyées par un cadre institutionnel renforcé et adapté à leurs besoins spécifiques. L'entreprise est ainsi placée au centre de la relance économique ;
  - Mise en place d'incitatifs à la légalisation des MPME évoluant dans l'informel ;
  - Mise en place de centres d'incubation ;
  - Renforcement des Chambres de Commerce et d'Industrie et autres structures intermédiaires d'appui aux entreprises ;
  - Formation - encadrement - assistance technique aux entreprises sur la gestion, les processus de production et de commercialisation / marketing, incluant la recherche de nouvelles technologies pour des produits compétitifs, modernes et répondant aux normes ;
  - Amélioration des conditions de travail des Madan Sara en adressant les principales contraintes mentionnées ci-dessus ;

- Promotion de la mutualisation et de l'outsourcing des services aux entreprises (rapprochement entre les grandes entreprises et les PME qui fournissent des services aux grandes) ;
- Encourager la transgression des frontières de genre et la diversification des opportunités d'emplois pour les femmes par la pratique de métiers dits masculins.

- Renforcement du système financier :
  - Offre de services financiers diversifiée et adaptée aux besoins des entreprises, particulièrement à ceux des secteurs de production et des MPME dirigées par des femmes et des jeunes du monde rural ;
  - Création de banques de développement mieux placées que les banques commerciales pour faciliter le financement d'investissements de moyen et long terme ;
  - Renforcement, dans une logique d'inclusion financière, des acteurs financiers tels que les Coopératives d'Épargne et de Crédit (CEC), les Institutions de Microfinance de type non-coopératif, les associations communautaires comme les Mutuelles de Solidarité (MUSO) et les Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC) ;
  - Mise en place de fonds de garantie particulièrement pour les activités de production ;
  - Renforcement de la branche assurances du secteur financier avec un accent particulier sur la micro assurance et l'assurance récolte.

- Promotion de la transition vers des sources d'énergie à faible teneur en carbone pour garantir l'alimentation en électricité des entreprises et résidences tout en prenant en considération les préoccupations d'ordre environnemental. L'énergie, plus particulièrement l'électricité, constitue un facteur de développement économique sans lequel il s'avère difficile d'envisager qu'Haïti retrouve le sentier de la croissance;
- Renforcement du secteur des services avec notamment :
  - la relocalisation et la formalisation de services de la rue ;
  - la construction, la réhabilitation et la modernisation des marchés publics locaux, régionaux, ruraux, urbains et transfrontaliers ;

Pour le financement de ces différentes activités, nous avons retenu :

**L'État haïtien**

Il est important que l'État puisse, à travers une réforme fiscale, augmenter ses recettes, ce qui renforcera entre autres ses capacités à assurer ses fonctions régaliennes.

La grande réforme de l'Administration publique à lancer impérativement doit, pour ce qui est du volet économique, toucher particulièrement (sans être exhaustif) les entités suivantes : le Ministère du Commerce et de l'Industrie et les quatre (4) organismes relevant de lui[28] ; le Ministère de l'Économie et des Finances et certains organismes sous sa tutelle comme l'Administration Générale des Douanes, l'Autorité Portuaire Nationale ; le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural ; le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe, …. pour ne citer que celles-là.

Dans cet ordre d'idées, une révision des procédures d'attribution des franchises est primordiale pour renflouer les caisses de l'État tout en supportant les secteurs stratégiques, créateurs de valeur ajoutée et d'emplois durables.

Les organismes autonomes dont la contribution au budget de l'État est en général faible, feront l'objet d'attention soutenue pour qu'elles soient rentables.

Il est primordial que, dans le budget national, un pourcentage soit alloué au financement des MPME qui se lancent. Elles recevraient, en plus d'une assistance technique pour se structurer, les fonds nécessaires pour démarrer leurs activités, sachant que les Institutions Financières n'accordent généralement pas de crédit aux « start-up ». Toutefois, les fonds dégagés du budget national devraient être gérés par des entités non étatiques vu que les débiteurs ont tendance à ne pas rembourser leur dette lorsque le financement vient de l'État central. Dans cette logique, nous suggérons de maintenir la discrétion absolue sur la provenance des fonds pour éviter toute distorsion.

**La diaspora**

La Communauté haïtienne vivant à l'étranger dont le support à travers les transferts sans contrepartie est fort appréciable, sera sollicitée pour que ces fonds soient mis à contribution pour augmenter, à travers notamment des investissements directs, le niveau des activités génératrices d'emplois et de revenus dans l'économie haïtienne.

**L'exploitation des Ressources naturelles renouvelables**

Les contrats devront être négociés en tenant compte des intérêts nationaux.

**Partenariat public-privé**

Le renforcement du partenariat public-privé constitue la pierre angulaire de la relance de l'économie haïtienne. En tant qu'élément des nouvelles stratégies de financement, ce partenariat s'avère indispensable pour rétablir la confiance avec les entrepreneurs et les

28 Le Centre de Facilitation et des Investissements, la Direction des Zones Franches, la Société Nationale des Parcs Industriels et l'Office des Postes d'Haïti

investisseurs, haïtiens et étrangers, facilitant leur contribution sous diverses formes à la reconstruction du pays. Il devra être redéfini dans l'intérêt des deux parties : public et privé.

**Système financier**

Le renforcement du système financier à travers ses différentes composantes facilitera l'accès au financement sous diverses formes. Il serait particulièrement intéressant d'expérimenter d'autres mécanismes de financement tels que les investissements en fonds propres (capital investissement) via des business angels, le crowdfunding, le capital-risque (venture capital), l'apport de capitaux sous forme de prise de participation, etc.

# LISTE DES SIGLES

| | |
|---|---|
| ACM | Accords Commerciaux Multilatéraux |
| AVEC | Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit |
| BME | Bureau des Mines et de l'Énergie |
| BRH | Banque de la République d'Haïti |
| CEC | Caisse d'Épargne et de Crédit |
| CNSA | Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire |
| CSCCA | Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif |
| DMAE | Direction de la Monnaie et de l'Analyse Économique |
| FMI | Fonds Monétaire International |
| IHSI | Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique |
| IMF | Institution de Microfinance |
| MARNDR | Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural |
| MPME | Micro, Petite et Moyenne Entreprise |
| MEF | Ministère de l'Économie et des Finances |
| MCI | Ministère du Commerce et de l'Industrie |
| MUSO | Mutuelle de Solidarité |
| PIB | Produit Intérieur Brut |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le Développement |

## BIBLIOGRAPHIE


1. Banque de la République d'Haïti (BRH), Stratégie Nationale d'Inclusion Financière,
2. Banque de la République d'Haïti (BRH), Notes sur la politique monétaire, https://www.brh.ht/
3. Banque de la République d'Haïti (BRH), Agenda monétaire pour la croissance et l'emploi
4. Bénédique Paul, Alix Daméus et Michel Garrabe, Processus de tertiarisation de l'économie haïtienne, Août 2010
5. Bureau du Premier Ministre, Lettre de cadrage du projet de budget 2022 – 2023,
6. Commission présidentielle sur la compétitivité, Vision partagée pour une Haïti inclusive et prospère, Novembre 2009
7. FinScope, Enquête – Consommateur - Les Tendances –Haïti, 2018
8. Gouvernement haïtien, Plan Stratégique pour le Développement d'Haïti (PSDH), Mai 2012
9. Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique - Les Comptes Nationaux Révisés, 2021
10. Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI) et Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), Produits typiques, les potentialités d'Haïti, juin 2014
11. Ministère de l'Économie et des Finances (MEF), Note explicative sur la décélération de l'inflation – Exercice fiscal 2020 – 2021, octobre 2021
12. Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD), Entrepreneures dans l'économie haïtienne – Des marchés aux politiques publiques, 2015
13. https://aqoci.qc.ca/wp-content/uploads/2015/05/pdf_cph._l_industrie_minie_re_en_hai_ti._de_fis_et_re_alite_._juin_2015.pdf
14. https://www.lenouvelliste.com/article/227223/ressources-minieres-en-haiti-on-ne-peut-pas-evoquer-des-montants-sans-des-etudes
15. Groupe de travail sur la Compétitivité, « Vision partagée pour une Haïti inclusive et pros-père » 2010
16. Ministère de la Planification et de la Coopération Externe, Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH), 2012.

# RECHERCHES ET ÉLABORATION DU CHAPITRE

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET AUTONOMISATION DES FEMMES

**Leader**
Marie Pascale THÉODATE

**Participantes**
Myriame FÉTHIÈRE , Jocelyne JEAN-LOUIS, Carline JOSEPH, Savanah SAVARY

**Collaboratrices**
Elisabeth Isaac ALPHONSE, Marie Claude BAYARD, Sandra BEAUVIL, Nathalie Wakam CYPRIEN, Michèle Bayard GEHY, Marie Elise Brisson GELIN, Sabine MALEBRANCHE, Ginette Pérodin MATHURIN, Michaelle A. SAINT-NATUS

# CHAPITRE VI

## GOUVERNANCE LA NÉCESSITÉ D'UNE STABILITÉ POLITIQUE



- **Énoncé de l'élément de changement**

*Une gouvernance intelligente et responsable capable de revoir les lois et de contrôler les institutions publiques afin de les rendre efficaces et efficientes sous un leadership compétent, avisé et expérimenté.*

- **Objectif spécifique**

Instituer une bonne gouvernance intelligente, fonctionnelle, indépendante et responsable qui débouchera sur la réforme en profondeur des lois administratives, de la loi électorale, la décentralisation, le recadrage et le contrôle des institutions publiques sous un leadership visionnaire, honnête, responsable et compétent.

## A. Stabilité politique

**Diagnostic**

Depuis l'indépendance d'Haïti, tous les gouvernements qui se sont succédés ont toujours eu à faire face à de sérieuses difficultés de gouvernance pour des raisons diverses. Après l'effondrement du régime de Duvalier en 1986, le peuple haïtien a voulu divorcer d'avec les 29 ans d'oppression qui ont laissé des séquelles psychologiques considérables au sein de notre société. Sans la moindre transition, nous sommes rentrés dans l'ère prétendument démocratique. C'est-à-dire le régime politique suivant lequel le pouvoir est détenu ou contrôlé par le peuple. La démocratie était alors perçue à ce moment par le peuple haïtien comme une panacée.

Au cours de ces 38 années d'exercice de la soi-disant démocratie, plusieurs gouvernements se sont succédés, tantôt élus, tantôt provisoires. Les politiciens entraînent le peuple dans les rues pour revendiquer leur droit et le plus souvent ces revendications sont accompagnées de violence. Après le démantèlement de l'armée en 1994, les gangs armés voient le jour.

Aujourd'hui, quasiment toutes les institutions de l'État se sont effondrées. Il y a un gouvernement de facto, un système judiciaire branlant pour ne

pas dire quasi inexistant et il n'y a pas de parlement. Le peuple est livré aux mains des gangs armés qui ont encerclé la capitale. Sur le plan économique, la situation est alarmante avec une contraction du PIB pour la cinquième année consécutive et un taux d'inflation ayant frôlé la barre psychologique des 50% au début de l'année 2023. Décapitalisées et épuisées en raison de la dégradation de la situation sécuritaire et de l'instabilité politique, de nombreuses entreprises se voient dans l'obligation de fermer leurs portes ou de réduire leurs opérations, ce qui a pour impact direct d'augmenter davantage le taux de chômage au sein de la population. La crise socio-économique entraîne dans son sillage une crise d'ordre humanitaire caractérisée par la hausse du nombre d'haïtien-ne-s en insécurité alimentaire, soit plus de 4,5 millions (voir Chapitre V sur le développement économique).
Il est tout à fait normal et légal pour ne pas dire sain, d'avoir une opposition à tout gouvernement en place. Cependant dans le cas d'Haïti, et particulièrement depuis près d'une quarantaine d'années, l'opposition est perçue comme l'ennemi à abattre, à tort ou à raison ; il nous faut analyser les causes et les effets de ces différentes oppositions.

Nous abordons dans ce chapitre le sujet de la stabilité politique, car nous comprenons que sans la stabilité politique un pays ne peut se développer ni entretenir une situation de paix durable avec autant de coups d'État, de changements de gouvernements tenus par des individus les uns moins préparés que les autres à occuper des fonctions de dirigeants.

Dans les pays dits développés, les hommes et les femmes politiques sont formés pour devenir des leaders, des dirigeants de qualité imbus de ce qu'est diriger, gouverner et gérer. Il y a une triture à acquérir, une expérience à avoir, une aura et un leadership qui se voient et se sentent à partir de la formation reçue dans un milieu donné apte à modeler l'individu.

Malheureusement, certains de nos dirigeants arrivent aux timons des affaires sans avoir jamais occupé un poste dans l'administration publique, tout leur est nouveau et d'autres n'ont tout simplement jamais eu à gérer une activité professionnelle quelconque même pas une petite boutique. Comment espérer que ces individus soient à la hauteur de la tâche à eux confiée ! D'aucuns s'enorgueillissent de n'avoir jamais participé à la gestion de l'État, donc ne sont pas responsables de l'état de dégénérescence de l'administration publique.

Certes, la plupart de nos premiers dirigeants n'avaient pas été formés dans de bonnes écoles ou universités, mais ils avaient pour eux, et à leur avantage, l'école de la vie et l'amour incommensurable de la patrie. Ils savaient ce qu'était être misérable donc étaient sensibles à ce qu'il fallait à ce peuple meurtri et assoiffé de paix et de bien-être. Ces hommes et femmes n'étaient pas en quête de richesse personnelle. C'était des patriotes qui voulaient prouver au monde entier que cette nation de nègres savait ce qu'elle voulait.

Cependant, chez certains l'amour de l'argent faisait place à un orgueil démesuré et à une

obsession du pouvoir à n'importe quel prix. Ils voulaient se retrouver aux timons des affaires publiques, alors que d'autres cherchaient à s'approprier de grandes propriétés, ou à être chefs à un titre ou à un autre.

Depuis l'assassinat de l'empereur jusqu'à celui du dernier président, Jovenel Moïse, une cause majeure de l'instabilité est l'amour démesuré de la richesse illicite et du pouvoir sans aucune considération pour les besoins et desiderata du peuple.

Les accapareurs du pouvoir ne pensent pas pays. Ils viennent sans programme, sans connaissance de la chose publique, sans désir de servir le peuple. Tout au long de notre histoire, nos élites, au lieu de construire une Nation, se sont contentées de constituer des clans ou coalitions pour prendre le pouvoir à leur profit sans aucune vision ni idéologie. Ces accapareurs n'intègrent un parti politique que pour avoir une bannière les habilitant à participer aux élections.

A l'amour démesuré du pouvoir vient s'ajouter la prescription de la Constitution de 1987 qui préconise un exécutif à deux têtes, ce qui ne serait pas obligatoirement une source de mésentente si le président et le premier ministre faisaient campagne ensemble et appartenaient au même parti. Mais ce n'est que très rarement le cas.

La constitution nous dit que : « Le Premier Ministre est issu du PARTI POLITIQUE majoritaire au Parlement », et en son article 155, elle précise que « le gouvernement haïtien se compose du Premier Ministre, des Ministres et des Secrétaires d'État avec le Premier Ministre comme chef de Gouvernement ». Ce Premier Ministre est fort souvent parachuté à ce poste sans aucune connaissance des rouages de l'administration publique et du système politique. Car le Premier Ministre comme chef de gouvernement, suit le programme de son parti s'il y en avait un. Il n'a aucune obligation de promesses de campagne à tenir. Il agit parfois sans aucun respect des directives administratives du Président qui a été élu sur la base de promesses faites à la population, promesses qui ne sont jamais matérialisées.

Une autre source de conflit provenant de cet exécutif à deux têtes vient du fait qu'il s'avère quasiment impossible pour le Premier Ministre de choisir les membres de son gouvernement comme le prescrit l'article 158 de la constitution de 1987 qui met en porte à faux le gouvernement par rapport à la présidence et au parlement. A noter qu'elle a été écrite par des citoyens venant de pays avec des systèmes politiques différents (ceux venant du Canada, de la France, des Etats-Unis, etc.). Il est donc normal qu'un consensus réel ne puisse être trouvé dans son application.

Une autre source d'instabilité politique est le gaspillage et la dilapidation des ressources financières de l'administration publique alors qu'elles ne suffisent pas pour satisfaire les

besoins de la population. L'enrichissement illicite est rentré dans les mœurs de la société haïtienne, car les corrompus sont rarement questionnés et inquiétés des changements soudains de leur train de vie opulent et ostentatoire. Dans quelques bien rares cas, des procès contre la corruption ont été tenus. Dans le cas du Procès de la Consolidation, la question à se poser est de savoir comment la société, gratifiée par la condamnation des fautifs, n'a pu se prémunir de la récidive, puisque les trois condamnés sont devenus ultérieurement présidents. Pour ce qui est du Procès des Timbres, malgré que les fautifs aient été arrêtés, jugés et emprisonnés, le système de corruption dans l'administration publique perdure jusqu'à nos jours.

Sur la base du diagnostic que nous venons de dresser, énumérons quelques causes de l'instabilité chronique et de l'insécurité :

- Causes premières pré et post électorales :
  - Prolifération de partis politiques sans vision et sans programme propo-sant des candidats peu préparés à assumer des fonctions politiques ;
  - Mauvaise organisation du processus électoral par les Conseils Électo-raux Provisoires (CEP) successifs.
  - Violences pré-électorales programmées par certains candidats contre d'autres candidats en vue de les éliminer de la course électorale ;
  - Non-respect des calendriers électoraux ;
  - Fraudes électorales massives ;

- Causes sociales et politiques d'insécurité dans le pays :
  - Présence de forces internes et externes déstabilisatrices
  - Démantèlement de l'armée et politisation de la police ;
  - Impunité systématisée pour la majorité de ceux qui enfreignent la loi ;
  - Corruption généralisée tant dans le privé que dans le public et absence générale de reddition de compte donnant libre cours à la corruption sur tous les fronts ;
  - Rivalité entre membres d'un même gouvernement, d'un même groupe social, d'une même famille politique ;
  - Faillite du système judiciaire et des garanties qui le soutenaient ;
  - Persistance des fraudes de tout genre et particulièrement fiscales ;
  - Manque de repères moraux et de modèles dans tous les domaines ;
  - Absence flagrante de patriotisme et de sentiment d'appartenance conduisant à la destruction des biens de l'État ;
  - Faillite du journalisme traditionnel accentuée par l'émergence des jour-nalistes improvisés pour la plupart, des réseaux sociaux ;
  - Incapacité de l'État à mettre en place les conditions utiles et nécessaires à la

création d'emplois durables et stables ; Taux de chômage très élevé ;
- Manque de contrôle de la qualité des produits divers importés qui envahissent le pays ;
- Faiblesse du système douanier en général facilitant la prolifération d'armes à feu et de munitions ;
- Écart économique et social trop grand entre les différentes couches de la population;
- Déficit de politiques publiques et mauvaise application des quelques politiques élaborées ;

Finalement, l'absence de volonté politique des dirigeants a contribué à ce niveau de détérioration du pays où se conjuguent instabilité politique et insécurité publique.

**Recommandations**

Si nous voulons arriver à établir un État de droit où la paix, la justice, la stabilité et la sécurité règnent, il est essentiel de prendre en compte les propositions suivantes :

- Mettre en place le Conseil Électoral Permanent conformément à la Constitu-tion ;
- Définir des conditions pertinentes et sérieuses pour la création et la recon-naissance d'un parti politique ;
- Exiger la soumission au CEP de la liste des membres inscrits dans chaque parti politique au moins six mois avant les élections ;
- Exiger un minimum de cinq (5) ans d'existence à tout parti politique désirant participer aux élections. Cependant, tout parti politique de moins de cinq (5) peut faire alliance avec un parti politique remplissant les conditions susvi-sées ;
- Élaborer et respecter le calendrier électoral ;
- Organiser des élections transparentes et sécuritaires dont le financement provient du budget de l'État haïtien ;
- Mettre en place un mécanisme de contrôle rapide des votes (votes électro-niques) pour la proclamation des résultats à la fin de la journée ;
- Faire appliquer l'égalité femmes-hommes dans la vie politique ;
- Procéder aux changements nécessaires dans la Constitution en vue de donner à la première magistrature de l'État la possibilité de constituer librement son gouvernement ;
- Redéfinir la cohabitation des trois pouvoirs en prenant soin de garantir leur indépendance fonctionnelle ;
- Éduquer, former et informer le peuple sur son rôle, ses droits et ses devoirs ;
- Permettre aux Forces Armées d'Haïti de jouer leur rôle constitutionnel au côté de la Police Nationale d'Haïti et instituer le service militaire obligatoire ;

- Appliquer les lois et sanctionner les institutions et dirigeants qui enfreignent la Constitution et les lois de la République.

## B. Gouvernance : bonne ou mauvaise

Vers la fin des années 1990, la Banque Mondiale (BM) et son département de recherche ont travaillé sur les indicateurs de la gouvernance permettant une comparaison mondiale de la gouvernance et de la corruption.[29]

Selon la BM, les indicateurs regroupent six dimensions de la « bonne gouvernance » qui sont :

1. **Voix citoyenne et responsabilité :**
   *Dans quelle mesure les citoyens et citoyennes participent réellement au choix de leurs gouvernants, que ce soit par l'étendue de leur liberté d'expression, d'association, ou celle des médias ?*
2. **Stabilité politique et absence de violence :**
   *Perception de la probabilité selon laquelle le gouvernement pourrait être déstabilisé, (ou) renversé soit par des moyens inconstitutionnels, soit par la violence (violence politique ou terrorisme).*
3. **Efficacité des pouvoirs publics :**
   *Qualité des services publics, des fonctionnaires et leur degré d'indépendance vis-à-vis des pressions politiques ; qualité des politiques publiques, aussi bien dans leur définition que dans leur application, mais aussi la responsabilité effective du gouvernement quant à ces politiques publiques.*
4. **Qualité de la réglementation :**
   *Capacité du gouvernement à formuler et appliquer des politiques et des réglementations adaptées qui favorisent le développement du secteur privé.*
5. **État de droit :**
   *Dans quelle mesure les citoyens ont-ils confiance dans les règles imposées par la société et les respectent-ils ; et en particulier, qualité du contrat social, à travers la police et les juridictions, mais aussi le taux de criminalité et de violence.*
6. **Maîtrise de la corruption :**
   *Si et dans quelle mesure la puissance publique est exercée à des fins privées en incluant à la fois petites et grandes formes de corruption, de même que la façon dont l'État a été « capté » par les élites et les intérêts privés.*

Sur la base de ces indicateurs, le diagnostic suivant a été établi pour la gouvernance haïtienne :

29 ... la pertinence des « indicateurs mondiaux de la gouvernance » : un débat scientifique en cours, Carmen Apaza, in Revue française d'administration publique 2008/3 (n°127), pages 591 à 599

**Diagnostic : mauvaise gouvernance**

Une mauvaise gouvernance est définie comme :

- L'incapacité du gouvernement à relever les défis sociaux, économiques, politiques et réglementaires par des politiques publiques à court, moyen et long terme ;
- La rupture des relations entre les citoyen-ne-s et le gouvernement ;
- Les faiblesses et /ou le dysfonctionnement des institutions publiques créant le manque de cohésion politique, les luttes de pouvoir, la perte de confiance des citoyen-ne-s dans les institutions publiques ;
- Le non-respect des lois par les représentants publics élus et nommés et leur irresponsabilité dans l'exercice de leur fonction ;
- L'incompétence des ressources humaines dans l'administration publique ;
- L'absence de transparence dans le fonctionnement et dans la prise de décision des représentants de l'État ;
- L'impunité totale des dirigeants corrompus ;
- La corruption à tous les niveaux de la chaîne de gouvernance.

**Recommandations : Bonne gouvernance**

Il est indéniable que pour avoir une bonne gouvernance en Haïti, l'État doit s'appuyer sur les critères suivants :

- **Une gouvernance fonctionnelle**

Une gouvernance fonctionnelle implique de mener les actions suivantes :

- La mise en place des mécanismes institutionnels efficaces et efficients pour renforcer les institutions publiques ;
- L'identification des défis et l'élaboration de politiques publiques pour les relever ;
- La conception d'une bonne interface entre les différents services de l'État pour la fluidité dans la réalisation des actions politiques ;
- L'amélioration des relations du gouvernement avec les citoyens-ne-s et les différentes parties prenantes pour faciliter les prises de décision et la communication ;
- La réalisation dans les temps, des élections prévues par la Constitution ;
- La prise de mesures appropriées pour combattre et réduire la corruption dans l'appareil d'État ;
- L'embauche et la sélection des ressources humaines dans les institutions publiques sur la base de concours ;

- Le rétablissement de l'armée pour contrôler les espaces territoriaux (maritime, terrestre et aérien) et juguler les activités des narco trafiquants et des gangs armés.

- **Une gouvernance responsable**

Une gouvernance responsable nécessite de mener les actions suivantes :

- Procéder à la réforme de l'administration publique ;
- Fournir les services sociaux de base dus aux foyers et à l'ensemble des collectivités (voir chapitre IV) ;
- Fournir des espaces sains et sécuritaires favorisant les échanges et les dialogues ouverts et démocratiques (voir chapitre IV) ;
- Mettre en place des mécanismes légaux et réglementaires pour obtenir périodiquement, des services départementaux et des municipalités, un audit irréprochable de leur gestion (Cour Supérieur des Comptes et du Contentieux Administratif). Atteindre cet objectif nécessitera une combinaison d'éléments, allant de systèmes de gestion financière solides à des mécanismes de suivi et d'évaluation, en passant par l'emploi des compétences valables et stratégiques, jusqu'à demander des comptes à l'exécutif ;
- Rendre compte des promesses tenues ou non tenues à la population qui, si elle n'est pas satisfaite, sanctionnera à travers les urnes. Elle doit aussi exiger la transparence de la part de ses différents représentants politiques élus ;
- Mettre effectivement en œuvre des mécanismes de suivi et d'évaluation et d'autres mesures de contrôle (i.e. le suivi et l'évaluation sont exercés, entre autres, par les commissions de contrôle du parlement et des conseils municipaux) ;
- Renforcer la coordination de l'action gouvernementale et la gouvernance territoriale ;
- Réformer les finances publiques et la gouvernance économique ;
- Mettre en place au sein de chaque ministère une cellule de suivi des dossiers en liaison avec la Primature pour dénouer tous les goulots d'étranglement dans la gestion et le traitement de tous les dossiers des différents ministères.

- **Une gouvernance transparente**

Une gouvernance transparente préconise le partage et la disponibilité des informations sur les décisions du gouvernement au nom de la population. Cette transparence ravivera la confiance de la population en son gouvernement ce qui favorisera organiquement de bonnes relations entre eux.

- **Une gouvernance intelligente**

Selon le niveau de développement de la technologie de l'information et de la communication (TIC) en Haïti, il faudra assurer la disponibilité des informations par voies traditionnelles et/ou modernes, ce qui en retour augmentera la transparence gouvernementale.

Les voies et outils technologiques modernes utilisés pour rendre disponibles ces informations et communiquer avec la population rendront la gouvernance haïtienne intelligente et augmenteront son efficacité. Cette stratégie appuiera les objectifs à long terme du gouvernement visant la transformation socio-économique inclusive de la population.

Ceci fait référence :

- À l'utilisation de la transformation numérique : ce qui demande un certain leadership et une gouvernance appropriée ; l'intégration de toutes les couches sociales, leur collaboration et la mise en place des infrastructures d'information et de communication ;
- À l'utilisation de la transformation digitale, i.e., l'application des technologies émergentes de l'information et de la communication (TIC) pour gouverner. Réf : modèle Afrique du Sud après l'Apartheid (1948-1994).

## C. Leadership

Le leadership, concept fondamental dans le domaine de la gestion, de l'organisation et du développement personnel, désigne la capacité à guider, influencer et motiver un groupe ou une équipe dans le but d'atteindre des objectifs spécifiques. Le leadership englobe un large éventail de compétences, de comportements et de caractéristiques qui permettent à une personne de prendre la direction d'une situation, de résoudre des problèmes, de prendre des décisions, et d'inspirer les autres à donner le meilleur d'eux-mêmes.

**Diagnostic**
L'analyse de la gouvernance du pays nous permet, au regard de la définition du leadership donnée plus haut, de constater un écart substantiel entre les comportements de nos dirigeants et l'idéal auquel renvoie la définition même du leadership.
Force est de constater que la plupart de nos dirigeants sont :

- Souvent incompétents à assumer la fonction qu'ils occupent, ce qui peut justifier leurs décisions généralement irrationnelles ;
- Des opportunistes dont l'ultime mission est de s'accaparer des richesses du pays

sans égard pour la misère et la pauvreté du peuple. Les rares ouvertures qui se font servent à renouveler, sauvegarder et perpétuer ce système exploiteur et corrompu ;
- Des corrompus qui manipulent et interprètent les lois fiscales et budgétaires du pays à leur profit et à celui de membres du secteur privé des affaires ;
- Des individualistes qui ne pensent qu'à leur bien-être personnel et ne sont préoccupés qu'à empocher prébendes et commissions et n'hésitant pas à bloquer des projets viables pour la population lorsque leurs exigences ne sont pas satisfaites;
- Des dirigeants qui conditionnent l'embauche ou la promotion des fonctionnaires à des faveurs sexuelles.

Ces situations plurielles et multiformes dont certaines donnent lieu à des violences, des inégalités sociales, des situations d'exploitations, rendent le peuple méfiant et en colère envers ces leaders qui perdent leur crédibilité et légitimité à ses yeux.

Pour contrer ces pratiques, le leader doit émerger d'un groupe politique porteur d'une vision pour l'avenir du pays. Le vrai leader doit diriger avec l'intention de cultiver un environnement de confiance et de respect, et contribuer au succès collectif tout en aidant les individus à s'épanouir. Pour que cela soit une réalité en Haïti, les recommandations suivantes sont proposées :

**Recommandations**

- **Un leadership visionnaire**

    - Avoir un projet de société qui inspire les citoyen-ne-s du pays à croire dans un meilleur avenir. Ce projet doit contenir une vision claire qui éveille la fierté, le patriotisme et le civisme des citoyen-ne-s et qui incite les Haitien.ne.s à mettre leurs compétences au service du pays pour sa réalisation. Celle-ci doit les stimuler à atteindre leurs pleines potentialités individuelles et collectives ;

    - Développer un leadership qui soit adapté au contexte et aux besoins socio-économiques et politiques de la société en tenant compte de la culture, des traditions et de l'histoire pour matérialiser la vision d'une Haïti riche et prospère. Ce leadership doit aussi avoir un regard sur la géopolitique mondiale et régionale, connaître ses atouts, sa force et savoir quoi négocier, avec qui négocier afin d'entrer la tête haute dans le concert des nations.

- **Un leadership compétent et rationnel**

    - Avoir la capacité d'implanter cette vision et prouver sa faisabilité avec le

support de compétences gouvernementales et administratives nécessaires ;

- Avoir la capacité politique de prendre des décisions créant la cohésion sociale et politique et également des dispositions qui semblent impopulaires à court terme mais qui seront bénéfiques à moyen et long terme pour la population ;

- Pouvoir mesurer les risques découlant des décisions du gouvernement sur le pays et la population. Parallèlement, évaluer les bienfaits et opportunités de ces décisions sur le bien-être collectif.

- **Un leadership responsable**

  - Prendre des décisions visant à améliorer les relations du gouvernement avec les citoyens ;

  - Connaître ses limites et faire appel à des compétences adéquates de manière à réussir sa politique ;

  - Écouter attentivement et activement les revendications et aspirations des citoyen-ne-s pour les intégrer et/ou les adapter dans les politiques publiques ;

  - Établir un dialogue constant avec la population par voie de presse à travers les médias d'État.

- **Un leadership décentralisé et inclusif**

  - Favoriser l'émergence de leaders au niveau des départements, des communes et sections communales ;

  - Étendre la vision sur tout le territoire à travers les projets des gouvernements qui se succéderont.

- **Un leadership stratégique**

  - Avoir la capacité d'anticiper et d`envisager une série de changements tant au niveau local que global et prendre des décisions stratégiques en vue de protéger ultimement les intérêts du pays pour pouvoir le rendre plus fort et souverain ;

  - Être ferme avec les interlocuteurs internationaux et ouvert sur l'extérieur.

Poser les actions au bon moment pour maintenir des relations cordiales avec l'extérieur, avoir la liberté de faire des alliances stratégiques, en vue de garantir la prospérité et la souveraineté d'Haïti.

- **Un leadership moral**

  - Les représentant-e-s de la patrie doivent comprendre, assimiler et appliquer la primauté des valeurs et de l'éthique sur les intérêts personnels ;

  - Les autres valeurs importantes que doivent avoir les leaders haïtiens sont: l'amour et la défense de leur patrie au prix de leur propre vie, l'intégrité et le sens de la responsabilité citoyenne comme ce fut le cas de l'Empereur Jacques 1er et de Sanite Belair par exemple ;

  - Les leaders doivent se soucier de la disponibilité de structures pour la formation de jeunes, futurs leaders, devant assurer la relève pour la protection et le développement du pays ;

  - Les leaders doivent protéger et respecter le système de renouvellement des élus pour éviter des vides de pouvoir et garantir la stabilité de la gouvernance du pays ;

  - Les leaders doivent être des négociateur.trice.s averti.e.s qui n'ont pas peur de défendre les intérêts de la patrie lorsqu'ils sont face à des gouvernements étrangers et autres représentant.e.s étranger.ère.s.

## D. Injustice sociale

Le bien-être de l'ensemble de la population doit être le souci majeur du leadership du pays, surtout en ce qui a trait à la lutte contre l'injustice sociale.

**Diagnostic**

La Déclaration universelle des droits de l'Homme et du Citoyen affirme que « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne ». Il est inadmissible que les détenteur-trice-s des pouvoirs politique et économique de notre pays continuent de refuser ces droits naturels et primordiaux à la plus grande partie de la population. La société haïtienne post indépendance a été constituée à partir des fragmentations d'une société d'exploitation

coloniale. La nouvelle nation a continué à évoluer sur les mêmes lignes tracées par les colons français grâce aux fondements bâtis sur la couleur de peau et/ou la condition économique.

Après la Guerre de l'Indépendance, des hommes de pouvoir, des hauts gradés de l'armée indigène, des hommes d'affaires se sont accaparés des propriétés et partagés des terres. La société haïtienne depuis les premiers temps de son existence a adopté une structure organisationnelle qui favorise l'injustice sociale et prévaut encore de nos jours.

L'injustice sociale s'exprime de différentes manières et avec des niveaux de gravité différents : elle est à l'origine des conflits sociaux et politiques, pouvant conduire à des guerres, des génocides ou des révolutions. Le seul moyen de lutter contre l'injustice sociale est de mener des actions politiques cohérentes pour en attaquer les causes.

Les deux formes d'injustice sociale qui se manifestent dans la République d'Haïti, doivent être combattues puisqu'elles provoquent l'instabilité politique néfaste au développement du pays. Ce sont la discrimination et les inégalités sociales.

**La discrimination**

La discrimination est une ségrégation basée sur des facteurs qui différencient les humains. Les situations de discrimination sont celles dans lesquelles une personne ou un groupe de personnes se voit systématiquement refuser l'exercice de ses droits fondamentaux. En Haïti, cette discrimination se manifeste dans l'accès à l'éducation, au travail, aux services de santé, etc. Cette discrimination génère des situations d'inégalité provoquant troubles et instabilité de tous ordres.

La discrimination devient une arme redoutable au service des hommes et femmes politiques pour créer des frictions au sein de la société (Ex. : nèg anwo - nèg anba ; milat - nwa ; rich - pòv ; nèg lavil - nèg mòn ; etc.).

**Les inégalités sociales :**

Les inégalités sociales créent des situations dans lesquelles un groupe de privilégiés contrôle, monopolise ou limite l'accès aux droits fondamentaux des autres membres de la communauté : l'accès aux services sociaux de base tels que l'éducation, une saine alimentation, des soins de santé, et des opportunités d'emploi ; la mauvaise répartition des ressources provoquant frustrations, troubles et instabilités de tous ordres.

Énumérons quelques inégalités qui sont sources d'instabilité politique :

- Mauvaise répartition des ressources du pays, notamment des terres agricoles dont un groupe minoritaire s'accapare et laisse souvent en jachère au détriment du plus grand nombre ;
- Système éducatif discriminatoire suite à la prolifération mercantile des cinquante dernières années d'écoles non conformes, non réglementaires connues sous le nom d'écoles borlettes ;
- Inaccessibilité à l'emploi qui pousse des jeunes de familles défavorisées à se prostituer, à grossir les rangs des gangs, ou à laisser le pays ;
- Exploitation des enfants et des jeunes à des fins criminelles par des groupes socio-économico-politiques et aujourd'hui par les gangs ;
- Exploitation domestique et sexuelle des enfants et des jeunes ;
- Absence d'une politique salariale juste et équitable ;
- Exode rural non contrôlé vers les villes pour des raisons socio-économiques engendrant une surpopulation dans le monde urbain et l'émergence d'immenses bidonvilles impossibles à gérer ;
- Exode massif de la jeunesse et des professionnels vers des destinations incertaines.

**Recommandations**

Pour éradiquer l'injustice sociale dans le pays, les mesures suivantes devront être prises:

- Redresser la situation sécuritaire du pays en renforçant les Forces Armées d'Haïti trop longtemps démobilisées et en rendant le service militaire obligatoire ;
- Renforcer le système judiciaire pour le rendre valablement opérationnel ;
- Renforcer les cadres règlementaires et institutionnels devant garantir l'exercice des droits civils et politiques de tous les citoyen-ne-s ;
- Sensibiliser la population au vivre ensemble ;
- Améliorer les conditions de travail des employé.e.s des secteurs formel et informel et voir à leur donner accès aux avantages sociaux de l'ONA et de l'OFATMA ;
- Effectuer des campagnes d'informations et de sensibilisation des citoyen-ne-s sur leurs droits et obligations en matière de pension alimentaire, de prise en charge des dépenses relatives au foyer ;
- Définir une politique de protection de l'enfant avec une emphase sur les enfants haïtiens adoptés ;
- Éradiquer le phénomène des « Restavèk » par l'amélioration de la situation économique du pays ;
- Faciliter le crédit aux femmes et aux jeunes professionnels voulant investir dans les Micro, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) ;
- Créer les infrastructures économiques propices au développement et à la stabilité (voir chapitre V) ;
- Ouvrir le commerce haïtien à la concurrence et à la compétitivité, et s'assurer de

l'éradication de toutes situations ou formes de monopole ;
- S'assurer de l'application uniforme du programme scolaire défini par le Ministère de l'Éducation Nationale dans toutes les écoles de la République ;
- Prendre des mesures visant à garantir l'effectivité de la scolarisation obligatoire des enfants jusqu'à 16 ans comme le prescrit la Constitution ;
- Encourager le leadership citoyen des jeunes et les éduquer à l'entrepreneuriat ;
- Orienter les jeunes dès l'adolescence, vers des études professionnelles, techniques ou universitaires selon leurs aptitudes.

## E. La Constitution de 1987 et les lois électorales : sources d'instabilité

**Diagnostic**

A travers notre histoire, nous avons fait le constat que les constitutions amendées servent toujours les intérêts d'un petit groupe. L'analyse de la constitution de 1987 et de son amendement nous a permis de relever certains inconforts dont :

- Le problème de sémantique : certains articles de la Constitution se contredisent. De plus, à l'intérieur d'un même article, la formulation peut prêter à confusion, tel est le cas des articles 282 à 284 ;
- La Constitution a été écrite en deux langues mais seule la Constitution écrite dans la langue française a été amendée en mai 2011 ;
- Du point de vue autorité et pouvoir, le président est mineur. Le gros du pouvoir est concentré entre les mains du Premier Ministre (Art. 59, 111, 136, 155) ;
- L'application de la Constitution n'est contrôlée par aucune institution. L'absence d'une Assemblée Constitutionnelle tel le Conseil Constitutionnel chargé de contrôler les dérives politiques est un élément d'instabilité ;
- La Constitution a donné naissance à 2 institutions clés : Le Conseil Électoral Permanent (CEP) et les partis politiques. Cependant, l'absence d'un Conseil Électoral Permanent engendre une source continue d'instabilité. Le CEP non permanent élabore des lois électorales qui sont remaniées à chaque élection par les pouvoirs exécutif et législatif. La résultante est que les lois électorales sont plus politiques et conjoncturelles que techniques avec un fort risque de partisannerie. De plus, le fait pour le Conseil Électoral Provisoire d'être l'organe du contentieux électoral en dernier recours est une violation de la Constitution puisqu'on ne peut être à la fois juge et parti. En ce qui a trait aux partis politiques, certains problèmes majeurs ont été identifiés tels que :
    - Le fait par l'exécutif d'avoir réduit le nombre de personnes nécessaires à la création d'un parti politique a facilité la prolifération des partis politiques ainsi que des ententes illicites permettant à plusieurs partis politiques d'apparence

indépendants de se regrouper pendant les joutes électorales autour d'un et unique candidat qui en réalité en est parfois le financeur et le véritable « propriétaire » ;

- Les partis politiques ont cessé d'être un espace de réunion, de formation à la militance, de partage d'idéologie en vue de la prise du pouvoir ;
- Certains partis sont créés dans le but unique de récupérer les avantages pécuniaires attachés à la candidature ainsi qu'à une immunité de fait dont pourront bénéficier certains de leurs membres ;

- Les 9 conseillers nommés partent après les élections avec la majorité du personnel technique engagés pour les élections. Ne disposant pas de locaux propres, il arrive que les matériels et équipements des bureaux départementaux et communaux disparaissent après chaque élection. Ce qui implique qu'il faut en refaire l'acquisition à chaque élection.

**Recommandations**

Pour remédier à cet inconfort qui favorise les sempiternelles discussions entre l'exécutif et le législatif, il faudrait :

- Avoir une Constitution et une législation qui répondent à nos us et coutumes ;
- Identifier les contradictions contenues dans la Constitution en vue d'y apporter des correctifs ;
- S'assurer du respect du bilinguisme dans la rédaction de la Constitution à savoir le créole et le français, conformément à son article 5 ;
- Redéfinir le rôle et la responsabilité du président élu ainsi que les rapports entre les trois pouvoirs dans la Constitution ;
- Rendre opérationnelles les Assemblées communales et départementales ;
- Avoir un Conseil Électoral Permanent et indépendant et mieux définir sa composition;
- Avoir un bureau disponible pour loger le CEP dans chaque département et commune;
- Avoir une loi électorale simple, claire et précise ;
- Utiliser les nouvelles technologies permettant de traiter rapidement les données afin de proclamer les résultats le jour même des élections ;
- Respecter les résultats proclamés par le Conseil Électoral Permanent, autonome et indépendant ;
- Rendre opérationnel le Conseil Constitutionnel pour le règlement de tous différends entre les trois pouvoirs et assurer la cohésion du système, la stabilité politique et le bon fonctionnement de l'État.

## F. Profil des candidats

- Le Conseil Electoral Permanent (CEP) doit établir clairement le profil des candidats à tous les postes, allant du poste de CASEC à celui de Président de la République. Les

candidats doivent avoir un niveau de notoriété, de connaissances et d'instruction devant leur permettre de remplir les fonctions pour lesquelles ils seront élus ;

- Il est fortement recommandé que les parlementaires aient un niveau universitaire, et des connaissances en droit ;
- Il est recommandé au CEP d'élaborer les procédures relatives à son fonctionnement.

# BIBLIOGRAPHIE


1. « Gouvernance multi-niveaux en Haïti », OCDE,
2. « Bonne gouvernance et corruption dans la Caraïbe : le défi haïtien », article publie dans Global Americans par Georges Fauriol, le 1er octobre 2020.
3. « Gestion stratégique de la fonction publique en Haïti », Examens de l'OCDE sur la gouvernance publique : Haïti : Renforcer l'administration pour une gouvernance publique résiliente et durable
4. La pertinence des « indicateurs mondiaux de la gouvernance » : un débat scientifique en cours, Carmen Apaza, in Revue française d'administration publique 2008/3 (n°127), pages 591 à 599

# RECHERCHES ET ÉLABORATION DU CHAPITRE

## GOUVERNANCE
## LA NÉCESSITÉ D'UNE STABILITÉ POLITIQUE

**Leader**
Kerlande Métayer JOSEPH

**Participantes**
Dieunifer JEAN PIERRE, Valeska MAURICE, Pédrica SAINT JEAN,
Savanah SAVARY, Marie Alice THÉARD

**Collaboratrices**
Elisabeth Isaac ALPHONSE, Marie Claude BAYARD, Sandra BEAUVIL,
Nathalie Wakam CYPRIEN, Michèle Bayard GEHY, Marie Elise Brisson GELIN,
Sabine MALEBRANCHE, Ginette Pérodin MATHURIN,
Michaelle A. SAINT-NATUS, Marie Pascale THÉODATE

# CHAPITRE VII

## HAITI
## UN ÉTAT OUVERT SUR LE MONDE



# VII. HAITI : UN ÉTAT OUVERT SUR LE MONDE

- **Énoncé de l'élément de changement :**

*Haïti, pays indépendant, imbu de ses atouts et de son rôle historique de pays libérateur, jouissant d'une place de choix, en toute souveraineté et liberté, dans le concert des nations*

- **Objectif spécifique**

Redéfinir les relations d'Haïti avec les autres nations en pratiquant une politique extérieure dans l'intérêt de la nation haïtienne tout en définissant une stratégie pour changer et restaurer l'image d'Haïti.

- **Diagnostic**

Haïti et les États-Unis d'Amérique ont été les deux premiers pays libres et indépendants d'Amérique, au prix de deux guerres et de deux révolutions politiques contre le colonialisme européen. Cependant les objectifs de chacun étaient différents. Haïti a fait sa révolution pour abolir l'esclavage tandis que les 13 colonies anglaises d'Amérique du Nord ont réalisé la leur contre la métropole anglaise pour s'affranchir du contrôle colonial, prendre en main le fonctionnement et le commerce intérieur. En réalité, ils voulaient créer un nouvel État dont l'économie reposait sur l'esclavage qui a d'ailleurs perduré pendant près de 90 ans après leur indépendance. Par conséquent, l'indépendance d'Haïti qui allait à l'encontre de cet idéal, et se voulait universaliste, a contribué à faire d'elle un État non conventionnel, banni et exclu de la scène internationale de l'époque, par son caractère singulier et insolite.[30]

Les premiers gouvernements haïtiens n'ont pas ménagé leurs efforts pour obtenir la reconnaissance officielle de l'indépendance du nouvel État. Cependant, à Vienne en 1815, la France avait aisément obtenu la reconnaissance de ses droits sur son ancienne colonie dans les négociations entre les puissances européennes. On comprend aisément pourquoi, Haïti absente de ces négociations, y a été considérée comme "un pays rebelle" dès 1804. Ainsi, par solidarité, aucune puissance européenne n'a voulu intégrer Haïti

30 Coradin, Jean A. Histoire diplomatique d'Haïti 1804-1843. Tome premier : La reconnaissance de l'Indépendance. Port-au-Prince: Editions des Antilles, 1988, Tomes 1 et 2.

dans le concert des nations souveraines et reconnaître son indépendance. Cette attitude, consistant principalement à refuser de commercer avec elle, a affaibli la jeune République et l'a livrée au bannissement. Les premières relations d'Haïti avec l'extérieur, en dehors des simples relations commerciales, ont été une suite d'intrigues, de compromis et de tensions dont les relations haïtiano-américaines ont permis de prendre le pouls.[31]

Menacés par la France, passés en dérision par l'Espagne et l'Angleterre, les premiers généraux de la guerre de l'Indépendance haïtienne se sont rabattus sur les États-Unis une fois l'Indépendance proclamée. D'autant que, les États-Unis et Saint-Domingue furent des partenaires commerciaux et militaires avec la politique extérieure de Toussaint Louverture dès 1793. A la fin de l'année 1803, Dessalines, poursuivant la politique extérieure de Toussaint Louverture, nomma Brunel (ancien agent de confiance de Toussaint Louverture), représentant commercial de Saint-Domingue auprès des États-Unis. Après la proclamation de l'indépendance, il s'agissait désormais pour Haïti de renforcer les liens déjà existants puis d'instaurer des relations diplomatiques et amicales en vue d'une reconnaissance officielle de son indépendance.

Mais sous le gouvernement de Dessalines, les relations haïtiano-américaines restèrent purement d'ordre commercial. Des produits tropicaux étaient échangés contre des armes et des munitions pour parer à une éventuelle reconquête du territoire par la France. Relations qui furent suspendues suite au vote du 28 février 1806 du Congrès américain, vote qui interdisait tout commerce avec Haïti sur la demande de la France et aussi, suite à la division territoriale en deux entités antagonistes après l'assassinat de Dessalines.

Pétion poursuivit ainsi la politique diplomatique de Dessalines, et a même envoyé, en 1812, un contingent haïtien de 150 soldats à Chalmette (New Orléans) pour aider les Américains dans leur deuxième guerre d'Indépendance contre l'Angleterre. Puis, il accorda des privilèges spéciaux aux corsaires sur demande de l'agent commercial américain W. Taylor.[32] Mais ces gestes amicaux réitérés ne changèrent rien au refus de reconnaissance officielle de la souveraineté du pays. Exaspéré par le comportement des États-Unis envers la jeune nation libre, le Sénat de la République d'Haïti vota le 15 octobre 1814 une loi qui accordait des privilèges supplémentaires aux produits anglais, aux dépens des produits américains.

Au cours du deuxième trimestre de l'année 1815, Pétion proposa à l'agent commercial américain Taylor de plaider la cause de la reconnaissance de l'indépendance d'Haïti aux États-Unis, ce qui serait la conséquence logique à ses yeux vu l'importance des liens commerciaux existant entre les deux pays. Devant l'absence de réponse, le Sénat haïtien vota, une seconde fois, la loi du 28 juillet 1817 qui maintenait les privilèges accordés aux

31 Ibid.

32 Ibid.

produits anglais.

Les relations commerciales et diplomatiques des États-Unis avec le Royaume de Christophe furent encore plus tumultueuses. Comme en 1809 le congrès américain leva l'interdiction qui pesait sur les relations commerciales haïtiano-américaines depuis 1806, Christophe décida alors d'ouvrir les ports du Nord. En 1810, des commandes d'armes et de munitions passées auprès d'une firme américaine de Baltimore, ne furent pas reçues. En représailles, Christophe confisqua les propriétés de commerçants américains provoquant la réaction du Secrétaire d'État américain au trésor, Albert Gallatin, qui, en 1815, a nié l'existence d'Haïti comme pays indépendant en Amérique : « Saint-Domingue doit être considéré comme n'étant ni indépendante, ni une partie d'une mère patrie ». Quand en juillet 1817, M. Taylor se présenta comme agent commercial américain en Haïti sur présentation d'un simple certificat délivré par James Monroe, Christophe le fit congédier en vertu de l'ordonnance royale du 20 novembre 1816.

Le président Jean-Pierre Boyer, dès son arrivée au pouvoir en 1816, se montra plus conciliant que Henri Christophe à faciliter de bonnes relations haïtiano-américaines avec l'espoir de voir se réaliser sa politique.  Quand Jacob Lewis s'était présenté, le 18 juin 1818, comme agent commercial américain en Haïti avec un simple certificat délivré par John Quincy Adams, Boyer n'exigea pas de lettre de créances. Malgré le caractère peu diplomatique d'un tel acte, il accepta et agréa la nomination de l'agent américain. Le gouvernement des États-Unis resta impassible face à l'attitude débonnaire de Boyer, refusant toute reconnaissance à Haïti.

En juillet 1822, le secrétaire général du président Boyer, Joseph Balthazar Inginac, adressa un plaidoyer à John Quincy Adams pour lui demander de reconnaître officiellement l'indépendance, ne serait-ce qu'en raison de l'importance des relations commerciales entre les deux pays :  « … Le gouvernement des États-Unis, Monsieur le secrétaire d'État, est le premier gouvernement auquel celui d'Haïti adresse officiellement une information au sujet de sa situation politique, avec la demande qu'un acte législatif régulier de sa sœur aînée reconnaisse son indépendance qui compte déjà dix-neuf ans. Le peuple haïtien ne peut pas penser que le peuple américain, qui a un certain moment se trouvait dans la même situation et avait éprouvé le même besoin, puisse lui refuser la justice qui lui est due »[33] .

Les rapports entre les États-Unis et Haïti sous les premiers gouvernements haïtiens restèrent donc essentiellement commerciaux, sans aucune reconnaissance diplomatique, avec par surcroît une dose de mépris et de condescendance. Le Congrès américain s'opposa, avec succès, à la participation d'Haïti " nouvel État nègre" au sommet des pays

33 Eddy Etienne « La vraie dimension de la politique extérieure des premiers gouvernements d'Haïti (1804-1843) / Sherbrooke, Québec, Canada : Éditions Naaman, 1982. 188 p., p. 141

indépendants de l'Amérique, tenu à Panama en 1826.

**L'indemnité payée par Haïti à la France pour dédommager les anciens colons**

L'indemnité payée par Haïti à la France pour la reconnaissance de son indépendance est un épisode tragique et complexe dans l'histoire de la jeune nation haïtienne. En effet, après la naissance de la première nation Nègre du monde le 1er janvier 1804, Haïti n'a pas été reconnue par la société des Nations esclavagistes. La France et ses alliés, les USA et les nations européennes esclavagistes ont mis à l'écart cette nation non conventionnelle, de nègres anti-esclavagistes par un cruel embargo.

Malheureusement, la jeune nation dirigée par le président Jean-Pierre Boyer, étouffée par l'embargo des nations esclavagistes, était contrainte de négocier sous le manteau ses marchandises avec les États-Unis. Pour sortir de cette impasse, il a fallu négocier coûte que coûte la reconnaissance d'Haïti avec la France.

En 1825, le président Jean-Pierre Boyer pour sortir le pays de cet étau, accepte une ordonnance de Charles X, roi de France, qui exige la réduction de moitié des droits de douane pour les bateaux français et le paiement de 150,000,000.00 de francs or pour que la France reconnaisse l'indépendance d'Haïti.

Pour payer la première partie de 30,000,000.00 de francs, le président Jean-Pierre Boyer signe un contrat avec la Banque française Gandolphe & Cie à un taux de 6 % l'an. Mais la banque ayant préalablement prélevé ses intérêts et les frais de gestion, l'administration de Jean-Pierre Boyer a dû consentir de payer 36,000,000.00 de francs or pour la première tranche de 30,000,000.00 de francs or à la France. Dès le paiement de la première tranche, le Trésor public haïtien a été ébranlé et la ruine de l'économie nationale initiée.[34]

Dans la seconde moitié du 19ème siècle, les dirigeants haïtiens ont versé une deuxième tranche de 76,000,000.00 de francs or. Haïti finira de payer cette indemnité forcée à la France jusqu'en 1946 et est devenue le pays le plus appauvri de la planète.

Malgré tout, au cours de cette période, Haïti n'a pas marchandé son appui aux autres peuples nègres ou blancs qui se battaient pour leur indépendance. Au contraire, elle a contribué avec ses richesses et même avec le sang de ses fils et filles pour libérer tous les peuples opprimés qui sollicitaient son aide. C'est ainsi que la seule condition imposée à Bolivar a été la libération des esclaves dans les territoires de la Grande Colombie.

34 "L'histoire d'une rançon payée à la France qui a appauvri Haïti".M. Charles Philippe BERNOVILLE Président et directeur des recherches.

**L'affaire Lüders, une humiliation pour le gouvernement et la population**

Ce qui fut au départ une simple affaire opposant un citoyen d'origine allemande à la justice haïtienne va se transformer en l'un des plus grands conflits diplomatiques. L'incident se produisit le 21 septembre 1897 alors que la police haïtienne était à la recherche d'un citoyen haïtien accusé de vol, Dorléus Présumé qui s'était réfugié dans les locaux de l'entreprise d'Émile Lüders où il travaillait à titre de cocher. Lüders s'opposa à l'arrestation de Présumé mais fut arrêté lui aussi au commissariat où il s'était rendu pour porter plainte. Il fut condamné à un mois d'emprisonnement et à une amende de 48 gourdes pour « refus d'obtempérer et voies de fait » contre des policiers. Par la suite, Lüders fit appel, ce qui eut pour conséquence d'alourdir sa sentence et celle de Présumé. Tous deux furent condamnés à un an d'emprisonnement, en plus du paiement de 500 gourdes de dommages-intérêts.
Le gouvernement allemand, représenté par son Chargé d'Affaires, exigea la libération immédiate d'Émile Lüders et présenta un ultimatum au gouvernement haïtien qui, face à ce que certains ont appelé « la fameuse diplomatie de la canonnière », céda : versement d'une indemnité de 20 000 dollars, lettre d'excuses du gouvernement haïtien et salut de 21 coups de canon tirés par la Crête-à-Pierrot.

L'affaire Lüders a eu des conséquences graves sur Haïti :

- **Perte de prestige national**
  Le gouvernement haïtien a été perçu comme faible et incapable de défendre sa souveraineté face aux puissances étrangères, ce qui a affecté son image sur la scène internationale. Beaucoup d'Haïtien-e-s ont ressenti une grande colère face à ce qu'ils percevaient comme une atteinte à la souveraineté nationale. L'ultimatum allemand et la capitulation du gouvernement ont été vus comme une humiliation.

- **Impact économique**
  L'ultimatum allemand a entraîné des coûts financiers pour Haïti, notamment en termes de réparations et de compensations exigées par l'Allemagne.

- **Instabilité politique**
  L'incident a contribué à l'instabilité politique interne en raison de l'affaiblissement du gouvernement du président Tirésias Simon Sam, et à l'augmentation des tensions au sein du pays. Des manifestations contre le gouvernement ont été organisées par des franges de la population exprimant ainsi leur mécontentement face à la manière dont l'affaire avait été gérée.

- **Vulnérabilité d'Haïti sur le plan international**
  L'affaire a mis en lumière la vulnérabilité d'Haïti face aux pressions des grandes puissances, ce qui a influencé ses relations diplomatiques et commerciales

par la suite. Des intellectuels et des leaders politiques ont dénoncé l'ingérence étrangère et la mise en péril de la souveraineté nationale. Cet incident a renforcé, à la fois, le sentiment nationaliste chez les Haïtien-ne-s et les mouvements nationalistes qui ont ouvertement critiqué le président Sam et son administration pour leur gestion de la crise.

L'affaire Lüders a suscité des réactions de la part de divers pays du monde occidental :

- **États-Unis :** Ils ont joué un rôle de médiateur dans cette affaire, ce qui a conduit à la libération de M. Lüders mais n'a pas pour autant porté le gouvernement allemand à lever l'ultimatum.
- **Grande-Bretagne :** Des citoyens britanniques ont été appelés à témoigner lors du procès de Lüders mais la Grande-Bretagne a gardé une attitude mitigée.
- **France :** Elle a exprimé hypocritement son soutien à Haïti mais les actions démontrant ce support en faveur de la jeune nation étaient limitées.

En conclusion, ces trois pays ont eu des réactions mitigées démontrant en fait leur solidarité avec l'Allemagne et aussi la complexité des relations internationales de l'époque.
Par ailleurs, Haïti a connu plusieurs autres incidents diplomatiques similaires à l'affaire Lüders. Voici quelques exemples notables :

- **Affaire Rubalcava (1861) :** La jeune nation haïtienne s'était rangée du côté des voisins dominicains qui avaient rejeté l'annexion de leur pays à l'Espagne. Le drapeau espagnol fut souillé par des soldats haïtiens qui le traînèrent devant la légation haïtienne à Port-au-Prince. L'Amiral Rubalcava reçut l'ordre de « bombarder les principales villes d'Haïti, sauf en cas de paiement d'une indemnité de 200 000 piastres et un salut de 21 coups de canon au fanion espagnol ». L'Administration de Nicolas Fabre Geffrard capitula et versa la somme de 25 000 piastres après négociations. Le drapeau espagnol fut salué de 21 coups de canon.

- **Affaire Batsch (1872) :** Pendant la guerre franco-prussienne, Haïti montra sa sympathie pour la France, ce qui déplût à l'Allemagne. En réponse, l'Allemagne, après avoir gagné la guerre, s'empara de deux navires Haïtiens et réclama une indemnité de 3000 livres sterling en faveur de deux commerçants allemands qui prétendaient avoir subi des pertes lors d'événements au cours des années précédentes. Le Gouvernement paya l'indemnité et put ainsi récupérer les deux navires.

- **Affaire de Môle Saint-Nicolas (1891) :** Cet incident impliquait les États-Unis qui ont tenté de persuader Haïti de céder ou de louer le Môle Saint-Nicolas pour établir une base navale. Suite à un lever de bouclier général de la population, Haïti a rejeté l'offre en dépit de la pression de la diplomatie de la canonnière.

Ces incidents mettent en évidence la complexité des relations internationales d'Haïti et les défis auxquels le pays a été confronté pour maintenir sa souveraineté face aux grandes puissances.

Le diagnostic montre l'ampleur des difficultés que les premiers dirigeants d'Haïti ont eu à surmonter pour nous léguer un pays indépendant et souverain. Ils nous ont donné le meilleur de ce qu'ils pouvaient dans le contexte d'un monde colonial et esclavagiste alors qu'eux-mêmes ont été engendrés dans cette même matrice qu'ils ont décidé de transcender. Il nous appartient aujourd'hui de nous montrer à la hauteur de leurs sacrifices en reprenant la construction de la nation et de l'État grandement menacé par les convoitises de toutes sortes.

Aujourd'hui, en 2024, nous tenons un flambeau à demi allumé, parce que nous avons été et nous sommes attaqués de toutes parts ; heureusement que notre héritage est immensément fort et sans égal. Nous raviverons la Flamme et reprendrons le Flambeau des aspirations ancestrales pour nous guider dans la reconstruction de notre unité et relèverons la nation dans toute sa dignité et dans toute sa splendeur pour construire toutes et tous ensemble le monde rêvé pour la gloire de nos enfants.

**Recommandations**

Dans cette perspective, il convient, dans un premier temps, de redéfinir la politique extérieure du pays pour qu'elle réponde aux objectifs de reconquête de notre indépendance et de notre souveraineté nationale.  Pour ce faire, il est primordial de donner au pays la capacité, à travers une diplomatie forte et compétente, de faire entendre sa voix propre et réaffirmer ses droits dans la dynamique des échanges internationaux et régionaux.

Dans un second temps, il faudra, comme objectifs de cette politique extérieure, établir de nouveaux partenariats constructifs et bénéfiques à la population haïtienne et / ou consolider ceux existants dans la mesure où ils répondent aux priorités nationales, en particulier aux visées de développement et de souveraineté économique.

Dans cet ordre d'idées, les recommandations que nous formulons, complètent celles exprimées dans le chapitre 5 relatif au développement économique et à l'autonomisation économique des femmes. Dans ce chapitre, il est en effet précisé que le modèle de développement économique retenu est basé sur 2 piliers : la substitution progressive des importations par la production nationale et la promotion des exportations. Ce modèle repose sur des principes fondamentaux à savoir i) privilégier et promouvoir les secteurs ayant des avantages comparatifs potentiels et ii) favoriser une ouverture équilibrée de

l'économie en adéquation avec les intérêts stratégiques nationaux, tout en visant des objectifs de sécurité alimentaire / nutritionnelle et de souveraineté économique.

La mise en œuvre de cette vision du développement repose d'une part, sur une révision des pratiques diplomatiques, autrement dit des modalités d'échanges pour conduire la politique extérieure et, d'autre part, sur une valorisation de nos ressources nationales, d'où la formulation des recommandations suivantes :

- Redéfinir la politique étrangère en fonction des intérêts stratégique du pays, en profitant d'une configuration bipolaire du monde en mutation ;
- Ouvrir de nouvelles perspectives de coopération pour promouvoir l'échange d'expertise et d'expériences dans les divers domaines prioritaires tels que l'éducation, la santé, la recherche scientifique, l'informatique, etc. ;
- Contribuer à l'émergence d'un modèle de coopération basé sur la solidarité entre les peuples et, par conséquent sur les idéaux de la révolution haïtienne pour la transformation en un monde plus solidaire, équitable et convivial ;
- Repositionner Haïti, eu égard à son rôle de libérateur dans le passé, sur la scène internationale ;
- Avoir une représentation diplomatique compétente et forte, notamment en renforçant la formation de son personnel et surtout celle des attachés commerciaux des ambassades et consulats d'Haïti ;
- Revoir les conditions d'insertion d'Haïti dans la dynamique des échanges internationaux et régionaux en vue d'améliorer son intégration et permettre ainsi au pays de tirer parti de cette intégration ;
- Promouvoir une meilleure connaissance du pays à travers son histoire, sa culture, sa géographie ;
- Valoriser la culture haïtienne dans la pratique en transformant les éléments de cette culture en modèle mythique car tout ce qui est haïtien devient mythique et est sublimé ;
- Entreprendre la restauration et la protection des différents sites historiques et culturels du pays afin de les rentabiliser (musées, bibliothèques, etc.) ;
- Concevoir et mettre en œuvre une stratégie de soutien aux exportations, à travers la création et la mise en place, entre autres, d'une agence de promotion des exportations ;
- Concevoir et mettre en œuvre une stratégie de promotion des investissements incluant la diffusion des informations relatives aux opportunités, notamment, les Investissement Directs Étrangers (IDE) qui apportent le capital et le savoir-faire ; cette stratégie sera mise en œuvre avec la contribution des consulats ;
- Identifier en fonction de nos intérêts stratégiques les pays, blocs régionaux et institutions internationales avec lesquels nous voulons entretenir ou relancer les

relations commerciales et diplomatiques :

**Afrique**

Les relations d'Haïti avec les pays indépendants d'Afrique remontent au début des années 60. La relation conflictuelle et les mauvais souvenirs laissés par les affres de la colonisation dans l'esprit et dans la chair des Africains ont porté certains pays francophones à solliciter d'Haïti une cohorte d'enseignants qui sont venus remplacer les professeurs français et belges. Le Zaïre, le Congo, le Gabon, le Bénin, le Sénégal, le Tchad et la Cote d'ivoire, pour ne citer que ceux-là, ont bénéficié de l'apport d'enseignant-e-s haïtien-e-s dont la présence n'était pas remarquée dans l'éducation seulement. Des Haïtien-e-s ont également occupé d'importants postes dans la fonction publique de pays d'Afrique tels : Jean David et André Moise, Conseiller spécial du Président Mobutu et Ministre de la Justice.

La vision des Africains de notre pays fait de la République d'Haïti le centre du Monde, la « Capitale de l'Afrique noire » et le lieu de pèlerinage pour tout noir du monde. Haïti a actuellement, un statut d'observateur au sein de l'Union Africaine. Cela ne nous a pas empêché d'avoir des relations bilatérales avec certains pays d'Afrique. Haïti a eu une Ambassade en Afrique du Sud, une au Bénin et plusieurs consulats honoraires dans d'autres pays du continent africain.

Au cours de ces vingt dernières années, le retour aux sources, à la terre de nos ancêtres en référence à l'Afrique, est de plus en plus prôné au sein de la population haïtienne qui revendique ainsi ouvertement ses racines africaines. Profitant de cette ouverture et selon nos visées, Haïti doit mettre le cap sur une coopération alléchante, utile et fructueuse avec les pays africains sous différentes formes :

- Établir des rapports prioritaires avec des pays d'Afrique dans des domaines tels qu'entre autres : l'éducation, la pharmacopée, le tourisme, la couture, la politique (la place des femmes dans les structures politiques), les industries minières, etc.
- Promouvoir Haïti comme la terre de pèlerinage et de liberté pour toute femme et tout homme noir libre du monde et toute personne opprimée, indépendamment de sa couleur de peau.

**Amérique latine**

- Renforcer nos liens historiques, diplomatiques et commerciaux avec certains pays de l'Amérique latine : Brésil, Chili, Colombie, Équateur, Mexique, Panama, Venezuela, pour ne citer que ceux-là.

**Asie-Pacifique**

- Renforcer les relations diplomatiques avec le Japon ;
- Analyser et faire le choix entre la Chine Continentale et Taiwan en fonction des intérêts d'Haïti ;
- Engager des discussions avec les autres pays de l'Asie tels que : les « nouveaux

dragons » (Corée du Sud, Singapour, Thaïlande) ;
- Participer au statut d'Observateur à l'Organisation de Coopération de Shanghai (OCS) ;
- Participer au statut d'Observateur à l'Organisation des États arabes indépendants ;
- Engager des discussions en vue de développer des relations et établir une coopération avec l'Inde.

**CARICOM**

Bien qu'ayant adhéré à la CARICOM depuis plus de vingt ans, Haïti n'a pu jusqu'ici bénéficier de la plupart des avantages offerts aux pays membres. L'instabilité politique et la crise d'ordre social, économique, humanitaire et sécuritaire qui prévalent, ont constitué certes des contraintes majeures à la participation pleine et entière du pays à ce bloc d'intégration économique mais il faut surtout souligner le non-respect par Haïti de la plupart des engagements contractés et concernant la mise en application des différentes composantes du Traité de Chaguaramas Révisé, en particulier celles relatives au Caribbean Single Market and Economy (Marché et Économie Uniques de la Caraïbe). Pourtant, le marché de la CARICOM représente une niche pour Haïti qui a les capacités de produire et de commercialiser des biens et services et d'attirer les investissements régionaux et internationaux. Certains pays tels que les Bahamas ont, à différentes reprises, manifesté un intérêt pour l'établissement de relations commerciales avec Haïti. En raison de l'étroitesse de leur territoire ou de la nature de leur sol, ils n'ont pas la capacité de produire afin de satisfaire la demande en produits alimentaires émanant de leur population et des nombreux touristes qui les visitent. Ce sont autant d'opportunités qui s'offrent à Haïti pour relancer la production nationale. Les questions logistiques, l'une des grandes lacunes, devront être adressées afin de faciliter le transport. De façon plus précise, il convient de :

- Revoir le cadre légal haïtien en tenant compte du cadre régional afin de mieux se positionner sur ce marché, ce qui implique la mise en application des composantes du Traité de Chaguaramas Révisé ;
- Encourager la participation active d'Haïti au sein de la CARICOM pour lui permettre de bénéficier du Tarif Extérieur Commun (TEC) de la région, et ainsi favoriser l'exportation des produits haïtiens vers cet espace commercial ;
- Éduquer et sensibiliser la population et plus particulièrement les entrepreneurs sur les opportunités offertes pour qu'Haïti sorte du rôle de figurant et devienne un membre à part entière de la CARICOM ;
- Établir des liaisons aériennes et maritimes entre Haïti et ces pays pour faciliter les échanges commerciaux.

**BID, Banque Mondiale, FMI, Nations Unies**

L'action de ces institutions internationales a souvent été critiquée, particulièrement dans les pays à faible revenu comme Haïti. Compte tenu des résultats obtenus ou non obtenus,

il est légitime de questionner leur rôle surtout dans la mise en œuvre de réformes ayant conduit à une libéralisation de l'économie et dans de nombreux cas à une destructuration des secteurs nationaux de production. Sans pour autant minimiser le rôle qu'elles jouent et continuent de jouer dans les choix des États en matière de développement, nous ne saurions passer sous silence le fait que, dans de nombreux cas, elles n'ont pas eu en face d'elles des interlocuteurs valables, capables d'identifier et de défendre les priorités nationales qui devraient être prises en compte dans les programmes-pays des bailleurs.

Malheureusement, la mauvaise gouvernance et les conditions désastreuses engendrées par les « pays amis d'Haïti » avec la complicité interne de la classe politique traditionnelle n'ont pas permis un développement adéquat de notre pays.

Pour ce qui est des Nations Unies dont Haïti est membre fondateur, les différentes missions en Haïti n'ont ni stabilisé le pays ni même contribué à amorcer un tournant démocratique orienté vers le progrès économique et social.

Il est évident pour nous que l'aide internationale ne peut développer un pays mais elle peut y contribuer si les intérêts stratégiques nationaux sont définis et si l'apport des partenaires techniques et financiers s'insère dans le cadre d'un plan de développement national.
Ainsi, il nous est possible d'entrevoir de nouvelles perspectives en revisitant cette coopération pour, d'une part, éliminer son poids dans la prise de décisions nationales et, d'autre part, la réorienter, que ce soit à travers le financement ou la mise à disposition d'experts, vers les secteurs stratégiques identifiés par la partie haïtienne. L'aide internationale peut ainsi soutenir les initiatives visant à implanter les infrastructures économiques, sanitaires, etc., autrement dit participer à la mise en place des conditions nécessaires au décollage économique.

Pour un meilleur positionnement d'Haïti sur l'échiquier international, Démarches Citoyennes opte pour la priorisation de la compétence et la présence d'environ 60% de femmes au niveau des agences des organisations internationales.

**Groupe ACP UE (Afrique, Caraïbe, Pacifique)**
Les Accords de Lomé du 28 février 1975 ont donné naissance à une alliance entre les pays d'Afrique, de la Caraïbe et du Pacifique (ACP). Haïti est régulièrement inscrite comme membre à part entière de cette organisation. Pendant longtemps et dans un souci de rendre plus efficaces leurs interventions, les pays ACP ont fait alliance avec l'Union Européenne pour mener à bien les relations diplomatiques entre les deux structures. Ce qui explique des rencontres régulières entre les Ambassadeurs ou les Chefs de gouvernement de ces différents pays.

Parallèlement, pour le renforcement des liens diplomatiques, ces différents pays ont créé une nouvelle Assemblée avec des compétences spécifiques. L'Assemblée Parlementaire Paritaire ACP-UE qui représente une Plateforme pour renforcer la Diplomatie parlementaire entre ces différents pays. En décembre 2018, à la demande et sous la Présidence du Député Price Cyprien, le Parlement haïtien a reçu pour la première fois cette auguste Assemblée qui coordonne la politique parlementaire de ces pays et influence la concordance et l'harmonisation des normes juridiques au niveau des pays ACP.

Tout récemment en février 2020, les ACP ont transformé leur structure en créant l'Organisation des États d'Afrique, de la Caraïbe et du Pacifique (OEACP).

Les relations économiques des pays ACP avec l'Union Européenne se concentrent particulièrement sur l'aide accordée par l'UE aux pays ACP à travers le Fonds Européen de Développement (FED) dans plusieurs domaines tels l'agriculture, l'économie bleue, le réchauffement climatique et des fonds pour des activités spécifiques sollicitées par les États. Les fonds octroyés à Haïti sont gérés par le Bureau de l'Ordonnateur National (BON). Sur le plan de la Diplomatie des Affaires, il revient aux Ambassadeurs et aux Chefs de gouvernement de tout mettre en œuvre pour dynamiser cette coopération.

Pour ce qui est d'Haïti, nous proposons de :

- Mettre en place un plan pour le commerce avec l'OEACP ;
- Veiller à ce que l'État haïtien respecte les résolutions des Assemblées paritaires envers Haïti surtout en situation de catastrophe.

**Cuba**

- Privilégier le partenariat avec Cuba dans les domaines de : la santé, l'éducation, la culture, le sport, la pêche, la recherche (jumelage des universités) ;
- Plaider la cause de Cuba auprès des Nations Unies vu les liens historiques indissolubles entre les deux pays.

**Canada, les États-Unis d'Amérique et la France**

- Contester la mise sous tutelle internationale d'Haïti35 ;
- Recadrer la diplomatie d'Haïti avec ces trois états ;
- Établir un partenariat pour des investissements importants dans des secteurs porteurs ;
- Revoir et étendre les accords de libre-échange et se positionner sur ceux non encore signés tels que l'Accord de Partenariat Économique (APE) CARIFORUM-UE ; identifier de nouvelles niches en Europe où de nombreux pays s'intéressent aux

35 . Ward Michael T. L'utilité de placer Haïti sous tutelle internationale; HTTP://WWW.JOURNAL.FORCES.GC.CA/VO7/NO3/WARD-FRA.ASP (Ward M.T. était alors major des forces armées canadiennes).

produits bio ;
- Travailler et trouver des mécanismes pour sortir graduellement des programmes d'aide au développement en général.

**République Dominicaine :**
- Repenser et équilibrer nos relations commerciales, diplomatiques et culturelles ;
- Identifier les problèmes communs et apporter des solutions concertées concernant l'émigration, les eaux frontalières, les marchés bi nationaux, les frontières maritimes et les frontières terrestres et aériennes ;
- Combattre les trafics illégaux et illicites.

**Autres recommandations d'ordre général :**

- Rétablir les frais de visa d'entrée en Haïti en tenant compte du principe de réciprocité et des conventions bilatérales ou régionales ;
- Promouvoir la maîtrise systématique des principales langues les plus parlées dans le monde.
- L'urgence est de promouvoir inconditionnellement la fierté d'être haïtien-ne-s et le sentiment patriotique viscéral.

## BIBLIOGRAPHIE

1. Source : Jean-Price Mars, La République d'Haïti et la République dominicaine. Les aspects divers d'un problème d'histoire, de géographie et d'ethnologie. Tome II (1953)
2. Source : Charles Philippe Bernoville, "Histoire d'Haïti. On n'a pas tout dit". M. Drelin Laguerre Editeur– April 16, 2022, French Edition

# RECHERCHES ET ÉLABORATION DU CHAPITRE

## GOUVERNANCE
## LA NÉCESSITÉ D'UNE STABILITÉ POLITIQUE

**Leader**
Daniella JACQUES

**Participantes**
Bayyinah BELLO, Maryse Pénette KEDAR, Michèle Bayard GEHY, Sheila LAPLANCHE, Claudette G. MENTOR

**Collaboratrices**
Elisabeth Isaac ALPHONSE, Marie Claude BAYARD, Sandra BEAUVIL, Nathalie Wakam CYPRIEN, Marie Elise Brisson GELIN, Sabine MALEBRANCHE, Ginette Pérodin MATHURIN, Michaelle A. SAINT-NATUS, Marie Pascale THÉODATE



# CONCLUSION

Suite à plus d'un an de collaboration qui a démarré sur la recherche d'une vision commune pour notre pays, Haïti, à partir du paradigme « Rétablissement de l'État-Nation Ayisyen » pour le développement d'Haïti et l'épanouissement de toutes ses filles et tous ses fils sans distinction, nous pouvons aujourd'hui remettre à la société haïtienne ce document intitulé « Démarches Citoyennes, Vision de Femmes haïtiennes avisées et engagées » dans lequel nous avons, à partir de diagnostics, fait des propositions qui serviront à l'élaboration d'un projet de société haïtien.

Ce travail qui a requis la collaboration assidue de plus de trente-cinq femmes et la mise en commun de l'énergie et la synergie de soixante-deux femmes, est le fruit d'un besoin profond d'unité et de changement de notre pays. En effet nous, groupe de femmes haïtiennes, avons pris la ferme décision de mettre ensemble nos voix pour dire NON aux crimes, aux violences de toutes sortes, à la corruption et à la médiocrité. Pour cela, nous proposons un environnement de choix pour tous les enfants; une meilleure éducation pour les progénitures et une meilleure qualité de vie pour toutes les familles haïtiennes.

Dans ce document, nous, femmes haïtiennes, avons présenté notre « RÊVE AYISYEN » à travers sept titres dans lesquels nous avons retracé les faits qui ont amené à la situation actuelle ou diagnostic, et soumis des recommandations qui constituent la vision commune du groupe, reflet des besoins primaires et essentiels d'une société en souffrance qui aspire grandement, depuis 220 ans, à son plein épanouissement.

A travers ce document « Démarches Citoyennes, Vision de Femmes haïtiennes avisées et engagées » nous voulons convaincre une majorité de leaders de la société civile qui croient dans L'AVENIR d'HAÏTI, de mettre nos idées ensemble pour mener des actions communes pour des résultats concrets et définitifs.



Le temps est venu également pour nous les femmes de participer dans la gestion et le leadership du pays afin de contribuer à l'émergence de l'État-Nation Ayisyen, à la construction d'une société ou chaque Haïtien et chaque Haïtienne aura sa place et sera respecté.e.

Nous donnerons l'exemple de l'unité en nous engageant ensemble pour l'avenir de la nouvelle Haïti, prospère et sécuritaire. Nous invitons les Haïtiens et Haïtiennes désireux.ses de mettre la main à la pâte pour

reconstruire notre société, à prendre connaissance de ce document et à nous contacter : demarchescitoyennes@gmail.com.

Nous lançons donc le Konbitisme pour le « Tèt ansam » afin de libérer le passage qui nous mènera vers une Haïti souveraine, développée, indépendante, sous un leadership visionnaire où tous les Haïtiens et toutes les Haïtiennes auront une conscience citoyenne nationale (Haïti d'abord); Une Haïti avec les fondations d'une nation forte vivant dans le respect de ses valeurs morales, traditionnelles, cultuelles et culturelles offrant à toute sa progéniture sans exclusion les conditions d'une vie décente propices à l'épanouissement personnel et collectif.




Cette vision résulte de la collaboration de plus de 60 femmes haïtiennes, issues de trois générations, de toutes les classes sociales et des dix départements du pays, incluant la diaspora.

Elisabeth Alphonse, Viergelie Amazan, Marie Roselore Aubourg, Novia Augustin, Tina Nadine Anilus, Colette Pérodin Armanta, Marie Claude Bayard, Dominique Bazin, Mimerose Beaubrun (Manze), Sandra Beauvil, Bayyinah Bello, Roseline Benjamin, Gerda Bien Aimé, Edwin Blaise, Karine Jadotte Bouchereau, Nathalie Wakam Cyprien, Maelle Figaro David, Linda C. Delain, Carolle Demesmin, Charline Dubuisson, Florence Jean Louis Dupuy, Regine Tesserot Fabius, Myriame Fethiere, Michèle Bayard Gehy, Marie Elise Brisson Gelin, Rosenie Gustave, Daniella Jacques, Lovely Jean Baptiste, Jocelyne Jean Louis, Dieunifer Jean Pierre, Tania Jean Pierre, Rose Camille Jeudy, Carline Joseph, Kerlande Métayer Joseph, Maryse Jean Louis Jumelle, Maryse Pennett Kedar, Sheila Laplanche, Lundad Marseille, Josette Massillon, Nathalie Gissel Menos, Ginette Pérodin Mathurin, Sabine Malebranche, Valeska Maurice, Cassandre Mehu, Yolette Mengual, Nathalie Gissel-Menos, Nadine Mondestin, Michelle Féquière Mourra, Mutchi Obas, Fallone Pierre, Nancy Dessejour Policier, Guerlyne Résidor, Tessy Romulus, Marie Louise Augustin Russo, Sandra Russo, Pédrica Saint Jean, Wilnie Saintil, Michaelle A. Saint Natus, Savanah Savary, Marie Alice Théard, Marie Pascale Theodate, Marie Claude Millet Vorbe, Mireille Zamor.




Dépôt légal 19-01-011
ISBN : 978-99994-0-011-4